

# Assurances françaises : changements climatiques garantis?

Décembre 2008

## Contact

Yann Louvel  
Campagne Responsabilité des acteurs  
financiers, Finance privée  
Tél : 33 (0)1 48 51 18 92  
Fax : 33 (0)1 48 51 95 12  
yann.louvel@amisdelaterre.org

## Par

Sébastien Blavier, Yann Louvel et Sébastien  
Godinot, Les Amis de la Terre, France



**BANK**Track

# Table des matières

Table des matières .....	2
Remerciements .....	5
<b>I. Cadre de l'étude .....</b>	<b>6</b>
A. L'urgence climatique.....	6
B. Focus de l'étude.....	7
C. Assurance et climat.....	8
1. Structuration du secteur de l'assurance .....	8
a) Par type d'entreprise.....	8
b) Par activité .....	9
2. Face au défi climatique, l'assurance en première ligne.....	10
a) Les risques économiques à moyen terme .....	10
b) Anticiper les réglementations.....	11
c) Un risque d'image croissant.....	12
<i>Encadré 1 : La Garantie Catastrophe Naturelle : une spécificité française.....</i>	<i>13</i>
D. Objectifs de l'étude .....	15
E. Méthodologie de l'étude.....	15
1. Périmètre de l'étude .....	15
2. Procédure d'évaluation.....	15
a) Méthodologie retenue .....	15
b) Système de notation .....	16
3. Choix méthodologiques.....	17
4. Structure de l'étude .....	18
<b>II. Axe 1 : Politique globale de lutte contre les changements climatiques .</b>	<b>19</b>
Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat..	19
a) Contexte et enjeux.....	19
b) Barème de notation du critère.....	19
c) Notation des assurances .....	20
d) Commentaires sur la notation .....	24
e) Meilleures pratiques.....	24
f) Recommandations des Amis de la Terre.....	24
Critère 2 : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques.....	25
a) Contexte et enjeux.....	25
b) Barème de notation du critère.....	26
c) Notation des assurances .....	27
d) Commentaires sur la notation .....	34
e) Meilleures pratiques.....	34
f) Recommandations des Amis de la Terre.....	34
Critère 3 : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques .....	35
a) Contexte et enjeux.....	35
b) Barème de notation du critère.....	35
c) Notation des assurances .....	36
d) Commentaires sur la notation .....	38

e)	Meilleures pratiques.....	38
f)	Recommandations des Amis de la Terre .....	38
	<i>Encadré 2 : Exemples d'actions innovantes de réduction des impacts directs dans les assurances françaises.....</i>	<i>39</i>
	Synthèse de l'axe 1.....	40
<b>III.</b>	<b>Axe 2 : Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance .....</b>	<b>41</b>
	Critère 4 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile .....	41
a)	Contexte et enjeux.....	41
b)	Barème de notation du critère.....	42
c)	Notation des assurances .....	43
d)	Commentaires sur la notation .....	47
e)	Meilleures pratiques.....	47
f)	Recommandations des Amis de la Terre.....	48
	Critère 5 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation .....	48
a)	Contexte et enjeux.....	48
b)	Barème de notation du critère.....	49
c)	Notation des assurances .....	51
d)	Commentaires sur la notation .....	55
e)	Meilleures pratiques.....	56
f)	Recommandations des Amis de la Terre .....	56
	Synthèse de l'axe 2.....	57
<b>IV.</b>	<b>Axe 3 : Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs.....</b>	<b>58</b>
	Critère 6 : Calcul des émissions du portefeuille d'actifs .....	58
a)	Contexte et enjeux.....	58
	<i>Encadré 3 : Calcul des émissions induites par les actifs gérés par les assurances françaises.....</i>	<i>59</i>
b)	Barème de notation du critère.....	59
c)	Notation des assurances .....	60
d)	Commentaires sur la notation .....	62
e)	Meilleures pratiques.....	62
	<i>Encadré 4 : Calcul des émissions induites : la méthodologie innovante de la Caisse d'Epargne, Centre Info et Utopies.....</i>	<i>63</i>
f)	Recommandations des Amis de la Terre .....	63
	Critère 7 : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs .....	63
a)	Contexte et enjeux.....	63
b)	Barème de notation du critère.....	63
c)	Notation des assurances .....	64
d)	Commentaires sur la notation .....	66
e)	Meilleures pratiques.....	66
f)	Recommandations des Amis de la Terre.....	66
	Critère 8 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i> ..	67
a)	Contexte et enjeux.....	67
b)	Barème de notation du critère.....	67
c)	Notation des assurances .....	68

d)	Commentaires sur la notation .....	75
e)	Meilleures pratiques.....	75
f)	Recommandations des Amis de la Terre.....	76
Critère 9 :	Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial.....	76
a)	Contexte et enjeux.....	76
b)	Barème de notation du critère.....	77
c)	Notation des assurances .....	78
d)	Commentaires sur la notation .....	82
e)	Meilleures pratiques.....	82
f)	Recommandations des Amis de la Terre.....	83
Critère 10 :	Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques .....	83
a)	Contexte et enjeux.....	83
b)	Barème de notation du critère.....	84
c)	Notation des assurances .....	85
d)	Commentaires sur la notation .....	87
a)	Meilleures pratiques.....	87
b)	Recommandations des Amis de la Terre .....	87
Synthèse de l'axe 3.....		88
<b>V.</b>	<b>Recommandations des Amis de la Terre.....</b>	<b>89</b>
A.	Synthèse des recommandations aux assurances françaises .....	89
B.	Aux pouvoirs publics.....	90
C.	Aux sociétaires, actionnaires et investisseurs.....	90
D.	Aux salariés et syndicats .....	91
E.	Aux clients, particuliers et citoyens .....	91
F.	Aux agences de notations.....	91
G.	Aux réassureurs.....	91
H.	Aux organisations professionnelles (FFSA, GEMA, AFA).....	91
<b>Conclusion .....</b>		<b>93</b>
<b>Glossaire .....</b>		<b>94</b>
<b>Bibliographie.....</b>		<b>95</b>
<b>Pour plus d'information .....</b>		<b>97</b>
<b>Liste des annexes.....</b>		<b>98</b>

# Remerciements

Les Amis de la Terre remercient l'ensemble des personnes sans lesquelles la réalisation de ce rapport n'aurait pas été possible, et notamment :

◆ **Dans les assurances retenues dans la présente étude :**

Mme Bérangère Auguste-Dormeuil et M. Andrew Lindsay, AGF  
M. Thibault de Saint Simon, Aviva  
Mmes Catherine Boiteux-Pelletier, Antoinette Prost, Estelle Becuwe et Aline Bessières et M. Sylvain Vanston, AXA  
Mmes Dorothee de Kermadec-Courson, Nadine Lolivier et Marie Toussaint, CNP Assurances  
Mme Sandrine Pouch et Sarah Benabdallah et MM. François Garreau, Philippe Crevel, Marc Fabayre et Hary Andriatoraka, Generali  
Mmes Sonia Gueorguiev et Claire Brotel et M. Philippe La Dune, Groupama  
Mmes Delphine Lалу, Sylviane Masson et Muriel Aubry et MM. Antoine Hennequin et Jean-Claude Roglian (AG2R), La Mondiale  
Mme Magali Rozec et Diane-Laure Arjaliès de la Lande, M. Emmanuel Soulias, MACIF  
Mme Alice Sorel et M. Jean-Pierre Frizzi, MAIF  
Mmes Laurence Pessez et Emmanuelle Bru et M. Marc Tentillier, BNP Paribas  
Mme Brigitte Cachon et MM. Patrick Degiovanni et Alexandre Rispal, Crédit Agricole  
Mme Marie-Christine Caffet et M. Albert Roudaut, Crédit Mutuel  
Mme Nathalie Broutele, Natixis  
Mme Thi Mai Huong Nguyen, MM. Jacky Gouvert et Stéphane Vessières, Société Générale

◆ **Au niveau international :**

M. Johan Frijns, BankTrack, Pays-Bas  
Mme Michelle Chan-Fishel, Friends of the Earth United States  
M. Thomas Dubeau, WWF Germany

◆ **Au niveau national :**

MM. Vincent Lidsky, Grégory Soudan et Stéphane Pénet, FFSA  
Mme Véronique Cailliau et MM. Stanislas Dupré et Benjamin Enault, Utopies  
M. Matthieu Wellhoff, ADEME  
Mme Anne-Catherine Husson-Traore et M. Dominique Blanc, Novethic  
Mmes Cécile Ducrot-Lochart et Kiti Saumon, WWF France  
M. Christian de Perthuis, Caisse des Dépôts  
Mme Sandrine Segovia-Kueny et MM. Jean-Christophe Boccon-Gibod, Olivier Bommelaer et Thierry Hubert, MEDAD  
Emmanuelle Brisse, Synergie  
Mme Laurence Jacquot  
Mme Laurence Ménand  
Mme Stéphanie Vautier et M. Raphaël Claustre, Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)  
Mmes Morgane Créach et Diane Vandaele et MM. Olivier Louchard, Julien Berthier, Joachim Broomberg et Emmanuel Bernard, Réseau Action Climat France  
Mmes Anne Bringault, Marine Le Gleut, Caroline Prak, Cyrielle Den Hartigh, Anne-Sophie Simpère et Lucie Lebrun, Rahdia Berdaoui, Lucie Conteville, Marianne Perrière, Sophie Berthollet et Laetitia Cornil et MM. Laurent Hutinet, Gwenael Wasse, Sylvain Angerand et Robert Karoubi, Les Amis de la Terre

# I. Cadre de l'étude

## A. L'urgence climatique

Les changements climatiques constituent le plus grand défi auquel l'humanité fait face. Ils menacent directement la prospérité, les sources de revenus et la sécurité des peuples à travers le monde entier. Si la tendance actuelle se maintient, les températures moyennes globales pourraient augmenter jusqu'à 6,4°C d'ici la fin de ce siècle<sup>1</sup>, provoquant des effets dévastateurs et irréversibles pour la planète et la plupart de ses habitants. Afin d'éviter les impacts les plus dangereux des changements climatiques, les températures moyennes mondiales ne doivent pas augmenter de plus de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels. Pour rester dans cette limite, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) devront être réduites de 50 à 85 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990. Dans les pays industrialisés, qui sont les principaux responsables historiques, les émissions devront selon le GIEC être réduites de 80 à 95 % d'ici 2050 et de 25 à 40 % d'ici 2020, par rapport aux niveaux d'émissions de 1990<sup>2</sup>.

La *Stern Review*<sup>3</sup>, publiée en 2006, considère « *le changement climatique comme le plus grand échec de l'économie de marché car les producteurs actuels d'émissions de gaz à effet de serre ne paient rien en regard des dégâts futurs disproportionnés dont d'autres souffriront* ». Elle chiffre le coût actuel de l'action à 1 % du PIB mondial, mais le coût de l'inaction de 5 à 20 % du PIB mondial dès maintenant et à venir.

Les gouvernements, les individus, les entreprises et les collectivités ont l'obligation de mettre en place des cibles efficaces pour réduire ces émissions de GES et élaborer des cadres dans lesquels ces cibles peuvent être atteintes. Les pays industrialisés depuis longtemps et qui ont produit la majorité des gaz à effet de serre portent la plus grande responsabilité des changements climatiques et ils doivent donc agir pour réduire drastiquement leurs émissions et développer des technologies sobres en carbone voire sans carbone, afin de pouvoir laisser aux pays pauvres l'espace nécessaire à leur développement économique, dans les limites d'un régime global du carbone très rigoureux.

Le défi est tel que tous les acteurs doivent s'engager : gouvernements, entreprises, collectivités, particuliers. Il est aujourd'hui impératif de refondre en profondeur nos modèles de production et de consommation pour les orienter vers la sobriété et l'efficacité énergétiques, ainsi que vers les énergies renouvelables, qui permettront de relever le défi.

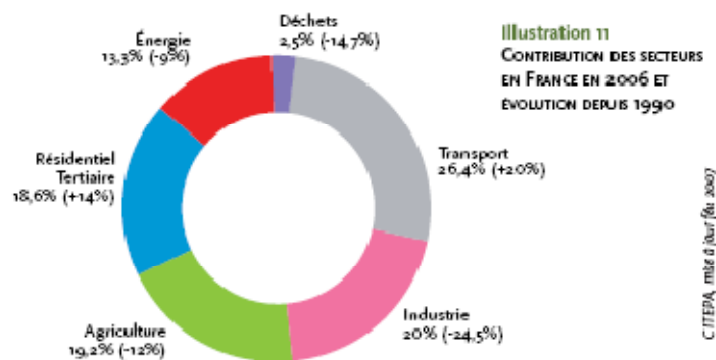
### Graphiques sur les émissions de gaz à effet de serre (répartition sectorielle, concentration) :

Les deux graphiques suivants montrent la répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre pour la France en 2006 ainsi que l'évolution de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère au cours des deux derniers millénaires.

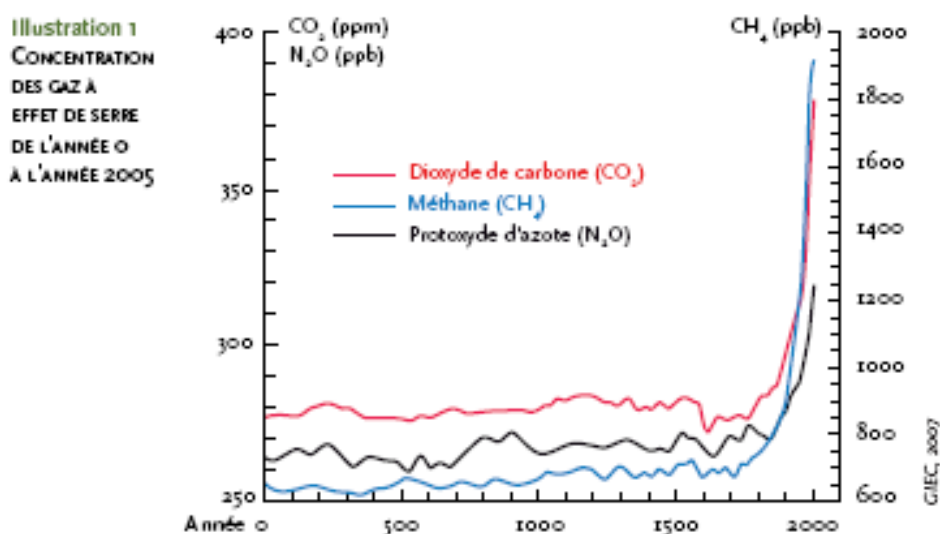
<sup>1</sup> Résumé à l'intention des décideurs, GIEC, Février 2007, <http://www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/SPMfrgroupe1.pdf>

<sup>2</sup> *ibid.*

<sup>3</sup> *The Stern review on the Economics of Climate Change*, Octobre 2006, [http://www.hm-treasury.gov.uk/stern\\_review\\_final\\_report.htm](http://www.hm-treasury.gov.uk/stern_review_final_report.htm)



Source : RAC France, 2008



Source : RAC France, 2008

## B. Focus de l'étude

Les Amis de la Terre mènent une campagne sur la responsabilité environnementale et sociale des institutions financières publiques depuis 1997. En 2005, la campagne s'élargit au secteur financier privé (secteur bancaire). Le présent rapport se focalise sur le secteur de l'assurance. En effet, l'assurance est un des principaux secteurs du monde financier premier en France avec des encours gérés s'élevant à 1 491,1 milliards d'euros fin 2007<sup>4</sup>, équivalent à 80% du PIB de la France en 2007<sup>5</sup>. Cette position lui confère donc une responsabilité importante dans la lutte contre les changements climatiques à l'échelle française mais également mondiale.

Ce rapport se concentre donc sur la place que les assurances françaises doivent prendre, dès aujourd'hui, dans la lutte contre les changements climatiques. L'objectif est de démontrer en quoi cet engagement est primordial et urgent tant pour la société que pour les entreprises du secteur elles-mêmes. Suite à l'analyse de différentes études et de multiples rencontres, différents leviers d'actions ont été identifiés, permettant d'enclencher un réel processus de changement.

<sup>4</sup> L'assurance française en 2007, FFSA, Juin 2008, [www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007](http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007)

<sup>5</sup> 1 892 milliards d'euros, *Bilan 2007 – Contexte national*, INSEE, 2008, [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=13065&reg\\_id=11&page=dossiers/bilan\\_2007/contexte\\_tab.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=13065&reg_id=11&page=dossiers/bilan_2007/contexte_tab.htm)

Conscient que le secteur assurantiel se situe au centre de dynamiques diverses et complexes, il paraît également important d’impliquer l’ensemble des acteurs qui l’entoure afin de l’accompagner dans cette démarche.

Enfin, il a été choisi de centrer cette étude uniquement sur l’atténuation des changements climatiques (réduction des émissions de gaz à effets de serre), par opposition à l’adaptation au réchauffement climatique (qui consiste à prendre des mesures pour adapter les sociétés aux impacts de ces dérèglements).

## C. Assurance et Climat

### 1. Structuration du secteur de l’Assurance

#### a) Par type d’entreprise

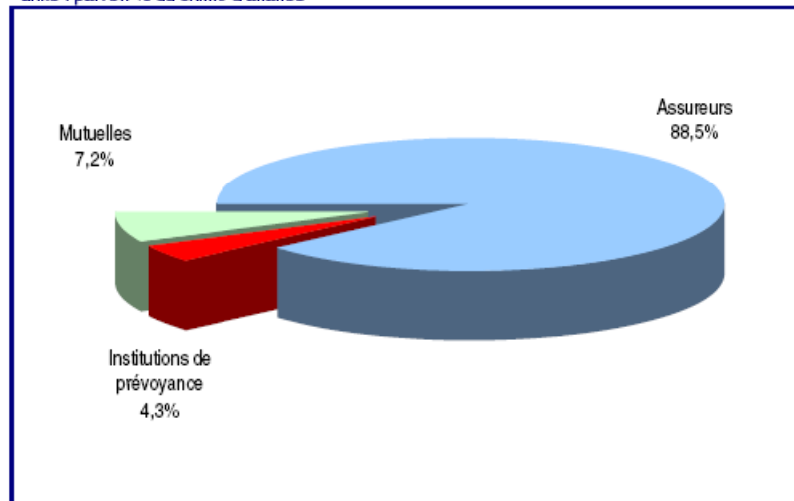
Au sein du secteur de l’assurance, il existe trois grandes catégories d’opérateurs dont le mode de fonctionnement est très différent.

On retrouve en tête de file les sociétés d’assurance qui occupent 88,5% de part de marché en chiffre d’affaires en 2006.<sup>6</sup> Viennent ensuite les mutuelles du code de la Mutualité avec 7,2% et enfin, les institutions de prévoyance pour 4,3%, toujours en 2006.

Il est à noter que les banques proposant des produits d’assurance sont comptabilisées comme des sociétés d’assurance.

#### Poids des différentes catégories d’opérateurs dans le secteur

unité : part en % du chiffre d’affaires



Source : ACAM, données 2006

7

Bien que le nombre d’acteurs présents sur le marché soit largement supérieur à d’autres secteurs financiers – le milieu bancaire par exemple - on observe une tendance lourde à la concentration des plus petites structures. Ainsi en 2006, l’ACAM recensait 1754 organismes déclarés avec une baisse de 5% par rapport à l’année 2005.

<sup>6</sup> Rapport 2006, ACAM, 2007, [http://www.acam-france.fr/fichiers/ACAM\\_Rapport\\_2006\\_435.pdf](http://www.acam-france.fr/fichiers/ACAM_Rapport_2006_435.pdf)

<sup>7</sup> Les marchés de l’assurance, xerfi700, Février 2008.

## b) Par activité

La segmentation au sein du secteur de l'assurance varie quelque peu en fonction de l'organisation interne des différentes structures. Nous avons néanmoins pu dégager le découpage suivant par type d'activité.

ASSURANCE "NON-VIE"			ASSURANCE "VIE"	
<b>Assurance de biens</b> (MRH, Auto)	<b>Assurance de Responsabilité Civile</b>	<b>Assurance Santé</b> (accidents, frais médicaux)	<b>Assurance Prévoyance</b> (décès)	<b>Assurance vie</b> (vie, épargne, retraite)
<b>ASSURANCES IARD</b>			<b>ASSURANCES DE PERSONNES</b>	

IARD : Incendies, Accidents, Risques, Divers

MRH : Multi Risques Habitation

En parts de marché, ces différents segments se répartissent comme suit :

<b>Structure du marché de l'assurance</b>				
unités : milliard d'euros (affaires directes) et part en %				
	CA 2007	Part en 2007	Part en 2006	Part en 2005
Assurance de personnes	151,5	77,7%	78,3%	76,2%
Assurance de biens et de responsabilité	43,5	22,3%	21,7%	23,8%
<b>Total</b>	<b>195,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Evolution des différentes activités d'assurances de biens et de responsabilité :

<b>Les assurances de biens et de responsabilité</b>		
	Cotisations 2007 en milliards d'euros	Variation en%
Automobile	17,7	0
Multirisques habitation	6,7	+4,9
Biens professionnels	5,8	+2,3
Biens agricoles	0,9	+4,5
Catastrophes naturelles	1,4	+2,1
Construction	2,5	+8,9
Responsabilité civile générale	3,4	+3,3
Protection juridique	0,7	+13,9
Transports	1,0	-4,3
Crédit-caution	1,0	+0,1
Assistance	1,1	+13,6
Pertes pécuniaires	1,6	+8,8
<b>Total des affaires directes</b>	<b>43,8</b>	<b>+2,6</b>

Source : FFSA.

<sup>8</sup> *ibid.*

## 2. Face au défi climatique, l'assurance en première ligne

### a) Les risques économiques à moyens termes

#### 1) Comment les changements climatiques affectent-ils les assureurs?

On constate en premier lieu que la multiplication des catastrophes naturelles liées aux événements climatiques extrêmes a un impact fort sur le business model des assurances (et réassurances). Selon Torsten Jeworrek, membre du conseil d'administration de Munich Re, « 2008 s'inscrit dans la tendance longue à la multiplication des catastrophes météorologiques, une tendance liée au réchauffement climatique »<sup>10</sup>.

Comme le montre une étude publiée par F&C Investments<sup>11</sup> en 2007, les changements climatiques influent ou vont influencer de diverses manières sur les assurances. Néanmoins, selon ce rapport, « l'impact potentiel majeur des changements climatiques sur les assureurs non-vie sera sûrement ses effets sur le coût des risques ainsi que sur le pricing de ces risques ». Ce constat est d'autant plus inquiétant pour le secteur que 40% des dommages aux biens assurés sont dûs aux catastrophes naturelles, selon l'assureur allemand Allianz<sup>12</sup>. Ce qui fait dire à la compagnie ACE Limited que « des changements radicaux dans la fréquence et/ou l'intensité des catastrophes naturelles pourraient faire disparaître certains de nos marchés (sic) à cause des dégâts physiques, de la hausse des prix ou de la régulation (...) L'imprévisibilité pourrait nier l'utilisation des techniques d'actuariat et miner notre capacité à déterminer un prix et à gérer le risque de nos offres de produits »<sup>13</sup>.

Ainsi, selon une étude du cabinet Ernst&Young<sup>14</sup>, les changements climatiques constituent le risque stratégique le plus important pour le secteur de l'assurance.

Si l'on se concentre uniquement sur les métiers financiers du secteur des assurances, le risque que fait peser l'évolution du climat est également extrêmement important. Ainsi, le rapport du cabinet KPMG paru en 2008<sup>15</sup> place le secteur financier dans la « zone de danger » face aux risques climatiques. L'étude précise que ce secteur, comme cinq autres, n'est pas performant en termes d'anticipation et de capacité à faire face aux risques générés par ce phénomène.

#### 2) La responsabilité de l'assurance vis-à-vis des changements climatiques

Au-delà de la compréhension et de l'intégration des risques climatiques, il est primordial pour les assurances d'aller plus loin. Ces dernières doivent prendre conscience de leur **responsabilité** dans les changements climatiques actuels.

L'assurance est un secteur clé de l'activité économique sans lequel le système actuel ne peut fonctionner. Ce rôle se décline via les deux métiers principaux de l'assureur, à savoir la distribution de produits d'assurance et la gestion d'actifs. Comme l'explique Catherine Boiteux-Pelletier : « Le groupe de travail sur l'assurance de l'UNEP FI reconnaît que le secteur de l'assurance (en tant que levier du développement économique offrant une expertise reconnue de la gestion du risque), doit jouer un rôle stratégique en relevant les défis globaux actuels et à venir »<sup>16</sup>.

---

<sup>9</sup> L'assurance française en 2007, FFSA, Juin 2008,

[http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007/\\$file/rapportannuel2007.pdf](http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007/$file/rapportannuel2007.pdf)

<sup>10</sup> From risk to opportunity: 2007. Insurer Responses to Climate Change, Ceres, Novembre 2007,

<http://www.ceres.org/Document.Doc?id=225>

<sup>11</sup> In the front line: The insurance industry's response to climate change, F&C Investments, Septembre 2007,

[http://www.fundnets.net/fn\\_filelibrary/file/co\\_qsi\\_Climate\\_Change\\_Insurance\\_Report.pdf](http://www.fundnets.net/fn_filelibrary/file/co_qsi_Climate_Change_Insurance_Report.pdf)

<sup>12</sup> Building a sustainable future. Sustainable Development Summary Report 2008, Allianz, 2008,

[http://www.allianz.com/en/allianz\\_group/sustainability/media/downloads/2008\\_status\\_report.pdf](http://www.allianz.com/en/allianz_group/sustainability/media/downloads/2008_status_report.pdf)

<sup>13</sup> Réponse de ACE Limited à la cinquième enquête annuelle du Carbon Disclosure Project en 2007, <http://www.cdproject.net>

<sup>14</sup> Strategic business risk 2008 - The top 10 risks for business, Ernst&Young, 2008,

[http://www.ey.com/Global/assets.nsf/International/EY\\_Strategic\\_Business\\_Risk\\_2008/\\$file/EY\\_Strategic\\_Business\\_Risk\\_2008.pdf](http://www.ey.com/Global/assets.nsf/International/EY_Strategic_Business_Risk_2008/$file/EY_Strategic_Business_Risk_2008.pdf)

<sup>15</sup> Climate Changes your Business, KPMG, 2008, [http://www.kpmg.com/SiteCollectionDocuments/Climatechang\\_riskreport.pdf](http://www.kpmg.com/SiteCollectionDocuments/Climatechang_riskreport.pdf)

<sup>16</sup> L'assurance durable, UNEP FI, Mai 2007, [http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/insuring\\_for\\_sustainability\\_fr.pdf](http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/insuring_for_sustainability_fr.pdf)

Les compagnies d'assurance ont donc leur part de responsabilité dans l'accentuation des changements climatiques et sont appelées à jouer les premiers rôles dans leur atténuation. La majorité des acteurs concernés, n'intègrent pas cette dimension dans leur fonctionnement, voire n'en a même pas conscience. Il s'agit ici d'impacts induits par le secteur mais les leviers d'actions de celui-ci sont considérables dans la réduction des émissions de GES et l'atteinte des objectifs fixés par le protocole de Kyoto.

Les assurances ont donc une responsabilité particulière par les incitations aux changements de comportement qu'elles peuvent favoriser chez leurs clients, mais aussi et surtout par les investissements qu'elles choisissent de réaliser dans certains secteurs, particulièrement dans le secteur énergétique par exemple.

### 3) Quelle attitude adopter?

Une fois ce constat posé, la première réaction observée chez les assureurs est de chercher à diminuer leurs risques au maximum. Cela se traduit par plusieurs types d'actions telles que de la prévention des catastrophes naturelles, l'incitation auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la législation dans ce domaine mais également une reconsidération du périmètre d'assurabilité de façon plus globale.

Cette démarche est logique ; cependant, elle pose plusieurs problèmes éthiques (refus d'assurer certaines catégories d'activités les plus exposées) et surtout, elle ne sera pas suffisante. Le meilleur levier d'action est, pour l'assureur, de s'attaquer de manière forte et structurelle à l'atténuation des changements climatiques.

Le meilleur risque étant celui qui ne se réalise pas, la seule manière certaine pour les assurances de supprimer les risques liés aux changements climatiques est de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités. De par son poids financier et son rôle indispensable à la société, ce secteur possède entre ses mains plusieurs atouts pour lutter contre les changements climatiques tout en conservant sa logique économique à moyen terme.

#### b) Anticiper les réglementations

Dans ce cadre économique particulier, il est également possible de faire du défi climatique un avantage concurrentiel. Ainsi, à l'instar de la révision du marché des quotas de CO<sub>2</sub> prévue par l'Union Européenne fin 2008, il est possible d'observer que le cadre réglementaire pesant sur les entreprises concernant le climat tend fortement à se durcir. Dans la même optique, on peut citer le vote définitif, en juillet 2008, en France, de la loi sur la responsabilité environnementale et le principe « pollueur-payeur ».

Concernant cette problématique, il est encore une fois possible, pour les entreprises qui adopteraient une démarche proactive, de faire du défi climatique une réelle opportunité, voire un avantage concurrentiel. C'est l'analyse qu'en fait Chris Walker, de la compagnie Swiss Re, cité dans le rapport du Ceres 2007<sup>17</sup> : *« Les changements climatiques sont une réalité et une politique de régulation est à la fois nécessaire et inévitable. Si vous gardez cette perspective en tête, en tant qu'entreprise, nous avons tout intérêt à apporter dès aujourd'hui une réponse (à ce défi) [...] Car si nous attendons 5 à 10 ans, nous serons confrontés à un besoin de changement bien plus drastique et difficile ».*

La mobilisation stratégique des assurances face au risque que fait peser le cadre législatif semble donc indispensable. Cette démarche est la seule qui permettra de transformer les externalités réglementaires en avantages compétitifs en apportant une meilleure réponse au défi climatique.

---

<sup>17</sup> From risk to opportunity: 2007. Insurer Responses to Climate Change, Ceres, Novembre 2007, <http://www.ceres.org/Document.Doc?id=225>

### c) Un risque d'image croissant

« La réputation des assureurs est un facteur important dans la préservation de la valeur des capitaux reçus et, de ce fait, le développement durable fait partie de ce capital de réputation »<sup>18</sup>

De la même manière qu'un cadre législatif national et international à tendance plus stricte, le risque d'image pour les assurances sur les sujets climatiques tend à se renforcer et à se préciser.

Ainsi, comme le décrypte l'ADEME dans son rapport de septembre 2007 sur le développement de produits assuranciers et la diminution des gaz à effets de serre<sup>19</sup>, les assurances sont aujourd'hui confrontées à une nouvelle donne sociale. Les contraintes et pressions des parties prenantes se font plus nombreuses et plus précises sur ces thèmes.

Au-delà des ONG écologistes dont la mission est d'être présente sur ces problématiques pour effectuer une veille active et faire évoluer les comportements, d'autres acteurs, n'ayant pas vocation première à se positionner sur les sujets climatiques, prennent position.

On trouve en première ligne les syndicats qui voient de nouvelles synergies entre leurs actions et la responsabilité, notamment environnementale, des entreprises.

Concernant l'engagement des actionnaires, ces derniers émettent de plus en plus formellement des demandes vis-à-vis des structures qu'ils financent. Le dernier exemple en date concerne la société Exxon Mobil opposée aux Rockefeller, fondateurs du groupe et aujourd'hui actionnaires, sur le thème des énergies renouvelables<sup>20</sup>.

Plus largement, le contexte social actuel montre une forte conscientisation de la société civile aux questions liées au climat. Cette évolution accentue la demande des clients vis-à-vis des entreprises et de leur réponse à ces nouveaux défis. Ainsi, selon une étude publiée en 2005 par The Carbon Trust intitulée « *Brand value at risk from climate change* »<sup>21</sup>, les changements climatiques vont devenir une préoccupation majeure des consommateurs d'ici à 2010.

Cette nouvelle distribution des forces d'influence oblige les assurances à agir afin d'éviter plusieurs répercussions négatives :

- Un risque direct de réputation entraînant des pertes de parts de marché et donc de volume d'affaires.
- Une perte de motivation des collaborateurs due à la mauvaise réputation de leur propre entreprise.

---

<sup>18</sup> *L'assurance durable*, UNEP FI, Mai 2007, [http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/insuring\\_for\\_sustainability\\_fr.pdf](http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/insuring_for_sustainability_fr.pdf)

<sup>19</sup> *Etude sur le développement de produits assuranciers permettant la diminution des gaz à effet de serre*, ADEME, Septembre 2007.

<sup>20</sup> *Les héritiers de Rockefeller demandent à Exxon d'en finir avec son refus des énergies vertes*, Le Monde, 30 mai 2008

<sup>21</sup> *Brand value at risk from climate change*, The Carbon Trust, Novembre 2005, <http://www.carbontrust.co.uk/Publications/publicationdetail.htm?productid=CT-2004-10>

## **Encadré 1. La Garantie Catastrophe Naturelle : une spécificité française**

Le système de garantie catastrophe naturelle est un dispositif d'assurance français servant à garantir les dommages causés par des événements naturels extrêmes.

### **Définition de la Garantie Catastrophe Naturelle**

Aux termes de la loi, sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles « *les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises* ».

(Article L. 125-1, alinéa 3)

En pratique, les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, les avalanches, les séismes, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain.

La garantie catastrophes naturelles (loi du 13 juillet 1982) prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés et à eux seuls. A savoir :

- les bâtiments à usage d'habitation ou professionnel ;
- le mobilier ;
- les véhicules à moteur ;
- le matériel, y compris le bétail en étable et les récoltes engrangées.

La loi exclut les dommages causés aux récoltes non engrangées, aux cultures, aux sols et au bétail non enfermé, dont l'indemnisation relève du régime des calamités agricoles. L'exclusion concerne également les bateaux et les marchandises transportées. Les biens exclus ou non assurés en « dommages » ne sont pas couverts.

### **Fonctionnement et conditions d'application**

Cette garantie automatique ne peut être déclenchée que sur décision du préfet qui enclenche ainsi une demande auprès de l'Etat, qui prendra la décision et publiera le cas échéant un arrêté ministériel.

***La garantie joue donc seulement si un arrêté interministériel paru au Journal Officiel constate l'état de catastrophe naturelle.***

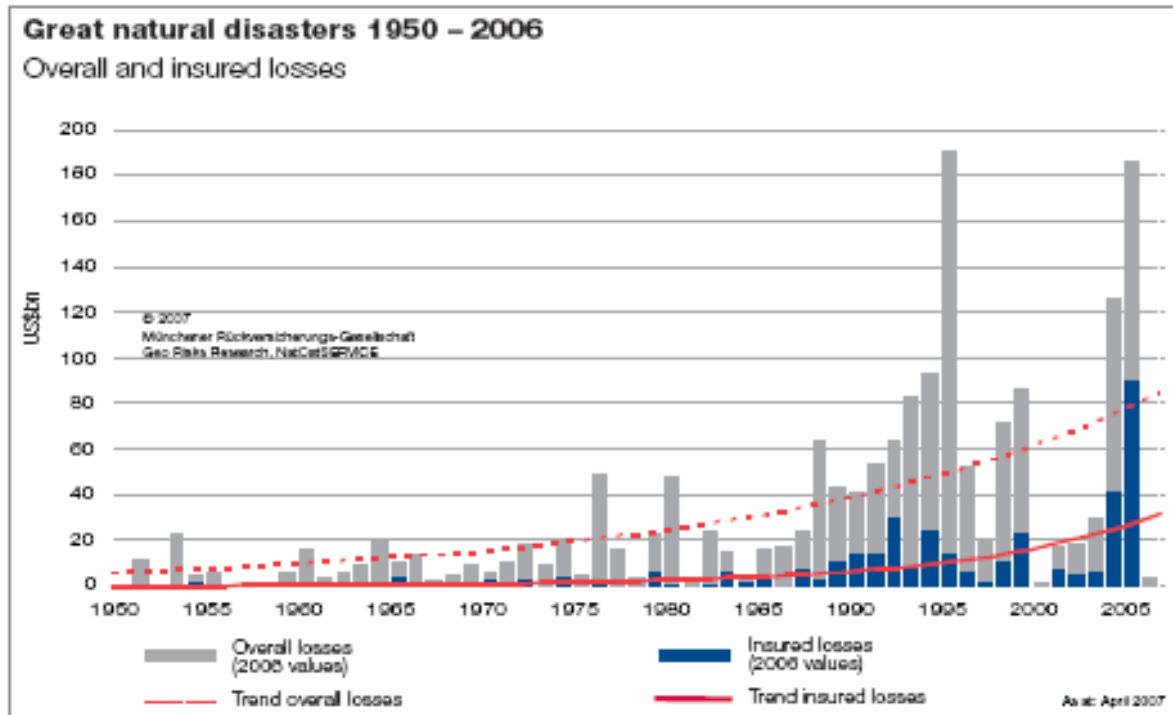
Il s'agit d'une garantie mutualisée entre l'ensemble des assurés qui paient un taux forfaitaire sur chacun des contrats de couverture dommage qu'ils souscrivent et ceci indépendamment de leur exposition aux risques naturels.

Concernant l'indemnisation des sinistres, ce sont les assurances, grâce aux primes collectées, qui remboursent les dommages. Néanmoins, elles ont la possibilité de se réassurer spécifiquement pour les cas de catastrophes naturelles auprès de la Caisse Centrale de Réassurance, organisme d'Etat, qui prendra à sa charge les frais au-delà d'un certain seuil pour ce genre de dommages uniquement.

**Aux termes de la loi, une somme (franchise) reste toujours à la charge de l'assuré.** Elle s'élève à

- 380 € pour les habitations (1 520 € pour les dommages de sécheresse ou de réhydratation des sols), les véhicules à moteur et les autres biens à usage privé ;
- 10 % du montant des dommages (avec un minimum de 1 140 € pour les biens à usage industriel, commercial, artisanal ou agricole, 3 050 euros pour les dommages de sécheresse ou de réhydratation des sols) ;
- trois jours d'activité, avec un minimum de 1 140 € pour la garantie pertes d'exploitation. Toutefois, sera appliquée la franchise éventuellement prévue par le contrat, si celle-ci est supérieure à ce montant.

## Pertes totales dues aux évènements climatiques majeurs de 1950 à 2006 :



Source: Munich Re, "Topics Geo – Natural Catastrophes 2006"

### Analyse du graphique :

- Le coût des catastrophes naturelles est de plus en plus élevé au niveau mondial.
- On remarque également que l'écart entre le champ d'assurabilité et le coût réel des catastrophes naturelles est en progression. Se pose donc la question du désengagement au niveau mondial des assurances qui sortent de certains marchés jugés trop risqués. Il est possible que ce soit les populations les plus vulnérables qui seront les premières touchées par ce retrait.
  - Se pose donc la question d'un rôle social de l'assurance.
  - Il faut enfin noter que la situation française est différente via la mise en place du régime des catastrophes naturelles. Ce désengagement n'est donc pas possible aujourd'hui pour les assureurs qui sont tenus d'indemniser les dégâts en tant que « payeurs aveugles ».

## D. Objectifs de l'étude

L'étude a trois objectifs :

- analyser la prise en compte (ou non) des enjeux climatiques dans les politiques des assurances françaises ;
- mettre en avant les meilleures pratiques françaises et internationales du secteur ;
- faire des recommandations en matière de politique climatique et énergétique aux assurances et aux autres parties prenantes (pouvoirs publics, etc.).

## E. Méthodologie de l'étude

### 1. Périmètre de l'étude

Le panel des 15 entreprises choisies apparaît dans le tableau ci-après. Elles ont été sélectionnées en fonction de deux critères :

- le type de structure (société d'assurance, mutuelle, bancassurance) ;
- le volume de chiffre d'affaires en 2006.

Type de structure et nom de l'entreprise	CA 2006 (en milliards d'euros)
<b>Sociétés d'assurance</b>	
AXA France	78,8
Generali France	64,5
Aviva France	61,2
CNP Assurances	32
AGF	18,6
<b>Mutuelles d'assurance</b>	
Groupama-GAN	14,2
La Mondiale	5,5
MMA	5,2
MACIF	4,7
MAIF	2,6
<b>Bancassureurs</b>	
Crédit Agricole-LCL	29,2
BNP Paribas	27,9
Société Générale	22,4
Crédit Mutuel-CIC	10,8
Natixis	7,3

### 2. Procédure d'évaluation

#### a) Méthodologie retenue

L'étude a été réalisée en sept étapes, entre avril et novembre 2008 :

1. Recherche d'information sur les politiques climatiques du secteur des assurances (avril à juin 2008) ;
2. Rencontre avec 13 des 15 acteurs sélectionnés, et relations téléphoniques avec un assureur : Natixis Assurances (avril à juin 2008). Seule MMA n'a pas donné suite à nos demandes ;
3. Analyse des informations rendues publiques : sites Internet, rapports annuels, rapports développement durable, autres informations publiées par les assurances (mai à juillet 2008) ;
4. Envoi d'un questionnaire aux 15 assurances le 9 juin 2008, pour un retour entre le 30 juin et le 18 juillet 2008 suivant les assurances. Afin de faciliter le travail des assurances, le questionnaire a été pré-rempli par les Amis de la Terre sur la base des informations rendues publiques. Plusieurs assurances ont fait parvenir ultérieurement des informations complémentaires aux Amis de la Terre : elles ont été prises en compte jusque fin août 2008 ;
5. Analyse des réponses. Le cas échéant, relance des assurances par mail pour clarifier et préciser les réponses effectuées (juillet 2008) ;
6. Envoi des résultats de l'analyse aux 15 assurances pour relecture et commentaires, apport de compléments d'information. Résultats envoyés le 1<sup>er</sup> octobre 2008 puis échanges jusqu'en novembre 2008 ;
7. Finalisation de l'étude et des recommandations (novembre 2008) pour une publication le 10 décembre 2008.

## b) Systeme de notation

Afin d'être en mesure d'évaluer avec précision la prise en compte du défi climatique dans l'activité des assurances françaises, un questionnaire a été envoyé à un panel de 15 entreprises du secteur (cf. tableau ci-dessous).

Dans les parties qui suivent, on trouvera des tableaux correspondant au traitement des réponses fournies à ce questionnaire<sup>22</sup> en fonction de dix critères regroupant les grands axes stratégiques de l'étude.

Une note de 0 à 4 a été attribuée pour chaque critère fournie sur la base d'un barème de notation<sup>23</sup>. Nous mettons ci-après pour exemple le barème de notation du critère 1 « *Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat* ». Pour chaque note, les différentes étoiles correspondent à l'ensemble des conditions minimales qu'il faut réunir pour recevoir la note en question, sauf exception explicitement mentionnée.

Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	
<b>0</b>	* Pas de politique spécifique sur le climat.
<b>1</b>	* L'entreprise ne reconnaît pas son rôle dans l'accentuation des changements climatiques. * Reconnaissance publique de la nécessité de diminuer l'impact direct du groupe via un plan d'action mais pas d'objectifs chiffrés.
<b>2</b>	* Reconnaissance publique de l'urgence climatique et des risques associés. * Mise en place d'un plan de réduction des émissions directes chiffré.
<b>3</b>	* L'entreprise reconnaît sa responsabilité face aux changements climatiques en tant qu'investisseur et distributeur de produits d'assurance, mais pas d'objectifs de réduction chiffrés de ses émissions induites.
<b>4</b>	* Reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise face aux changements climatiques en tant qu'investisseur et distributeur de produits d'assurance. * Mise en place d'une stratégie chiffrée de réduction des émissions directes et induites et intégration de la dimension climat dans les métiers.

<sup>22</sup> Cf. Annexe 1 : Questionnaire sur les assurances françaises et les changements climatiques.

<sup>23</sup> Cf. Annexe 2 : Barème de notation des 10 critères de l'étude.

Le choix méthodologique a été fait de ne pas mettre de note globale par entreprise, les entreprises ayant des activités trop différentes pour faire l'objet d'une note moyenne générale pondérée.

On trouvera en annexe, un tableau d'évaluation récapitulatif commenté entreprise par entreprise<sup>24</sup>.

### **3. Choix méthodologiques**

- **Impacts climatiques directs des assurances**

Bien qu'il ait été demandé au sein du questionnaire des informations concernant les efforts réalisés afin de réduire les impacts directs des assurances, il a été choisi de ne pas attribuer de note à ces questions. Grâce à l'expérience acquise depuis plusieurs années dans le milieu bancaire, force est de constater que les impacts directs, sans être négligeables, ne sont pas un enjeu stratégique pour le secteur financier. On estime le rapport de un à mille entre les émissions directes et induites des banques<sup>25</sup>.

Ainsi, les Amis de la Terre souhaitent que les efforts des assurances, tout comme ceux des banques, ne commencent pas sur les impacts directs comme prétexte à leur inaction sur leurs impacts induits. Même s'il est important, afin d'enclencher un changement, de mettre en place un cadre de travail plus respectueux de l'environnement, les émissions de CO<sub>2</sub> évitées par ce biais sont très marginales en comparaison avec celles induites par le secteur des assurances.

L'unique enjeu stratégique en termes climatiques et énergétiques pour les assurances se situe donc dans leur cœur de métier, à savoir la distribution de produits d'assurance et la gestion de leurs actifs.

- **Produits d'assurance retenus**

Dans le cadre de l'évaluation de l'intégration de la dimension climat au sein des produits d'assurance, n'ont été retenus que les types de produits présentant de réels leviers d'action dans la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, on retrouve uniquement les produits d'assurance automobile et habitation, qui concernent deux secteurs parmi les plus émetteurs de GES en France, qui plus est en augmentation.

- **Investissement Socialement Responsable (ISR)**

Cette étude ne se concentrant que sur les problématiques climatiques, les efforts réalisés par les assurances ainsi que leur pertinence en matière d'ISR ne seront pas pris en compte hors champ climat. Ce type d'investissement n'est donc pris en compte dans cette étude que dans la mesure où il possède des critères climatiques spécifiques. Cela n'enlève rien de l'importance des autres enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à la gestion d'actifs.

- **Finance carbone**

L'étude n'aborde pas la finance carbone. Les Amis de la Terre sont pour le moins sceptiques sur la capacité de réduire les risques climatiques à partir d'échanges de quotas de CO<sub>2</sub> dans un marché financier international qui vient de démontrer son caractère incontrôlable (crise des *subprimes*). L'étude s'est focalisée au contraire sur une approche sans risque et prometteuse : analyser et recommander des approches de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique à travers les différents métiers des assurances.

---

<sup>24</sup> Cf. Annexe 3 : *Evaluation et commentaires des 15 assurances analysées dans l'étude*.

<sup>25</sup> *Banques françaises, banques fossiles ?*, Les Amis de la Terre, Mars 2007, <http://www.amisdelaterre.org/Nouveau-rapport-Banques-francaises.html>

#### **4. Structure de l'étude**

Comme cité plus haut, les questions du questionnaire ont été regroupées en 10 critères eux-mêmes intégrés au sein de 3 grands axes stratégiques qui sont :

**Axe 1** : Politique globale de lutte contre les changements climatiques

**Axe 2** : Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance

**Axe 3** : Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs

### Structuration de l'étude

#### **Axe 1 : Politique globale de lutte contre les changements climatiques**

**Critère 1** : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat

**Critère 2** : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques

**Critère 3** : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques

#### **Axe 2 : Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance**

**Critère 4** : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile

**Critère 5** : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation

#### **Axe 3 : Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs**

**Critère 6** : Calcul des émissions du portefeuille d'actifs

**Critère 7** : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs

**Critère 8** : Intégration des enjeux climatiques dans la politique de *Best in Class*

**Critère 9** : Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial

**Critère 10** : Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques

## II. Axe 1 : Politique globale de lutte contre les changements climatiques

### ***Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat***

#### **a) Contexte et enjeux**

La mise en place de politiques climatiques et énergétiques globales intégrées au sein des entreprises du secteur des assurances constitue le point de départ nécessaire à toute action tangible sur le sujet. Comme pour toute orientation stratégique de l'entreprise, la réflexion se doit d'être menée au plus haut niveau du groupe et s'intégrer transversalement en profondeur dans l'ensemble des activités de l'entreprise, au sein de chaque ligne métier.

Aujourd'hui, quelques initiatives vont dans ce sens mais peu d'entreprises semblent avoir pris la mesure du caractère indispensable d'une telle démarche. On observe davantage l'émergence d'actions isolées et peu coordonnées chez les assureurs français pouvant conduire à des contradictions au sein d'une même entité.

Au-delà de la logique stratégique essentielle dans l'instauration de politiques climatiques efficaces, l'engagement fort et immédiat de l'ensemble des acteurs de la société est primordial afin de respecter les engagements français au sein du protocole de Kyoto. En effet, la France s'est fixé des objectifs contraignants de réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> et doit les diviser au moins par quatre d'ici 2050 (« facteur 4 ») ; le GIEC recommande désormais de les réduire de 80 à 95 %. Cet objectif ne pourra être atteint que si tous les acteurs prennent conscience de leur responsabilité respective et agissent en conséquence.

#### **b) Barème de notation du critère**

<b>Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat</b>	
<b>0</b>	* Pas de politique spécifique sur le climat.
<b>1</b>	* L'entreprise ne reconnaît pas son rôle dans l'accentuation des changements climatiques. * Reconnaissance publique de la nécessité de diminuer l'impact direct du groupe via un plan d'action, mais pas d'objectifs chiffrés.
<b>2</b>	* Reconnaissance publique de l'urgence climatique et des risques associés. * Mise en place d'un plan de réduction des émissions directes chiffré.
<b>3</b>	* L'entreprise reconnaît sa responsabilité face aux changements climatiques en tant qu'investisseur et distributeur de produits d'assurance, mais pas d'objectifs de réduction chiffrés de ses émissions induites.
<b>4</b>	* Reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise face aux changements climatiques en tant qu'investisseur et distributeur de produits d'assurance. * Mise en place d'une stratégie chiffrée de réduction des émissions directes et induites et intégration de la dimension climat dans les métiers.

### c) Notation des assurances

#### Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	<p>Le Groupe Allianz a pour objectif de réduire de 20% les émissions de CO<sub>2</sub> liés à son activité d'ici à 2012. Cet engagement s'applique à AGF.</p> <p>AGF participe au groupe de travail mis en place par Allianz Climate Solutions, filiale d'Allianz dont la vocation est de construire une offre de produits d'assurance axés sur le Changement Climatique.</p>	2
<b>Aviva</b>	<p>* Stratégie RSE intégrée de manière globale au plus haut niveau du groupe.</p> <p>* Rôles spécifiques liés à notre métier d'assureur :</p> <p>- Le réchauffement climatique : Les inondations, les tempêtes, les typhons, les cyclones, les ouragans, sont autant de dommages suspectés d'être la conséquence du réchauffement climatique. Le rôle de l'assureur évolue. Il ne s'agit plus seulement de couvrir les dégâts conséquents aux catastrophes, mais, d'une part, de les anticiper et, d'autre part, de participer à leur prévention.</p>	3
<b>AXA</b>	<p>*AXA s'engage à double titre - en tant qu'assureur responsable et en tant qu'entreprise citoyenne - dans la lutte contre le changement climatique, et plus généralement en faveur de la protection de l'environnement. Le Groupe permet à ses clients de profiter de sa recherche et de son expertise en matière de prévention des risques environnementaux, développe des solutions assurantielles et d'investissement spécifiques et améliore son propre bilan environnemental interne. Notre réponse aux enjeux climatiques comporte ainsi trois volets principaux : la recherche, les solutions produits et services, et la gestion de nos impacts environnementaux directs.</p> <p>* Objectif chiffré de réduction des émissions directes : - 5 % d'ici 2009. Pas d'objectifs chiffrés des émissions induites par l'entreprise.</p>	3

<p><b>CNP Assurances</b></p>	<p>CNP Assurances participe aux efforts globaux de protection de l'environnement, au premier rang desquels figure la lutte contre le changement climatique. Les efforts effectués sont multiples, ils tiennent à la fois :</p> <p>1/ à la consommation énergétique de l'entreprise pour ses besoins propres de fonctionnement et à ses impacts directs sur le changement climatique ;</p> <p>2/ aux possibilités offertes aux clients d'investir en respectant les principes ISR et tout particulièrement le respect de l'environnement ;</p> <p>3/ à ses engagements sociaux et sociétaux ; et</p> <p>4/ à la gestion durable et responsable de ses actifs, sujet de très haute importance.</p>	<p>1</p>
<p><b>Generali</b></p>	<p>Le Groupe Generali a pris trois engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux Prévenir les risques : avec des informations et actions pédagogiques</li> <li>- Inciter les clients, par des tarifs attractifs ou des « services plus », à prendre en compte les critères environnementaux dans leur modes de vie ou de gestion de leur activité</li> <li>- Faire connaître et promouvoir les initiatives exemplaires d'entrepreneurs, de collectivités ou de personnes qui innovent dans une logique économiquement rentable et écologiquement vertueuse.</li> </ul>	<p>0</p>
<p><b>Groupama-Gan</b></p>	<p>Groupama est mobilisé sur les problématiques de management efficace du changement climatique. Cette politique se traduit par une démarche volontariste portant sur quatre grands axes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion des risques climatiques grâce à la prévention et à la mise sur le marché de produits climatiques innovants,</li> <li>- l'Investissement Socialement Responsable (ISR),</li> <li>- la politique en faveur du patrimoine forestier,</li> <li>- une démarche d'achats éco-responsables.</li> </ul>	<p>1</p>
<p><b>La Mondiale</b></p>	<p>* Il n'existe, à ce jour, pas de politique spécifique en matière de lutte contre les changements climatiques.</p> <p>* En revanche, la Direction générale impulse environ un grand projet par an qui relève de la logique RSE : un Plan de déplacements d'entreprise, le recyclage individuel du papier, la construction d'un bâtiment HQE au sein du Siège social.</p> <p>Dans le cadre du rapprochement avec AG2R, une réflexion est en cours pour élaborer et mettre en œuvre une politique de développement durable globale.</p>	<p>0</p>

<b>MACIF</b>	<p>* En termes de pratiques internes, le Groupe s'engage progressivement sur la voie de la réduction de ses émissions de GES.</p> <p>* Sur le cœur de métier, le Groupe Macif, en qualité d'assureur, est engagé tant dans une logique d'atténuation que d'adaptation. Cet engagement se traduit dans les politiques de prévention et de sensibilisation des sociétaires et dans les produits d'assurance et services associés comprenant des dispositions incitant aux comportements vertueux.</p>	2
<b>MAIF</b>	<p>* Dans une approche globale, les risques liés aux changements climatiques sont abordés selon deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un axe interne visant à rendre l'entreprise encore plus responsable dans la maîtrise de son impact environnemental (bilan carbone en 2006, plans d'action, réduction de ses consommations d'énergie, réseau de relais Développement durable...).</li> </ul> <p>La MAIF considère en effet que, pour être crédible vis-à-vis des sociétaires et des principales parties prenantes, elle se doit d'abord d'avoir une démarche d'éco responsabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un axe externe fondé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une démarche de sensibilisation et d'éducation des sociétaires ;</li> <li>• un soutien apporté à la recherche scientifique en matière de risques climatiques, à travers la Fondation MAIF ;</li> <li>• en projet : une intégration plus forte de la dimension environnementale dans ses produits et services.</li> </ul> </li> </ul> <p>Objectifs chiffrés de -3% des consommations d'énergie et de papier, et donc des GES liés, en 2007, et un objectif de -1% en 2008.</p>	2
<b>MMA</b>	Non.	0
<b>BNP Paribas</b>	<p>* BNP Paribas Assurance est pleinement conscient de sa responsabilité sociétale en tant qu'assureur de personnes.</p> <p>* BNP Paribas Assurance considère qu'il est de sa responsabilité d'intégrer ces enjeux, qu'ils soient sociaux ou environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'exercice de son activité d'assurance (via ses produits) ;</li> <li>- dans son fonctionnement interne.</li> </ul> <p>La lutte contre les changements climatiques est intégrée aux enjeux environnementaux et fait donc l'objet d'actions sur les 2 axes cités ci-dessus.</p>	1

<b>Crédit Agricole-LCL</b>	<p>* Le Groupe place l'environnement au cœur de ses métiers et contribue, directement ou indirectement, à lutter contre le réchauffement climatique.</p> <p>* Dans le domaine du réchauffement climatique, les actions entreprises concernent la réduction des impacts directs et indirects sur l'environnement, le financement des énergies renouvelables ou la promotion des fonds environnementaux.</p>	2
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	De plus en plus, les approches environnementales retiennent toute l'attention du Crédit Mutuel. Prévenir les pollutions, réduire la facture énergétique passe par une analyse des divers pôles de consommation actuels, mais aussi par la mise en place de politiques incitatives. Certaines dynamiques ont déjà été initiées par plusieurs Fédérations régionales, pour mieux faire et faire autrement.	0
<b>Natixis</b>	La lutte contre le changement climatique se décline principalement dans l'activité de banque de financement et d'investissement (BFI) de Natixis : Engagée auprès des instances nationales et internationales traitant de développement durable, la banque figure parmi les leaders dans le financement des énergies renouvelables et la gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique.	1
<b>Société Générale</b>	<p>* Pour lutter contre les effets négatifs du changement climatique, il faut agir simultanément dans deux directions : réduire les émissions de GES (en phase avec les recommandations de l'ONU, l'Europe, la France et d'autres pays se sont fixés des objectifs chiffrés), mais aussi s'adapter au changement climatique.</p> <p>* Le principal niveau de responsabilité repose sur le pouvoir politique, qui doit donner une visibilité à long terme. Le protocole de Kyoto est un premier pas, mais il n'est pas suffisant, la préparation en cours de l'horizon post-2012 doit réussir.</p> <p>* À partir d'un bilan carbone Groupe évalué à 224 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2006, un plan ciblé de réductions des émissions a été validé en novembre 2007 par le Comité Exécutif du Groupe, avec des objectifs chiffrés par pays sur la période 2008-2012 (ex : - 11 % pour la France).</p>	2

## d) Commentaires sur la notation

L'intégration des problématiques climatiques dans une politique globale et intégrée par les groupes d'assurance français n'est pas encore une pratique très développée. On constate également de grandes disparités au sein du panel d'entreprises étudiées et ce indépendamment du type de structures (sociétés d'assurance, mutuelles, bancassurances). Il semblerait qu'il s'agisse davantage de démarches isolées de quelques acteurs.

Néanmoins, les deux groupes multinationaux Aviva et AXA sont les seuls à déclarer avoir conscience de leur responsabilité dans l'accroissement des changements climatiques. Ils obtiennent donc la note 3 car ils n'ont pas encore fixé d'objectifs chiffrés de réduction de leurs émissions induites. Il est possible de préjuger que la taille de leur entreprise est un facteur dans la prise en compte du climat dans une politique globale en réponse aux diverses pressions auxquelles ils sont assujettis de par leur exposition médiatique.

En revanche, la majorité des assurances n'a pas conscience de sa responsabilité face aux défis climatiques en tant qu'investisseur ou distributeur de produits d'assurance. Pire, quatre assurances n'ont aucune politique en matière climatique (Generali, La Mondiale, MMA, Crédit Mutuel-CIC). Aucune stratégie n'est mise en place mais seulement quelques actions éparses. Ces quelques actions portent de plus la plupart du temps sur les impacts directs des entreprises et non sur leurs impacts induits, qui constituent pourtant de loin l'enjeu principal en termes de développement durable pour les acteurs financiers.

Globalement, ce critère, qui constitue la pierre angulaire de tout plan d'action en matière climatique, n'est pas bien pris en compte par le secteur et l'ensemble de la notation concernant les autres points stratégiques de cette étude s'en ressent.

## e) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Politique globale intégrée sur le climat</b>	AXA (France)	* Reconnaissance du rôle actif que peut jouer l'entreprise pour aider ses clients à anticiper les impacts du changement climatique et réduire, par un comportement adapté, leur contribution au phénomène.
	Aviva (Royaume-Uni)	* Reconnaissance du rôle de l'assureur qui ne couvre plus seulement les dégâts conséquents aux catastrophes, mais les anticipent et participe à leur prévention.

## f) Recommandations des Amis de la Terre

Le premier pas dans la démarche de prise en compte du climat par les entreprises consiste, pour ces dernières, à prendre conscience de leur responsabilité dans l'accroissement des changements climatiques, notamment via leurs impacts induits (investissements et distribution des produits d'assurance).

Par ailleurs, pour être en mesure d'intégrer de manière sérieuse et efficace les problématiques posées par le réchauffement climatique, il paraît indispensable qu'une stratégie en la matière soit définie au plus haut niveau de l'entreprise.

Plus qu'une simple réflexion du top management des groupes d'assurance, les politiques liées au défi climatique doivent être transversales et s'intégrer dans chacun des métiers. Pour une déclinaison concrète, ces dernières s'inscrivent nécessairement dans un cadre d'objectifs chiffrés d'évolution du fonctionnement de l'entreprise.

**Voici donc les différents éléments qui doivent apparaître dans une bonne politique globale intégrée sur le climat :**

- Reconnaissance de la réalité du phénomène des changements climatiques et de l'urgence de la situation ;
- Reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise dans l'aggravation du phénomène ;
- Description du rôle potentiellement moteur de changement de l'entreprise dans les solutions à apporter à la crise climatique ;
- Déclaration forte de volonté politique de la haute direction de l'entreprise indiquant clairement vouloir s'attaquer au problème et contribuer à sa résolution ;
- Prise d'engagements d'objectifs chiffrés et datés de réduction des émissions de GES directes et induites ;
- Mise en place de procédures de suivi et d'évaluation ;
- Déploiement des moyens nécessaires à cette mise en œuvre.

## ***Critère 2 : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques***

### **a) Contexte et enjeux**

La sensibilisation des collaborateurs aux problématiques climatiques doit constituer un axe important de la stratégie globale des assurances. Cela permet en premier lieu de réduire les émissions directes de CO<sub>2</sub> de l'entreprise. Au-delà de cet aspect, la sensibilisation a pour objectif d'induire une meilleure compréhension des enjeux climatiques par les employés, facteur clé de succès dans l'intégration de cette dimension au cœur du métier de chaque collaborateur de l'entreprise.

D'un point de vue plus général, ces actions d'éducation aux défis environnementaux font partie intégrante de la mission sociale de toute entreprise dans la transmission de savoir et de conscientisation de ses collaborateurs aux enjeux sociétaux majeurs.

Les outils de sensibilisation à la disposition des assureurs sont très divers et de nombreuses sources d'informations fournissent des outils de qualité afin de réussir dans cette démarche. Par ailleurs, la participation à des événements nationaux et internationaux sur le sujet permet également de faire sentir aux employés que leur entreprise s'investit dans une démarche responsable plus globale et que leur action participe à un mouvement collectif.

Enfin, il paraît important de souligner que, pour être cohérente, la sensibilisation doit toucher l'ensemble du personnel de l'entreprise.

## b) Barème de notation du critère

Critère 2 : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	
0	* Aucune sensibilisation des collaborateurs aux enjeux spécifiques liés à l'urgence climatique et à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES).
1	* Mise en place de quelques actions ponctuelles lors d'évènements nationaux (ex : semaine du développement durable) avec une sensibilisation spécifique sur les changements climatiques.
2	* Diffusion d'informations via les outils de communication interne à l'entreprise (ex : intranet, revues internes, etc.). * Relais réguliers d'initiatives nationales ou internationales avec des actions de sensibilisation sur le climat : expositions, projections de films, conférences, édition et diffusion de documents.
3	* Actions régulières de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques lors d'évènements nationaux et internationaux. * Actions de sensibilisation lors d'évènements internes à l'entreprise (ex : inaugurations, séminaires, etc.). * Création de modules d'information/sensibilisation disponibles à tous les collaborateurs de manière permanente (via l'intranet ou des publications régulières via le journal interne). * Campagne régulière de sensibilisation/communication autour des éco-gestes au sein de l'entreprise.
4	* Evaluation régulière du niveau de connaissance des collaborateurs concernant les changements climatiques avec modules d'e-learning pour s'évaluer et progresser. * Actions continues de sensibilisation avec relais des évènements nationaux mais aussi internes. * Communication spécifique régulière sur les changements climatiques : journal interne dédié, conférences régulières, etc. * Implication des collaborateurs dans la politique de sensibilisation : boîte à idées, modules interactifs et améliorables, concours, etc.

## c) Notation des assurances

### Critère 2 : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques

Entreprise	Réponses	Note / 4
<p style="text-align: center;"><b>AGF</b></p>	<p>* Depuis 2004, AGF organise, à l'occasion de la semaine du Développement Durable, des actions de sensibilisation et d'information auprès des 13 000 collaborateurs d'AGF en France sur le thème du Développement Durable. En 2007, le thème de la semaine du Développement Durable était le changement climatique.</p> <p>* Dans ce cadre, une campagne d'idées a été lancée auprès de tous les salariés d'AGF en France pour recueillir leurs idées afin de contribuer à la réduction de l'impact environnemental direct d'AGF. Plus de 350 idées ont été soumises, parfois originales comme la confirmation par voie électronique du remboursement des notes de frais.</p> <p>* Depuis 2004 également, une lettre du Développement Durable est diffusée aux salariés d'AGF en France. Elle vise à faire participer les salariés à l'engagement de l'entreprise dans ce domaine.</p> <p>* Un site internet et un intranet sont dédiés au développement durable.</p>	<p style="text-align: center;">1</p>
<p style="text-align: center;"><b>Aviva</b></p>	<p>* Conscient qu'être une entreprise responsable n'est possible qu'avec le soutien de ses collaborateurs, Aviva France s'attache à sensibiliser ses collaborateurs au développement durable par différentes actions qui s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux principaux outils de diffusion régulière : intranet (Communit) et magazine interne (Challenger), lui-même imprimé sur du papier recyclé.</li> <li>- Différents événements autour de l'actualité nationale (semaine du développement durable, semaine de la mobilité...).</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail trimestriel réunissant les acteurs opérationnels de la politique développement durable et les directeurs des services concernés : logistique, informatique, achats et communication.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">3</p>

## AXA

- Relais très actif des Semaines Nationales du Développement Durable (expos, distribution dépliants Ademe, distribution sacs pliables réutilisables, conférences...) : 12 000 collaborateurs administratifs touchés
- Projection des films d'alerte : « Une Vérité qui dérange » d'Al Gore (avril 2007), série « Les Paradis perdus » d'Arte (avril 2008), « La 11ème heure » de Leonardo DiCaprio (juillet 2008) ;
- Généralisation de l'utilisation du papier recyclé dans les bureaux et mise en place du recyclage du papier collecté (juillet 2006) ;
- Opérations compensation carbone : en septembre 2007, compensation d'une semaine de trajets des collaborateurs (reforestation EcoAct) ; en juillet 2008, compensation du trajet aérien pour le séminaire des cadres dirigeants en Croatie (versement Action Carbone) ;
- Exposition de dessins d'enfants de collaborateurs qui ont participé au concours de dessins « Préservons la planète » sur tous les sites à partir du 5 juin 2008 à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement ;
- Campagnes de sensibilisation aux bons gestes écologiques au bureau en 2006, et nouvelle campagne en septembre 2008 (papier, déchets, eau, électricité, fournitures de bureau, informatique) ;
- En septembre 2008, à l'occasion de la semaine de la mobilité, sensibilisation des directeurs aux véhicules de fonction les moins polluants ;
- En fin d'année, 100 collaborateurs du personnel commercial formés à l'éco-conduite (test) ;
- Un intranet vivant : enjeux et comportements (env 500 visites/mois).

3

## CNP Assurances

- \* Campagnes de communication autour des dépenses énergétiques et du papier.
- \* Élément innovant, citons pour la France l'intéressement, basé depuis 2007 à hauteur de 20% sur des questions de développement durable, qui intègre pour moitié le critère de consommation de papier, en mutualisant les efforts du personnel. Le solde est basé sur les réponses à un quizz développement durable destiné à l'ensemble des collaborateurs, et établi de manière à sensibiliser ceux-ci aux changements climatiques. Il touche donc 100% des collaborateurs de CNP Assurances, et connaît un franc succès : en un seul mois, en 2007, près de 1 collaborateur sur 2 avaient déjà rempli le questionnaire.
- \* Site intranet Développement Durable lancé en 2006.
- \* D'autres campagnes de sensibilisation ont été menées, dont certaines sont décrites ci-dessous :
  - En 2006, à l'occasion du lancement du site intranet Développement Durable, CNP a organisé une exposition des œuvres de Yann-Arthus Bertrand sur ses trois sites français (Paris, Angers, Arcueil).
  - La même année, un concours des bonnes idées en matière d'environnement fut organisé.
  - En 2007, l'exposition fut reprise avec cette fois des affiches produites par le service Développement Durable de la CNP pour sensibiliser les collaborateurs aux actions de leur entreprise en la matière.
  - En 2007 également, des extraits du film de Al Gore, « Une vérité qui dérange » ont été diffusés sur tous les sites de la CNP. A sa sortie, le film fut diffusé dans son intégralité, en boucle dans les lieux communs, et en soirée à l'auditorium du site CNP parisien (séance ayant rassemblé plus de 150 personnes).
  - Des ordinateurs en libre service ont permis aux collaborateurs, pendant plusieurs semaines, de venir calculer leur empreinte écologique sur le site de l'ADEME.
  - Un petit déjeuner-débat fut organisé en 2007, rassemblant la moitié des secrétaires et le fournisseur papier de l'entreprise. Il a donné l'occasion à ce dernier de présenter sa démarche de sélection de papier écologique.
  - En 2007, plus de 700 collaborateurs CNP ont répondu à une enquête afin de déterminer quelles étaient leurs attentes en matière de développement durable dans l'entreprise.
  - Une rubrique Troc Fournitures vient d'être installée sur le site intranet Développement Durable, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'éviter le gâchis des matériaux non utilisés.
  - Des fruits bios sont mis à disposition des collaborateurs du site parisien, avec un coût limité, les bénéfices étant redistribués à l'ONG WWF.

4

<p align="center"><b>Generali</b></p>	<p>* Nous organisons régulièrement des conférences en interne pour présenter aux collaborateurs la politique de développement durable et les actions en cours sur ce sujet.</p> <p>* Plus généralement, des conférences de sensibilisation sont ouvertes aux 4 500 salariés parisiens, notamment durant la semaine du développement durable.</p> <p>* La politique de développement durable a également été présentée aux 500 managers de l'entreprise le 5 juin lors d'un forum organisé dans le cadre du projet Ambition. D'autres forums sur ce sujet sont prévus à l'automne.</p> <p>Nous utilisons également tous les moyens de communication internes classiques : - journal interne ; - site intranet et Internet ; - écrans plasma, etc.</p>	<p align="center">2</p>
<p align="center"><b>Groupama-Gan</b></p>	<p>* Afin de sensibiliser ses collaborateurs aux problématiques du changement climatique, Groupama a participé à la Semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2008 ;</p> <p>* Le Département Construction de Groupama réalise tous les deux mois une newsletter à l'attention du réseau construction du groupe. Des articles sont régulièrement consacrés au développement durable permettant de sensibiliser les collaborateurs construction à cette thématique (Grenelle de l'Environnement, réglementation thermique, énergies renouvelables...).</p>	<p align="center">1</p>
<p align="center"><b>La Mondiale</b></p>	<p>La sensibilisation s'opère dans le cadre de la communication interne sur les projets lancés par la Direction générale. Dans ces cas là, différents supports sont généralement utilisés pour faire connaître l'existence d'un projet et pour encourager les salariés à changer leurs modes de comportement : réunions d'information en plénière avec interventions d'associations externes, utilisation de l'intranet groupe, consultation interne, journal interne, rapport annuel...</p>	<p align="center">0</p>
<p align="center"><b>MACIF</b></p>	<p>Des dispositifs réguliers de sensibilisation au réchauffement climatique - et aux éco gestes susceptibles d'y répondre - sont mis en œuvre au sein de l'entreprise. Ils prennent la forme de dossiers thématiques sur l'intranet et les publications internes, d'actions de sensibilisation précises à l'occasion d'évènements particuliers (semaine du développement durable, semaine européenne de la mobilité durable essentiellement).</p> <p>Il n'y a pas à ce jour de dispositif de sensibilisation plus formalisé.</p>	<p align="center">2</p>

<p><b>MAIF</b></p>	<p>* Mise en place depuis 2005 d'une politique de sensibilisation qui vise l'ensemble des acteurs internes, c'est-à-dire les plus de 750 militants et les plus de 6000 salariés du Groupe.</p> <p>* Site Intranet accessible à tous, dédié à la démarche de responsabilité sociale de l'entreprise, à l'intérieur duquel figure une partie importante sur le développement durable. Cette partie comprend des informations générales sur le réchauffement climatique, des conseils de bonnes pratiques au bureau, à domicile, sur la route, en vacances, des liens vers des sites délivrant de l'information, comme celui de l'ADEME, des quiz...</p> <p>* Mise en place d'un réseau de 240 relais développement durable dans l'ensemble de nos sites. Ils élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en matière d'éco responsabilité, en accord avec le management de proximité.</p> <p>* Organisation depuis 3 ans des animations internes durant la semaine nationale du développement durable et la semaine européenne de l'éco mobilité. Nous avons élaboré un guide des acteurs internes éco responsables.</p>	<p>3</p>
<p><b>MMA</b></p>	<p>Non.</p>	<p>0</p>
<p><b>BNP Paribas</b></p>	<p>* BNP Paribas Assurance a une politique d'information et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs aux grands enjeux du développement durable en général, et donc aux changements climatiques en particulier.</p> <p>* Cette sensibilisation se manifeste régulièrement par des actions internes : promotion des « Eco-gestes » au quotidien via les outils de communication interne, utilisation de papier recyclé, actions visant à réduire la consommation de papier, promotion de la pratique du covoiturage... De plus, des manifestations internes ont été organisées en 2007 et 2008 à l'occasion de la Semaine du Développement Durable, afin de sensibiliser le maximum de collaborateurs (manifestations ouvertes aux 2500 collaborateurs du siège). On peut notamment citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une conférence d'Hubert Reeves sur les changements climatiques et la biodiversité;</li> <li>- des projections du film « Une vérité qui dérange »;</li> <li>- une mobilisation des collaborateurs dans une demi-journée écocitoyenne (offerte par l'entreprise) de revalorisation écologique des rives de Seine à Argenteuil.</li> </ul> <p>* Service intranet de covoiturage.</p> <p>* Tous les événements internes sont éco-conçus.</p>	<p>2</p>

<p><b>Crédit Agricole-LCL</b></p>	<p>* A l'occasion de la semaine du développement durable de 2007, le Groupe a projeté et mis à disposition de ses salariés le documentaire d'Al Gore « une vérité qui dérange » sur le réchauffement climatique.</p> <p>-* Depuis 2005 une exposition en ligne sur l'intranet Groupe permet de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable et plus spécifiquement aux enjeux climatiques. Cette exposition en ligne réactualisée en 2007 a été labellisée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2005.</p> <p>-* Un projet industriel est également mené au niveau du Groupe en vue de dématérialiser une partie des courriers clients. Ce projet auquel les compagnies d'assurances adhèrent fait l'objet d'un appel d'offres incluant pour les fournisseurs des critères développement durable. L'estimation de baisse du volume de papier utilisé par un envoi électronique de certains documents est évaluée à 10 %.</p> <p>* Un espace intranet dédié au développement durable a été mis en place chez Pacifica, la compagnie d'assurance dommages.</p> <p>* Une sensibilisation à la réduction de l'utilisation du papier dans les communications clients a également été menée en 2007 chez Predica, la compagnie d'assurance de personnes.</p> <p>* Une sensibilisation aux économies de papier en interne a été menée en 2006 chez Pacifica et les économies réalisées ont été versées à une ONG engagée sur l'environnement</p>	<p>2</p>
<p><b>Crédit Mutuel-CIC</b></p>	<p>* La sensibilisation des collaborateurs est faite pour l'instant principalement par la voie de l'information interne : articles de presse, intranet, revue de presse et observatoire de la concurrence.</p> <p>* La réalisation des bilans Carbone dans quelques fédérations a également contribué à la sensibilisation des collaborateurs des fédérations concernées.</p>	<p>1</p>
<p><b>Natixis</b></p>	<p>Natixis a choisi depuis d'associer largement ses collaborateurs à la démarche de développement durable, avec des communications régulière dans les supports de communication interne (journaux, intranet) et une communication spéciale a été diffusée à 10 000 collaborateurs à l'occasion de la semaine du développement durable. Enfin, l'ensemble des collaborateurs de Natixis et ses filiales sont régulièrement informés au travers du site intranet « gestes verts » : explication du phénomène d'effet de serre, relai de la campagne de l'ADEME "économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe", restitution du bilan carbone, promotion du co-voiturage lancé en novembre 2007...</p>	<p>2</p>

## Société Générale

- \* Différents médias et supports :
  - Site intranet (français / anglais) développement durable pour les collaborateurs appelé en interne « Planethic » accessible par la majorité des collaborateurs.
  - Sessions de sensibilisation sur le développement durable à l'attention des collaborateurs assurée par la Direction Développement durable.
  - Exposition itinérante (française / anglaise) sur les enjeux du développement durable (comprenant les enjeux climatiques) créée en 2005 et réactualisée début 2008.
  - Brochure sur la position de Société Générale sur le changement climatique mise en ligne sur le site intranet et diffusée sous format papier aux 50 contributeurs développement durable en charge d'animer leurs entités/lignes métiers.
  - Petits livres verts de la fondation Nicolas Hulot diffusés à 77 000 personnes en 2006.
  - L'espace Développement durable au rez-de-chaussée des Tours Société Générale propose de l'information sur le développement durable et le changement climatique (dont la brochure sur la position de Société Générale sur le changement climatique).
- \* Différentes initiatives sur les comportements plus vertueux :
  - Diffusion sur intranet de quelques éco-gestes.
  - Mise en place d'un site Internet de co-voiturage pour Paris et sa région.
  - Politique "voyage" qui définit les règles de conduite notamment pour les distances de courte durée. Prochainement, les collaborateurs (France et UK) pourront prendre connaissance à travers d'un éco-comparateur des émissions CO<sub>2</sub> induites au moment de l'achat d'un billet en avion ou en train.
  - Dans le cadre du plan carbone, un plan de communication interne a été défini afin d'informer et sensibiliser sur les actions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le Royaume-Uni a assuré un challenge d'innovation participative auprès de ses collaborateurs pour identifier les meilleures idées pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

3

## d) Commentaires sur la notation

Il s'agit du critère pour lequel les assurances sont le mieux notées avec une moyenne proche de 2.

On constate même que CNP Assurances répond à l'ensemble des demandes des Amis de la Terre en matière de sensibilisation et obtient donc la note de 4. A la différence des autres, l'entreprise mène, entre autres, un plan d'action qui implique l'ensemble des collaborateurs sur de nombreuses thématiques et cherche à faire progresser leurs connaissances sur le sujet.

Malgré une notation correcte de l'ensemble du secteur sur ce point, il est important de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas là d'améliorations dans le cœur de métier des assurances. En effet, la sensibilisation des collaborateurs doit avant tout rester un outil de mise en place de la stratégie globale et en aucun cas devenir un objectif en soi. La sensibilisation ne doit en aucun cas être utilisée comme un frein à des activités plus substantielles. Néanmoins, les marges de progression dans ce domaine restent importantes.

## e) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques</b>	CNP Assurances (France)	* 10 % de l'intéressement annuel est basé sur les réponses à un quizz développement durable destiné à l'ensemble des collaborateurs, et établi de manière à sensibiliser ceux-ci au changement climatique.

## f) Recommandations des Amis de la Terre

La sensibilisation des salariés doit répondre à la même logique que la stratégie globale et s'inscrire en permanence dans le quotidien des collaborateurs. Elle doit être structurée et diversifiée. Néanmoins, elle ne doit pas être une fin en soi mais plutôt un outil de prise de conscience pour une intégration du climat dans tous les métiers (cf. formation). Plus qu'un « marronnier », le climat doit faire l'objet d'une communication régulière via les outils de communication internes aux groupes d'assurance (intranet, presse interne, expositions...).

Il est également impératif d'impliquer les salariés afin que ceux-ci s'approprient mieux le sujet. Enfin, l'évaluation de leur niveau de connaissance/progression ainsi que de leur implication dans la démarche responsable de l'entreprise sera un gage de sérieux pour la politique de sensibilisation du groupe et permettra de mesurer les progrès accomplis et les défis à relever.

Il apparaît toutefois nécessaire de préciser que le travail réalisé sur la sensibilisation des collaborateurs ne doit pas se faire au détriment des autres actions à réaliser, particulièrement concernant l'intégration des enjeux climatiques au cœur de métier des assurances. L'allocation des faibles moyens généralement affectés au développement durable dans les compagnies d'assurance doit donc aller en priorité à la réflexion et à la mise en œuvre des recommandations portant sur les critères suivants de cette étude, et non à la sensibilisation.

## **Critère 3 : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques**

### **a) Contexte et enjeux**

Les formations spécifiques aux changements climatiques sont encore très faibles et peu généralisées de manière globale. Former les collaborateurs des assurances au rôle qu'ils doivent avoir face au défi climatique est pourtant une des clés essentielles du succès de la stratégie globale des entreprises du secteur dans ce domaine. C'est elle qui permettra de décliner efficacement au cœur des métiers et des produits les enjeux climatiques.

Il faut donc identifier les caractéristiques concernant le climat attenantes à chaque ligne métier, puis à chaque fonction, et les intégrer dans les missions et objectifs des collaborateurs. Bien que certains métiers soient plus concernés que d'autres par les problématiques climatiques et énergétiques, la déclinaison du plan de formation doit se faire pour l'ensemble des postes pour davantage d'efficacité.

Une telle intégration ne peut se réaliser qu'avec le soutien actif de la haute direction de l'entreprise, dans le cadre d'une politique globale cohérente et ambitieuse (cf. critère 1).

### **b) Barème de notation du critère**

<b>Critère 3 : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques</b>	
<b>0</b>	* Aucune formation dédiée aux changements climatiques dans l'entreprise.
<b>1</b>	* Formation très ponctuelle d'un petit nombre de collaborateurs à certains aspects techniques liés aux changements climatiques.
<b>2</b>	* Formation de quelques métiers aux enjeux globaux des changements climatiques avec déclinaison au sein de l'activité.
<b>3</b>	* Formation de l'ensemble du personnel aux enjeux des changements climatiques de manière ponctuelle, avec déclinaison dans chacun des métiers.
<b>4</b>	* Formation régulière de l'ensemble du personnel aux enjeux globaux liés aux changements climatiques. * Implication des problématiques des changements climatiques dans chacun des métiers. * Formation à ces enjeux de toute nouvelle personne recrutée à son arrivée.

### c) Notation des assurances

#### Critère 3 : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	Formation de certains collaborateurs dans le domaine des énergies renouvelables.	1
<b>Aviva</b>	Non.	0
<b>AXA</b>	Formation des métiers IM aux enjeux des changements climatiques et déclinaison dans la création de produits ainsi que dans la gestion d'actifs à long terme.	2
<b>CNP Assurances</b>	Formation par la direction développement durable de quelques collaborateurs à l'approche extra financière et de "commerciaux".	0
<b>Generali</b>	Formation des métiers IM spécifiquement affectés au développement durable et des commerciaux sur l'outil de labellisation des entreprises.	1
<b>Groupama-Gan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Certaines Directions de l'entreprise prennent l'initiative d'organiser des formations collectives aux changements climatiques.</li> <li>* C'est le cas, par exemple, de la Direction des Assurances Dommages Individuels du groupe (qui concerne notamment les branches Automobile, Habitation, Construction...), dont tous les cadres en situation de management d'équipes ont bénéficié, lors de leur dernier séminaire annuel, d'une formation relative aux changements climatiques dispensée par le directeur de la stratégie de l'ADEME (30 cadres concernés).</li> <li>* Cependant, cette politique de formation aux changements climatiques n'est pas encore généralisée à l'ensemble du Groupe.</li> </ul>	1
<b>La Mondiale</b>	S'il n'existe pas de politique globale de formation aux enjeux du développement durable, les collaborateurs techniques de la Direction de l'immobilier suivent des formations spécifiques sur le thème des immeubles H.Q.E ( Haute Qualité Environnementale).	1

<b>MACIF</b>	En dehors des formations liées aux catastrophes naturelles et au régime ad hoc, il n'existe pas de formation spécifique.	0
<b>MAIF</b>	Non.	0
<b>MMA</b>	Non.	0
<b>BNP Paribas</b>	Une telle formation n'a pas été jugée prioritaire compte tenu de la nature des métiers de l'entreprise.	0
<b>Crédit Agricole-LCL</b>	La Mission développement durable de Crédit Agricole SA a organisé en février 2008 une formation sur le changement climatique pour les correspondants développement durable du groupe, des Caisses Régionales ainsi que pour les responsables de marchés. Au cours de cette formation un expert du GIEC est venu expliquer l'analyse faite par les chercheurs sur l'avenir climatique de la planète.	1
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	A ce jour pas de formation spécifique sur les changements climatiques.	0
<b>Natixis</b>	Un module de formation « généraliste » au développement durable est inscrit dans le catalogue de formation proposé à l'ensemble des collaborateurs. De plus, la politique de développement durable de Natixis a été présentée à plusieurs reprises à l'occasion de réunions d'encadrement (4 réunions de 300 personnes environ). Concernant plus spécifiquement le réchauffement climatique, les collaborateurs directement impliqués ont été formés à l'occasion du bilan carbone de Natixis (fin 2006).	1
<b>Société Générale</b>	2 modules de formation sur le développement durable sont en cours de construction.	0

## d) Commentaires sur la notation

Ce critère est un point critique de l'intégration par les métiers de l'assurance des contraintes climatiques et du déploiement efficace d'une politique globale intégrée sur le climat. Néanmoins, on constate que les problématiques qu'il soulève ne sont que très peu prises en considération, de manière générale, par le secteur, avec une moyenne de 0,5/4, ce qui traduit concrètement la faible prise en compte de la dimension climat par les assureurs.

Ainsi, la majorité des acteurs ne mettent aucune formation en place pour leurs collaborateurs (8 assurances sur 15). Pour les autres entreprises, hormis AXA, l'apprentissage ne concerne que les personnes directement touchées par le sujet. On retrouve ainsi des formations pour les responsables développement durable, les responsables de la gestion immobilière et quelques gestionnaires d'actifs sur les problématiques liées aux technologies « vertes ». Néanmoins, ces initiatives ne sont généralement pas déclinées au sein des métiers pour une prise en compte réelle. Enfin, AXA obtient la moyenne sur la notation. Bien que les formations effectuées par l'entreprise ne concernent qu'une petite partie des employés, ces dernières semblent être davantage déclinées au sein des métiers.

D'énormes progrès restent cependant à faire pour l'ensemble du secteur afin d'atteindre une cohésion dans le cadre d'une stratégie d'entreprise intégrée sur le sujet.

## e) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques</b>	AXA (France)	* Formation des métiers de la gestion d'actifs aux enjeux des changements climatiques et déclinaison dans la création de produits ainsi que dans la gestion d'actifs à long terme.

## f) Recommandations des Amis de la Terre

Concernant la politique de formation, les Amis de la Terre demandent une structuration forte de l'action des assurances. Cela passe par la formation aux enjeux climatiques de l'ensemble des collaborateurs au sein de leurs métiers, une fois identifiés les caractéristiques et leviers d'action en matière climatique liés à chaque ligne métier puis décliné pour chaque poste. Dans la même logique, les nouvelles personnes embauchées doivent faire l'objet d'une mise à niveau de départ et leur formation doit intégrer les enjeux climatiques dès leur entrée dans l'entreprise. Enfin, la prise en compte du climat doit être intégrée et explicitement spécifiée dans la mission, la fiche de poste, les objectifs et l'évaluation annuels de tous les collaborateurs de l'entreprise.

## **Encadré 2. Exemples d'actions innovantes de réduction des impacts directs dans les assurances françaises**

Comme indiqué dans les choix méthodologiques dans la première partie de cette étude, les Amis de la Terre ont décidé de ne pas prendre en compte et d'évaluer les impacts directs des assurances françaises comme critère à part entière.

Cette décision est issue de l'expérience réalisée depuis 2005 sur le secteur bancaire, où toutes les estimations réalisées jusqu'à présent partout dans le monde ramènent les émissions directes à moins de 1% des émissions totales induites par les activités bancaires. Elle provient également de l'observation généralisée du fait que cette source d'émissions est le premier sujet, voire le seul, auquel s'attaquent les acteurs financiers dans la lutte aux changements climatiques. Ceux-ci allouent ainsi les maigres ressources consacrées au développement durable à la sensibilisation des collaborateurs et à l'établissement de systèmes de reporting mesurant les seuls impacts directs.

Les banques et les assurances passent donc à côté du seul réel et unique enjeu majeur le plus pertinent dans le domaine climatique : la mesure, le contrôle et la réduction des émissions induites par les activités qui constituent leur cœur de métier.

Les Amis de la Terre présentent donc seulement ci-dessous quelques exemples d'actions réellement innovantes de réduction des émissions directes, pour information, par ordre alphabétique :

### **AXA :**

Lancement en fin d'année d'un test de formation à l'éco-conduite de son personnel commercial (objectif : -10% de consommation de carburant / émissions de CO<sub>2</sub>).

### **Groupama :**

Un responsable de l'animation transverse a été nommé au sein de Groupama Systèmes d'information dont le rôle est d'intégrer les critères d'économies d'énergie dans tous les nouveaux appels d'offre de matériel.

### **La Mondiale :**

Première entreprise du Nord à mettre en œuvre un Plan de déplacement d'entreprise pour encourager ses salariés à abandonner leur voiture. Trois années après le lancement du Plan, 28% des salariés ont effectivement changé leurs modes de déplacement privilégiant les transports publics, le vélo ou le co-voiturage. Par ailleurs, La Mondiale a transmis sa méthode à d'autres entreprises et collectivités du Nord pour encourager une généralisation de cette pratique. Enfin, un bilan de l'opération et la fixation de nouveaux objectifs sont en cours.

### **MACIF :**

Lancement d'une étude sur la construction d'un bâtiment du siège social à Niort à énergie positive.

## **Synthèse de l'axe 1**

L'axe analysé dans cette partie constitue le socle d'actions efficaces en matière climatique au sein des assurances. En effet, ces trois critères permettent d'enclencher une démarche stratégique cohérente et déclinée au sein de chaque métier.

Cependant, aucune entreprise du panel n'a aujourd'hui de stratégie de ce type répondant aux différentes conditions fixées par le barème. De manière évidente, le critère pour lequel les assurances sont le mieux notées concerne le critère « sensibilisation des collaborateurs ». Ce critère est loin d'être primordial pour les Amis de la Terre ; en outre, son développement ne doit en aucun cas constituer un frein mais un levier au développement d'autres actions, notamment en termes d'allocation de ressources souvent chiches.

La formation aux changements climatiques pour une intégration de ces défis au sein des métiers est la problématique la moins bien intégrée de cet axe. Ainsi la note moyenne du critère est de 0,5/4 avec d'importantes lacunes de manière homogène pour l'ensemble des assurances françaises.

Les assurances, après avoir pris conscience de leur responsabilité et de leur degré d'implication dans l'accentuation des changements climatiques, doivent relever le défi auquel elles ont à faire face en se fixant des objectifs de réduction chiffrés de leurs émissions (directes et induites) de CO<sub>2</sub>. Afin de remplir ces objectifs, une politique sérieuse doit être définie par le groupe intégrant les collaborateurs dans une démarche proactive. Il s'agit là du premier axe de développement d'une stratégie de réponse à cet enjeu de société.

Les axes 2 et 3 sur les produits d'assurance et la gestion d'actifs qui suivent montrent de quelle façon cette dernière se doit d'être déclinée dans le cœur de métier d'un assureur.

## III. Axe 2 : Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance

### **Critère 4 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile**

#### **a) Contexte et enjeux**

Les transports représentent 26,4%<sup>26</sup> des émissions de CO<sub>2</sub> françaises en 2006. Il s'agit aujourd'hui du secteur le plus émetteur. Il est donc primordial d'agir pour réduire l'impact des transports. Sur le sujet, les assurances possèdent un levier important via leur politique de marketing produit et de tarification. Elles influent ainsi sur le comportement de leurs assurés envoyant des signaux dans la direction qu'elles auront définie.

Dans ce domaine, les assurances ont, par ailleurs tout intérêt à construire des produits plus respectueux du climat. En effet, il a été prouvé qu'il existait un fort effet halo entre des produits à composante climatique et la réduction de la sinistralité automobile.<sup>27</sup>

Les assurances cherchant avant tout à diminuer la réalisation des risques couverts elles ont donc tout intérêt à diffuser largement ce type de produits d'assurance automobile. L'objectif dans cette démarche est de sanctionner positivement ou négativement les comportements des assurés afin d'impulser des changements de comportement.

Différents critères peuvent ainsi jouer le rôle de levier et être sanctionnés par une politique tarifaire adaptée notamment :

- les émissions par kilomètre des véhicules ;
- la distance annuelle parcourue par le véhicule.

Comme l'indique AXA dans sa réponse à l'enquête annuelle du Carbon Disclosure Project en 2006, « les clients « verts » tendent à présenter de meilleurs profils de risques, qui peuvent se traduire par de plus faibles cotation ». <sup>28</sup>

Le second critère se pratique dans le cadre de produits appelés, en anglais, « *Pay as you drive* », qui lient le montant de la prime d'assurance automobile à la distance parcourue annuellement par le véhicule. L'étude du Ceres chiffre ainsi à 10 à 15% la réduction du kilométrage effectué par la mise en place de ce type de produits assurantiels.<sup>29</sup>

Les assurances disposent également d'autres leviers d'action dans ce domaine comme la mise en place d'incitatifs financiers pour les particuliers détenteurs d'une carte de transports en commun, la mise en place d'une stratégie de sensibilisation à l'éco-conduite ou encore la mise en œuvre de normes environnementales dans les réseaux de garages agréés.

<sup>26</sup> Substances relatives à l'accroissement de l'effet de serre, CITEPA, Mai 2008, [http://www.citepa.org/emissions/nationale/Ges/Emissions\\_FRmt\\_GES.pdf](http://www.citepa.org/emissions/nationale/Ges/Emissions_FRmt_GES.pdf)

<sup>27</sup> *From risk to opportunity: 2007. Insurer Responses to Climate Change*, Ceres, Novembre 2007, <http://www.ceres.org/Document.Doc?id=225>

<sup>28</sup> Réponse d'AXA à la cinquième enquête annuelle du Carbon Disclosure Project en 2007, <http://www.cdproject.net/>

<sup>29</sup> *From risk to opportunity: 2007. Insurer Responses to Climate Change*, Ceres, Novembre 2007, <http://www.ceres.org/Document.Doc?id=225>

Enfin, on constate que certaines compagnies d'assurance créent aujourd'hui des produits automobile dits « verts » mais qui n'offrent pas en réalité d'avantages sérieux pour l'assuré et pour le climat. Cette démarche ne visant qu'à se donner une meilleure image sans efforts réels peut être qualifiée de « greenwashing », une démarche que les Amis de la Terre n'hésiteront pas à dénoncer publiquement.

## b) Barème de notation du critère

Critère 4 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	
0	* Pas de prise en compte des changements climatiques dans les produits d'assurance automobile.
1	* Réduction ponctuelle (à l'ouverture du contrat) pour les véhicules de Classe A, B ou C, inférieure à 5%.
2	* Réduction annuelle pour les véhicules de classe A, B ou C, entre 5 et 15% sur un contrat classique.
3	* Réduction annuelle pour les véhicules de classe A ou B d'au moins 15%. * Sensibilisation à l'éco-conduite : documentation, supports visuels, etc.
4	* Réduction annualisée pour les véhicules de classe A (émettant moins de 100g de CO <sub>2</sub> /Km) d'au moins 25%. * Réduction pour les forfaits à faible kilométrage d'au moins 25%. * Surprime pour les véhicules les plus polluants (classes F et G). OU Surprime pour les véhicules qui roulent le plus (plus de 25 000 kilomètres par an). * Réduction pour les particuliers détenteurs d'une carte de transports en commun. * Sensibilisation à l'éco-conduite : offre de stage pour les jeunes conducteurs, ou à l'achat d'un véhicule. * Mise en place d'un réseau de réparation avec certification des garages sur cahier des charges à dimension environnementale.

### c) Notation des assurances

#### Critère 4 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	Le produit Auto KM propose des réductions tarifaires à ses clients utilisant peu leur véhicule individuel car ces clients sont à la fois moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre et moins sujets aux accident. (Cf. formules adaptées au faible kilométrage avec deux forfaits (7000 et 9000 km)). Le « + » AGF = réserve kilométrique reportable d'une année sur l'autre.	0
<b>Aviva</b>	<p>* Aviva offre une réduction de 10% aux automobilistes possédant un véhicule respectueux de l'environnement, notamment les véhicules émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre ainsi que les véhicules roulant au biocarburant (Ethanol 85) et les véhicules hybrides.</p> <p>* En France, les forfaits kilométriques permettent déjà aux « petits rouleurs » (moins de 15 000 km par an) de réduire leur prime d'assurances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le forfait « moins de 9 000 km par an » qui permet de réduire de 15 % sa prime d'assurance ;</li> <li>- le forfait « moins de 15 000 km par an » qui permet aux propriétaires de véhicules roulant au diesel (hors voitures) de réduire de 5 % leur prime.</li> </ul> <p>La prochaine et ultime étape dans la personnalisation du contrat est l'assurance au kilomètre, actuellement en préparation dans l'hexagone.</p> <p>* Des projets complémentaires dont des contrats pour véhicules propres, et une meilleure prise en compte des modes de transport moins polluant dans notre offre d'assurance dommages sont en cours de préparation.</p>	2

<p style="text-align: center;"><b>AXA</b></p>	<p>Forfaits à kilométrage limité ou "Pay As You Drive", et forfaits dédiés aux véhicules faiblement émetteurs de CO<sub>2</sub> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA France : Forfait à kilométrage limité : -40% sur le contrat d'assurance pour les véhicules qui roulent peu (8000 km), dans le but d'encourager les clients qui privilégient d'autres modes de transport que l'automobile.</li> <li>• AXA France : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Véhicules propres : tarifs préférentiels (jusqu'à 50% de réduction) sur les véhicules hybrides, électriques, GPL ou GNV - le meilleur tarif préférentiel du marché sur ce segment.</li> <li>o Forfait « Libre Voiture » : une solution innovante qui fournit une petite citadine toute l'année en location avec option d'achat + des locations de courte durée (monospace, berline familiale...) pour les besoins ponctuels (vacances, week-ends...), pour un budget lissé et mensualisé.</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;">2</p>
<p style="text-align: center;"><b>CNP Assurances</b></p>	<p>Pas d'assurance de biens et dommages.</p>	<p style="text-align: center;">NA</p>
<p style="text-align: center;"><b>Generali</b></p>	<p>* Pour les « véhicules citoyens » (= faible dangerosité et faible niveau de pollution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de tarif de l'ordre de - 5% pour les véhicules qui consomment moins de 120 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre.</li> <li>- Réduction de tarif de - 15 % pour les véhicules électriques.</li> </ul> <p>* Nous accordons une réduction de 15% aux automobilistes parcourant moins de 8 000 km par an.</p>	<p style="text-align: center;">2</p>

<p><b>Groupama-Gan</b></p>	<p>* Groupama propose une réduction tarifaire pour les conducteurs réalisant un faible kilométrage (moins de 8 000 km annuels).  * Stages d'éco-conduite : le réseau des 12 centres Centaure forme 40 000 stagiaires par an (dont 15 000 bénéficient d'une prise en charge du coût du stage par Groupama), afin de sensibiliser les conducteurs à une conduite moins polluante. L'intégralité des stages comprend un module d'éco-conduite.  * Politique généralisée au niveau groupe de réparation des pièces endommagées, au lieu de leur remplacement, notamment au moyen d'incitations financières : moins de pièces sont produites en usine, ce qui génère moins de gaz à effet de serre.  Les formations dispensées auprès du réseau de garagistes agréés augmentent sensiblement le taux de remplacement des matières plastiques sur le véhicule (en particulier les pare-chocs) et contribuent à ne pas alourdir le recyclage de ces pièces. Avec le même objectif, Cesvi France, notre centre de recherche et de formation à la réparation automobile, a mis au point des normes qui identifient les véhicules faciles à réparer : dans notre tarification (grâce à un indice du coût de la réparabilité du véhicule), nous favorisons l'assurance des véhicules simples à réparer.</p>	<p>2</p>
<p><b>La Mondiale</b></p>	<p>Pas d'assurance de biens et dommages.</p>	<p>NA</p>
<p><b>MACIF</b></p>	<p>* Dispositif voiture propre et/ou sûre :  - Réduction de 15% de la prime responsabilité civile pour les détenteurs de véhicules émettant moins de 120 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre.  - Réduction de 10% de la prime responsabilité civile pour les détenteurs de véhicules émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre (dispositif récent pour se mettre en cohérence avec le seuil retenu pour l'attribution du bonus).  * Site internet : <a href="http://www.roulonspourlavenir.com">www.roulonspourlavenir.com</a> a destination de tous avec simulateur comparateur d'émissions de CO<sub>2</sub> des voitures, outil d'aide au choix de véhicules propres, module de covoiturage.</p>	<p>2</p>

<b>MAIF</b>	<p>Pour l'automobile, notre capacité à agir en tant qu'assureur reste limitée comparée à celle des constructeurs auto ou des pouvoirs publics. Mais nous intervenons à notre niveau en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- facilitant le co-voiturage, grâce à notre contrat auto qui permet le prêt de volant, sans option, sans surprime, sans autorisation préalable et dans toutes ses formules, y compris au tiers (l'expérience montre que le prêt de volant est gage de sécurité lors de co-voiturages longues distances) ;</li> <li>- en obligeant nos réparateurs partenaires à utiliser certaines techniques de réparation propres et en recyclant des épaves selon une approche qui dépasse largement le cadre légal : en métropole, 100% des épaves sont traitées par des professionnels qui respectent un cahier des charges garantissant des conditions respectueuses de l'environnement ;</li> <li>- en ne surtarifiant pas les véhicules roulant au GPL ou GNV, malgré des coûts de réparation plus élevés ;</li> <li>- en ne pénalisant pas tarifairement les personnes qui vivent en habitat collectif sous prétexte que leur voiture passe la nuit dehors et présente donc un risque accru face aux événements climatiques ou autres dégradations. Parce qu'il est impensable de construire des garages fermés pour chaque citoyen et que l'habitat collectif est moins énergétivore que les zones pavillonnaires.</li> </ul>	1
<b>MMA</b>	Non.	0
<b>BNP Paribas</b>	Non, nos produits d'assurance dommage ne prennent pas en compte la composante environnementale.	0
<b>Crédit Agricole-LCL</b>	<p>* Réduction de 15% proposée sur la garantie responsabilité civile pour les véhicules émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre.</p> <p>* Nous réfléchissons également à l'opportunité de lancer une offre de type Pay As You Drive.</p>	2
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	Constitution de classes d'usage intégrant le kilométrage effectué et ayant une incidence sur le montant de la cotisation.	0
<b>Natixis</b>	Natixis Assurances, en partenariat avec la MAAF, effectue une remise de 100 euros sur les véhicules propres présentant les caractéristiques suivantes : voitures particulières ou professionnelles (hors contrat flottes automobiles) avec une motorisation électrique, hybride, GPL, ou GNV, et véhicules émettant moins de 160 g de CO <sub>2</sub> par kilomètre. Cette remise est effectuée à l'ouverture du contrat.	1
<b>Société Générale</b>	Non.	0

## d) Commentaires sur la notation

En premier lieu, force est de constater que la majorité du panel étudié propose des produits d'assurance automobile qui intègrent une certaine dimension climatique. Cela s'explique par l'importante interaction qui existe entre la diminution de la sinistralité et un respect plus fort du climat.

Néanmoins, les produits offerts incluent de manière très timide le climat et aucune entreprise ne semble réellement en avance sur ce point. Reste un groupe de cinq entreprises, dont trois bancassureurs, qui n'ont toujours pas mis en place d'incitatifs à l'achat de voitures moins émettrices de GES. On retrouve AGF, BNP Paribas, Crédit Mutuel et Société Générale ; MMA n'ayant pas répondu au questionnaire et ne donnant pas d'information publique sur le sujet obtient également la note 0. On notera également que Groupama-GAN et la MAIF sont les seules compagnies à avoir engagé une démarche de réduction de l'impact de leur réseau de garages agréés.

Enfin, quelques compagnies valorisent les forfaits à faible kilométrage. Néanmoins, aucune ne le fait de manière assez substantielle pour que cela soit valorisé dans sa notation (ex : AGF). En effet, il s'agit dans ces cas précis que d'une pure relation risque/prix sans lien avec le climat.

## e) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile</b>	MACIF (France)	* La formule "Voitures propres et sûres" propose une réduction à ses sociétaires jusqu'à -35% sur les voitures "propres" et sûres.
	AXA (France)	* Véhicules propres : tarifs préférentiels (jusqu'à 50% de réduction) sur les véhicules hybrides, électriques, GPL ou GNV.
	General Motors Acceptance Corporation (Etats-Unis)	* GMAC a mis en place une politique progressive de Pay As You Drive ambitieuse. Celle-ci comprend en effet 7 catégories distinctes, de 2 500 à 15 000 miles parcourus par an, et elle entraîne en conséquence des réductions allant de 13 à 54 %.
	AXA (France)	Le forfait "8000 kms" d'AXA : -40% sur le contrat d'assurance pour les véhicules qui roulent peu (8000Km), dans le but d'encourager les clients qui privilégient d'autres modes de transport que l'automobile.
	AGF (France)	La formule "Assurance Auto km" propose des réductions allant jusqu'à 30% sur la cotisation d'assurance auto AGF, avec les mêmes garanties et services qu'en kilométrage illimité. Deux forfaits sont proposés à 7000 et 9000 kms.
	MAIF (France)	* Obligation pour les réparateurs partenaires d'utiliser certaines techniques de réparation propres et de recycler des épaves selon une approche qui dépasse largement le cadre légal : en métropole, 100% des épaves sont traitées par des professionnels qui respectent un cahier des charges garantissant des conditions respectueuses de l'environnement.

	Groupama-Gan (France)	<p>* Politique en matière de formation à la conduite éco-responsable pratiquée dans 12 centres de formation formant 40 000 stagiaires par an.</p> <p>* Politique généralisée au niveau groupe de réparation des pièces endommagées, au lieu de leur remplacement, notamment au moyen d'incitations financières : moins de pièces sont produites en usine, ce qui génère moins de gaz à effet de serre.</p>
	Sompo Insurance (Japon)	Sompo Insurance favorise l'utilisation de pièces recyclées lors des réparations de véhicules après sinistre. Elle favorise également le déploiement de pratiques environnementalement responsables dans ses réseaux de garages.

## f) Recommandations des Amis de la Terre

Comme spécifié lors de la description des enjeux, les produits d'assurance automobile constituent un réel levier de changement de comportement de la part des assurés. Les assurances ont donc un rôle primordial à jouer sur cet axe stratégique et se doivent de créer des produits fortement incitatifs à plusieurs titres.

Les Amis de la Terre demandent donc des mesures fortes que sont :

- Une réduction annualisée d'au moins 25% pour les contrats portant sur des véhicules de classe A ainsi que pour les voitures parcourant moins de 8 000 km par an.
- Une surprime pour les véhicules plus polluants que la classe D (E, F et G) ainsi que pour les conducteurs qui effectuent plus de 25 000 km par an (soit près de deux fois le nombre moyen de kilomètres parcourus en 2007 par une voiture en France, qui était de 13 000 km selon le Comité des constructeurs français automobiles<sup>30</sup>).

Au-delà des incitations ou sanctions tarifaires, l'instauration d'un cahier des charges environnemental pour le réseau de garages agréés par l'assurance est une nécessité. Enfin, la modification du comportement des assurés étant un enjeu à la fois de sécurité et environnemental, les assurances se doivent de prendre des mesures de sensibilisation à l'éco-conduite avec par exemple la possibilité pour tous les jeunes conducteurs de suivre un stage gratuitement.

## ***Critère 5 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation***

### a) Contexte et enjeux

Les émissions de GES relatives au secteur résidentiel et tertiaire constituent 18,6% du total des émissions françaises en 2006. Ce secteur a progressé de 14% en 15 ans<sup>31</sup> et le potentiel de progression de ce dernier constitue un levier fort dans la lutte contre les changements climatiques.

De plus, la mise en place d'actions fortes devient peu à peu une obligation dans le contexte actuel, qu'il s'agisse du respect des objectifs fixés dans le cadre du protocole de Kyoto (« facteur 4 ») ou des contraintes à venir émanant du Grenelle de l'environnement.

<sup>30</sup> Circulation routière 2007, CCFA, 2008, <http://www.cdfa.fr/IMG/pdf/FU3.pdf>

<sup>31</sup> Substances relatives à l'accroissement de l'effet de serre, CITEPA, Mai 2008, [http://www.citepa.org/emissions/nationale/Ges/Emissions\\_FRmt\\_GES.pdf](http://www.citepa.org/emissions/nationale/Ges/Emissions_FRmt_GES.pdf)

Concernant les produits d'assurance habitation, il paraît primordial, comme pour l'automobile, de mettre en place des produits incitatifs au changement de comportement des assurés. Certaines initiatives existent notamment dans le secteur bancaire où les crédits d'impôts sur la rénovation énergétique des bâtiments constituent déjà 2,4 milliards d'euros en 2008.<sup>32</sup> De même, une phrase concernant le secteur des assurances est stipulée dans le projet de loi « Grenelle I » : « *L'Etat incitera le secteur des assurances à développer une offre de produits visant à faciliter et à garantir le bon résultat des travaux de rénovation des bâtiments résidentiels en matière d'économies d'énergie* ».<sup>33</sup>

Néanmoins, concernant ce type de produits, les leviers de l'assurance sur les comportements et les initiatives des consommateurs sont nettement plus restreints que pour l'automobile. Ainsi, les écarts entre le coût annuel de l'assurance habitation et celui de la rénovation énergétique de l'habitat est important. Il devient donc difficile pour l'assureur d'influer sur ce point précis. Cependant, plusieurs leviers d'actions existent et ne sont pas à négliger.

En premier lieu, les assurances se doivent d'envoyer un « signal prix » fort en faveur du développement et de la couverture des systèmes de production d'énergie renouvelable en ne les pénalisant pas et en leur offrant les meilleures conditions en cas de dommage.

De même, les assurances doivent mettre en place des incitatifs financiers pour les logements efficaces énergétiquement et elles ne doivent pas pénaliser les habitations construites en matériaux de construction d'origine locale et/ou à faible énergie grise.

Enfin, la période de reconstruction « post-sinistre » est charnière dans une optique d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Pendant celle-ci, les assureurs ont un rôle à jouer en sensibilisant et conseillant les assurés sur les différentes options qui s'offrent à eux, notamment en termes d'efficacité énergétique.

## b) Barème de notation du critère

Critère 5 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	
0	* Pas de prise en compte du climat dans les produits d'assurance habitation.
1	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable avec surprime (en option) et indemnisation partielle en cas de sinistre.
2	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable avec surprime (en option) et indemnisation totale en cas de sinistre.
3	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable sans surprime et indemnisation totale en cas de sinistre. OU Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable avec surprime (en option) et indemnisation totale en cas de sinistre. → ET Garantie liée à la production d'énergie de source renouvelable. OU Réduction de l'assurance pour les logements plus efficaces avec équipements performants. OU Reconstruction après sinistre : sensibilisation et conseil technique sur le choix des matériaux et des conditions de reconstruction pour plus d'efficacité énergétique (DPE, ingénierie...).
4	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable sans surprime et indemnisation totale en cas de sinistre. * Garantie liée à la production d'énergie de source renouvelable. * Réduction de l'assurance pour les logements plus efficaces avec équipements performants.

<sup>32</sup> Grenelle de l'environnement, les nouvelles étapes se précisent, Le Monde, 4 décembre 2007, [http://www.lemoniteur.fr/btp/environnement/grenelle\\_environnement\\_nouvelles\\_etapes\\_se.htm](http://www.lemoniteur.fr/btp/environnement/grenelle_environnement_nouvelles_etapes_se.htm)

<sup>33</sup> Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, 21 octobre 2008, Assemblée Nationale, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0200.asp>

	<ul style="list-style-type: none"><li>* Pas de surprime pour les habitations construites en matériaux de construction d'origine locale et/ou à faible énergie grise.</li><li>* Reconstruction après sinistre : sensibilisation et conseil technique sur le choix des matériaux et des conditions de reconstruction pour plus d'efficacité énergétique (DPE, ingénierie...).</li></ul>
--	---

DPE : Diagnostic de Performance Energétique

## c) Notation des assurances

### Critère 5 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation

Entreprise	Réponses	Note / 4
<p style="text-align: center;"><b>AGF</b></p>	<p>* Garanties sans supplément de cotisation pour les appareils à vocation environnementale installés à l'intérieur du logement ainsi que les capteurs solaires et panneaux photovoltaïques, qui sont garantis même s'ils sont sur le toit ou dans le jardin. Existe depuis 7 ans.</p> <p>Innovations relatives au Développement Durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relèvement du plafond d'indemnisation des panneaux solaires;</li> <li>• Extension de la Responsabilité Civile à la production d'électricité.</li> </ul> <p>* En option « Installations extérieures » AGF protège les installations de géothermie, aérothermie (pompe à chaleur...), éoliennes. Existe depuis plus de 2 ans.</p> <p>Innovations relatives au Développement Durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement à neuf de ces installations coûteuses en cas de sinistre;</li> <li>• Capteurs solaires et panneaux photovoltaïques garantis jusqu'à 15 000 euros en cas de bris.</li> </ul> <p>* Aucune majoration sur les habitations construites en bois et/ou autres « éco matériaux ».</p>	<p style="text-align: center;">2</p>
<p style="text-align: center;"><b>Aviva</b></p>	<p>Aviva couvre les risques liés aux installations d'appareils de production d'eau chaude, de chauffage ou d'électricité utilisant les énergies renouvelables avec le pack Energies nouvelles. Celui-ci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une garantie « bris de glace » de la multirisque habitation étendue (jusqu'à concurrence de 38 000 €) aux:             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. bris des panneaux de capteurs solaires destinés à la production d'eau chaude et au chauffage de l'habitation;</li> <li>2. bris des modules photovoltaïques qui transforment le rayonnement solaire en électricité.</li> </ol> </li> <li>- Une responsabilité civile élargie aux conséquences pécuniaires des dommages causés aux agents EDF ainsi qu'aux tiers durant l'exécution de travaux sur une installation photovoltaïque ou éolienne.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">1</p>

<b>AXA</b>	<p>* AXA France : Le Pack « Energies Nouvelles » assure : les panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, les pompes à chaleur géothermiques, les éoliennes. En cas de sinistre, les appareils sont remplacés ou indemnisés.</p> <p>* "Chèque vert de 500€" maximum par sinistre en cas de sinistre garanti sur un équipement de production d'énergie renouvelable. Par exemple, pertes de revenus liées à la non-revente d'un excédent d'énergie ou location de matériel de chauffage de substitution.</p>	3
<b>CNP Assurances</b>	Pas d'assurance de biens et dommages.	NA
<b>Generali</b>	<p>* Le contrat "DOMICILE" permet de couvrir les dommages pouvant être causés aux tiers (RC) par les installations "énergies renouvelables" ainsi que les dommages subis par ces installations du fait d'événements garantis (incendie, événements climatiques, catastrophes naturelles et technologiques, attentats et actes de terrorisme, dégâts des eaux, vol-vandalisme).</p> <p>* Nous garantissons également les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers ainsi qu'au distributeur du fait de l'électricité produite et vendue à ce distributeur, dans le cadre du contrat de raccordement</p> <p>* Garanties Dommages aux biens.</p> <p>Sont incluses dans le 'Pack plein air', les installations 'Énergies renouvelables' situées à l'extérieur du bâtiment d'habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations solaires thermiques (chauffe-eau solaires individuels ou systèmes solaires combinés, panneaux ou capteurs solaires, échangeur thermique, réservoir d'eau, canalisations ...)</li> <li>- Installations produisant de l'électricité à partir d'énergies renouvelables (module photovoltaïque, aérogénérateur, hydro générateur ou turbine hydroélectrique, onduleur, batteries de stockage d'électricité, régulateur, protections, câblages et autres connections électriques situés après le compteur) ;</li> <li>- Pompes à chaleur (PAC) géothermales y compris canalisations de raccordement ;</li> <li>- Composteurs, bacs ou silos à compost destinés au traitement des déchets organiques ;</li> <li>- Installations de captage d'eau de pluie à partir des bâtiments assurés.</li> </ul>	2

<b>Groupama-Gan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Produits MRH qui assurent les équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables (tant en responsabilité civile qu'en dommages) :</li> <li>· les installations photovoltaïques,</li> <li>· les capteurs thermiques,</li> <li>· les éoliennes,</li> <li>· les pompes à chaleur.</li> </ul>	2
<b>La Mondiale</b>	Pas d'assurance de biens et dommages.	NA
<b>MACIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Couverture des équipement « développement durable et énergies renouvelables » dans le contrat habitat sans surcoût. Couverture notamment de la garantie responsabilité civile liée au rattachement d'installations photovoltaïques au réseau de distribution d'électricité.</li> <li>* Site internet <a href="http://www.mon-toit-et-moi.com">www.mon-toit-et-moi.com</a> à destination du grand public avec un volet développement durable et efficacité énergétique : simulateurs, aides à la décision, conseils sur le choix des matériaux et leurs performances.</li> </ul>	3
<b>MAIF</b>	<p>Le contrat Raqvam couvre, sans option, sans surprime et dans toutes ses formules : les éoliennes, les chauffe-eau solaires, les installations photovoltaïques ou géothermiques individuelles, les chaufferies bois, les maisons à ossature bois ou tout autre matériau écologique.</p> <p style="text-align: right;">- Couverture notamment</p> <p>de la garantie responsabilité civile liée au rattachement d'installations photovoltaïques au réseau de distribution d'électricité.</p> <p>- Travail au moment du traitement des sinistres sur la reconstruction en intégrant la dimension climat : partenariat avec CAMIF Habitat pour les diagnostics énergétiques.</p>	3
<b>MMA</b>	Non.	0
<b>BNP Paribas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nous pouvons couvrir avec surprime l'énergie solaire &lt;36kva et revendue à EDF.</li> <li>* Nous garantissons les panneaux solaires ou photovoltaïques.</li> <li>* Nous garantissons les effets du courant électrique sur les installations de chauffage, de climatisation et de ventilation et si elles se trouvent à l'extérieur, elles doivent être conçues à cet effet.</li> <li>* Indemnisation partielle en cas de sinistre.</li> </ul>	1

<b>Crédit Agricole-LCL</b>	L'assurance des dommages subis pour les panneaux solaires photovoltaïques et les éoliennes est aujourd'hui délivrée gratuitement et sans surprime. Les panneaux photovoltaïques sont indemnisés dans les mêmes conditions que les bâtiments, c'est à dire en valeur de reconstruction.	3
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	Les panneaux photovoltaïques fixés sur le toit de la maison, un immeuble équipé d'une chaudière avec cogénération (produisant de l'électricité grâce à un alternateur) font partie intégrante du bâtiment et sont de ce fait couverts au titre de la garantie sur biens immobiliers, et ce sans surprime. Les éoliennes peuvent aussi être couvertes mais moyennant surprime.	1
<b>Natixis</b>	Non.	0
<b>Société Générale</b>	Non.	0

## d) Commentaires sur la notation

La moyenne des notes pour ce critère (1,6/4) est insuffisante, même si elle est supérieure à celle du critère automobile par exemple. Cela s'explique de diverses façons :

- D'une part, de nombreux assureurs ont du faire face depuis quelques années au développement des énergies renouvelables et le problème de leur couverture s'est déjà posé. Les réactions ont été plus ou moins à la hauteur des enjeux mais globalement la majorité d'entre eux propose aujourd'hui des solutions pour ces équipements.
- D'autre part, conscient que les leviers concernant ce critère sont moins étendus que pour d'autres, le barème de notation en tient compte et les notes s'en ressentent.

Comme décrit plus haut, dans l'ensemble, l'enjeu lié aux énergies renouvelables est le mieux intégré de tous pour ce critère. Il reste néanmoins une marge de progression importante si l'on s'en réfère aux conditions du barème. On peut toutefois noter qu'AXA se positionne comme la seule entreprise à garantir la perte de revenus liés à un dommage dans la production d'énergie solaire, même si cette initiative reste très faible avec un maximum de 500 euros. Par ailleurs, la MAIF est l'assurance qui intègre le mieux dans ses produits standards de nombreuses garanties pour les systèmes de production d'énergie renouvelable.

Concernant l'efficacité énergétique des logements, cette dimension n'est pas du tout intégrée par les assureurs aujourd'hui.

Dans la phase de reconstruction après sinistre, il n'y a aujourd'hui qu'une seule entreprise qui déclare fournir un service à l'assuré afin qu'il prenne en compte les critères d'efficacité énergétique. Il s'agit ici aussi de la MAIF.

Plus globalement, il est à noter l'initiative intéressante de la MACIF qui, via un site internet dédié, aiguille les consommateurs dans le choix des matériaux et techniques pour plus d'efficacité dans la construction et la rénovation.

Enfin, on relève qu'hormis Crédit Agricole-LCL, les bancassureurs ne restent à la traîne dans ce domaine bien qu'ils soient présents sur ce segment de marché.

Néanmoins, il apparaît que la complexité des différents éléments évalués dans le cadre de ce critère nécessiterait d'analyser plus en détails les différents produits d'assurance habitation, avec une matrice d'analyse bien plus développée que celle qui a été retenue dans le cadre de la présente étude. C'est pourquoi les Amis de la Terre proposent la mise en place d'un nouveau site Internet qui permettrait une telle comparaison, sur le modèle du site « Eco-prêts » créé par l'ADEME et Testé pour Vous (voir recommandations aux parties prenantes).<sup>34</sup>

---

<sup>34</sup> Site « Eco-prêts » de l'ADEME et Testé pour Vous :

[http://www.testepourvous.com/SousRubrique\\_home.asp?intSousRubriqueID=20&bitAbonne=False&intRubriqueID=9&intObservatoireID=34&intDossierCourantID=0](http://www.testepourvous.com/SousRubrique_home.asp?intSousRubriqueID=20&bitAbonne=False&intRubriqueID=9&intObservatoireID=34&intDossierCourantID=0)

## e) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation</b>	MAAF (France)	*Le produit "Pur Bonus Maison" permet de bénéficier de 40 € de réduction sur la cotisation de l'assurance habitation à condition de réaliser des travaux ouvrant droit à un crédit d'impôt au titre des mesures gouvernementales sur les économies d'énergie.
	AXA Groupe (International)	* Espagne : inclusion de conseils énergétiques dans les conditions contractuelles en cas de rénovation ; • Suisse : tarifs préférentiels pour les bâtiments à l'efficacité énergétique reconnue ; • Royaume-Uni : tarifs préférentiels (jusqu'à -60%) pour les bâtiments construits après 1990.
	Fireman's Fund (Etats-Unis)	Fireman's Fund a intégré dans son offre "Prestige Home Premier" la reconstruction après sinistre respectant les standards du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED). Cette couverture comprend également une démolition et une gestion des débris prenant en compte l'environnement en cas de sinistre majeur.
	Lexington Insurance Company (Etats-Unis)	* Lexington, filiale de AIG, a lancé en novembre 2007 un produit d'assurance "Green Residential" permettant aux propriétaires une reconstruction de leur bien immobilier après sinistre efficace énergétiquement et utilisant des écomatériaux.
	MACIF (France)	* Site internet <a href="http://www.mon-toit-et-moi.com">www.mon-toit-et-moi.com</a> à destination du grand public avec un volet DD et efficacité énergétique : simulateurs, aides à la décision, conseils sur le choix des matériaux et leurs performances.

## f) Recommandations des Amis de la Terre

Pour ce critère, les Amis de la Terre formulent les trois recommandations suivantes :

- Les assureurs doivent couvrir entièrement, sans surprime et à valeur de reconstruction, dans leurs contrats « habitation », les systèmes de production d'énergie renouvelable. Il est également nécessaire d'y inclure une compensation sur les pertes de revenus provenant de ces équipements en cas de dommage. De même, les assurances ne doivent pas pénaliser les habitations construites en matériaux de construction d'origine locale et/ou à faible énergie grise.
- Par ailleurs, concernant l'efficacité énergétique, les Amis de la Terre demandent aux assureurs de calquer leur politique de tarification avec le label BBC (Bâtiment Basse Consommation, label Effinergie<sup>35</sup>) et les objectifs déclarés du Grenelle de l'environnement en termes d'efficacité énergétique du bâtiment (50 kWh/m<sup>2</sup> pour le neuf et une réduction des consommations d'énergie de 38% dans l'ancien d'ici 2020).
- Enfin, lors de la reconstruction « post-sinistre », il semble indispensable de tirer parti de ce moment clé pour encourager une reconstruction plus efficace énergétiquement. Les assureurs doivent jouer un rôle de sensibilisation, d'information et de conseil technique auprès de leurs

<sup>35</sup> Label Effinergie, [http://www.effinergie.org/xwiki/bin/view/Main/10\\_Label](http://www.effinergie.org/xwiki/bin/view/Main/10_Label)

assurés. La réalisation de diagnostic de performance énergétique ainsi que la mise en relation avec des experts dans ce domaines constituent des axes de développement potentiels (mais non exhaustifs).

## **Synthèse de l'axe 2**

Réel cœur de métier de l'assurance, cet axe montre l'intégration des problématiques climatiques dans le management du risque par l'assureur, via la distribution de ses produits « automobile » et « habitation ».

Ces deux types de produits sont centraux dans la problématique de cette étude. Il s'agit tout d'abord des deux activités phares des assurances sur le secteur « dommages ». Par ailleurs, le logement et les transports sont deux secteurs parmi les plus émetteurs en gaz à effet de serre. Ils constituent donc un enjeu incontournable dans l'atténuation des changements climatiques.

Concernant l'évaluation des assurances pour ces deux critères, plusieurs phénomènes sont observables.

En premier lieu, de nombreuses entreprises proposent d'ores et déjà des produits intégrant le climat bien que les solutions offertes soient loin de répondre à l'ampleur des enjeux.

D'autre part, les bancassureurs, excepté le groupe Crédit Agricole-LCL, ne proposent aucune solution dans ce domaine et se doivent d'intégrer rapidement les problématiques climatiques dans leurs produits d'assurance dommages.

On relève également des disparités dans les leviers d'action des assureurs, avec une marge de manœuvre et un impact bien supérieurs pour les produits « automobile » que pour les produits « habitation ». L'habitat ne doit pas pour autant être négligé et offre certaines opportunités dans la mise en place d'actions en faveur du climat.

Qu'il s'agisse de l'automobile ou de l'habitation, l'influence des produits d'assurance sur les comportements des consommateurs est avérée. L'intégration du climat au sein de ceux-ci est donc indispensable et permet également à l'assureur de diminuer ses risques dans la majorité des cas.

Mais il existe un autre domaine dans lequel la responsabilité des assureurs en matière climatique est engagée : celui de la gestion d'actifs.

## IV. Axe 3 : Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs

### **Critère 6 : Calcul des émissions du portefeuille d'actifs**

#### **a) Contexte et enjeux**

Les émissions induites par les investissements des assurances françaises sont considérables. Avec des encours gérés équivalant à 80% du PIB français en 2007, l'impact de cette activité sur le climat est considérable. Il est donc indispensable d'agir sur ce point précis en commençant par le calcul des émissions induites par les actifs gérés.

A l'image des politiques climatiques globales intégrées (cf. critère 1), le calcul de l'intensité carbone des portefeuilles d'actifs gérés constitue la base d'une action efficace dans ce domaine. Cela permet de faire un état des lieux de son propre portefeuille afin d'être en mesure de choisir les actions les plus pertinentes à réaliser.

Le calcul des émissions carbone des actifs est un sujet assez complexe et qui demande une méthodologie précise. Il existe en effet un risque de double comptage avec l'intégration de l'ensemble des émissions de GES des entreprises financées.

Mais des solutions existent aujourd'hui avec le travail réalisé depuis un an autour du Groupe Caisse d'Epargne, de Centre Info, d'Utopies et d'un panel de parties prenantes. Cette méthodologie sera affinée avec le temps et l'expérience mais constitue une base de travail solide (voir encadré 4).

Cet état des lieux des actifs n'est pas une fin en soi mais appelle à la définition d'un plan d'action pour réduire ces émissions induites une fois leur montant connu.

#### **Encadré 3. Calcul des émissions induites par les actifs gérés par les assurances françaises**

*« Grâce aux placements qu'elle effectue [...], l'assurance joue un rôle primordial dans le financement de l'économie, et plus particulièrement dans celui des entreprises ».*  
Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Rapport annuel 2007

En effet, les assurances françaises gèrent des encours s'élevant à 1 402 milliards d'euros fin 2006.<sup>36</sup> A titre de comparaison, cela représente 78 % du PIB de la France en 2006 (1 807 milliards d'euros). Les Amis de la Terre ont calculé les émissions induites par ce portefeuille d'actifs en se basant sur la répartition des encours publiée par la FFSA<sup>37</sup> et sur les facteurs d'émissions calculés pour les produits de placement dans la méthodologie Caisse d'Epargne – Centre Info – Utopies (voir tableau page suivante).

**Le résultat est le suivant : en 2006, les émissions induites par la gestion d'actifs des assurances françaises ont représenté 490 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 90 % des émissions françaises totales en 2006.**

<sup>36</sup> L'assurance française en 2007, FFSA, Juin 2008, [www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007](http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007)

<sup>37</sup> *ibid.*

Ce chiffre colossal n'inclut pas les émissions induites par les produits d'assurance. Il mérite d'être affiné considérablement. Le calcul des GES induits ne signifie pas que les assurances en portent la responsabilité intégrale : il vise à donner un ordre de grandeur. Une gestion des actifs en *Best in Class* climatique permettrait, sans même modifier la répartition sectorielle du portefeuille, de réduire d'un quart ces émissions induites, soit 126 millions de tonnes.

<b>Facteurs d'émissions<sup>38</sup></b>	
<b>Actif</b>	<b>Facteur (en tonnes CO2e / M€)</b>
Immobilier	70
Fonds Actions	470
Fonds Souverain	215

## b) Barème de notation du critère

<b>Critère 6 : Calcul des émissions du portefeuille d'actifs</b>	
<b>0</b>	* Pas de calcul de l'intensité carbone du portefeuille.
<b>1</b>	* Calcul en projet pour une date précise ou réalisé mais pas d'information sur la méthodologie utilisée ou résultats non publiés.
<b>2</b>	* Calcul de l'intensité carbone sur un fonds du portefeuille et résultats publiés. * Utilisation d'une méthodologie incluant les scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol.
<b>3</b>	* Calcul de l'intensité carbone sur plusieurs fonds du portefeuille et résultats publiés. * Utilisation d'une méthodologie incluant les scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol.
<b>4</b>	* Calcul des émissions sur l'ensemble du portefeuille et résultats publiés. * Utilisation d'une méthodologie incluant les scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol.

<sup>38</sup> Volet III, *Etiquetage « CLIMAT » des produits destinés aux particuliers*, Caisse d'Épargne, Juin 2008, [http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40\\_CLIMAT.pdf](http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40_CLIMAT.pdf)

### c) Notation des assurances

#### Critère 7 : Calcul des émissions du portefeuille d'actifs

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	Non, mais la question est à l'étude.	0
<b>Aviva</b>	Non.	0
<b>AXA</b>	AXA IM ne réalise pas ce type d'estimation. Néanmoins, l'outil « RI Search » s'est donné comme objectif de pouvoir le faire à terme grâce aux bases de données fournies par des prestataires extérieurs. Une des contraintes indépendante de la recherche est encore la transparence insuffisante des entreprises dans ce domaine et qui ne permet pas d'analyser de façon fiable les portefeuilles.	0
<b>CNP Assurances</b>	A l'occasion de l'étiquetage des produits financiers distribués par l'Ecureuil, les émissions indirectes de carbone du portefeuille adossé aux contrats d'assurance ont été évaluées selon la méthodologie définie en partenariat avec les parties prenantes. Ce nouvel étiquetage sera étendu aux produits de prévoyance très prochainement.	3
<b>Generali</b>	* Generali Investments France ne réalise pas ce genre de calcul actuellement. * Néanmoins notre préoccupation environnementale nous a conduit dernièrement, suite à nos réflexions menées dans le cadre de notre OPCVM GIS FUTUR, à envisager la notation progressive de nos portefeuilles. Pour ce projet nous avons mis en place un partenariat spécifique avec la société Sarasin. Ce partenariat consiste à établir la notation de deux portefeuilles d'actifs généraux représentant plus de 13 milliards d'euros d'actifs sous gestion afin d'appréhender leur positionnement par rapport à nos engagements de croissance durable.	0
<b>Groupama-Gan</b>	Nous n'avons pas chez Groupama AM de méthode de calcul des émissions CO <sub>2</sub> des portefeuilles que ce soit pour compte du portefeuille du Groupe que pour ceux de compte de tiers. Une réflexion à ce sujet est cependant actuellement en cours.	0
<b>La Mondiale</b>	Non.	0

<b>MACIF</b>	* Non mais cette hypothèse est à l'étude. Elle pourrait être mise en œuvre dans la deuxième phase du bilan Carbone du Groupe qui s'étendra aux actifs. Une décision sera prise en 2009. Néanmoins MACIF Gestion a fait réaliser l'impact carbone d'un fonds (MCDE) par l'agence de notation Eiris.	1
<b>MAIF</b>	Non. Réflexion en cours sur un possible étiquetage de certains produits.	0
<b>MMA</b>	Non.	0
<b>BNP Paribas</b>	Non, aujourd'hui rien n'est fait dans ce sens.	0
<b>Crédit Agricole-LCL</b>	Une réflexion est en cours sur ce projet.	0
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	Non.	0
<b>Natixis</b>	Non.	0
<b>Société Générale</b>	Une réflexion est en cours sur ce sujet : la mise en œuvre dépendra de la méthodologie adoptée pour les investissements en obligations et du délai d'appropriation nécessaire aux équipes de SOGECAP.	0

## d) Commentaires sur la notation

Le calcul des émissions induites par les portefeuilles d'actifs des assurances n'est pas encore une pratique intégrée par le secteur des assurances ni par le secteur financier de façon plus générale. En France, aucune assurance n'effectue aujourd'hui ce type de calcul excepté CNP Assurances qui a bénéficié de l'initiative du Groupe Caisse d'Epargne distribuant certains de ses produits. La MACIF s'est également exercée à l'évaluation d'un de ces fonds à l'été 2008.

Cette démarche constitue pourtant la base de toute gestion d'actifs à dimension climatique claire et efficace à terme. Il est donc urgent que chaque société du secteur mette en place ce processus le plus rapidement possible.

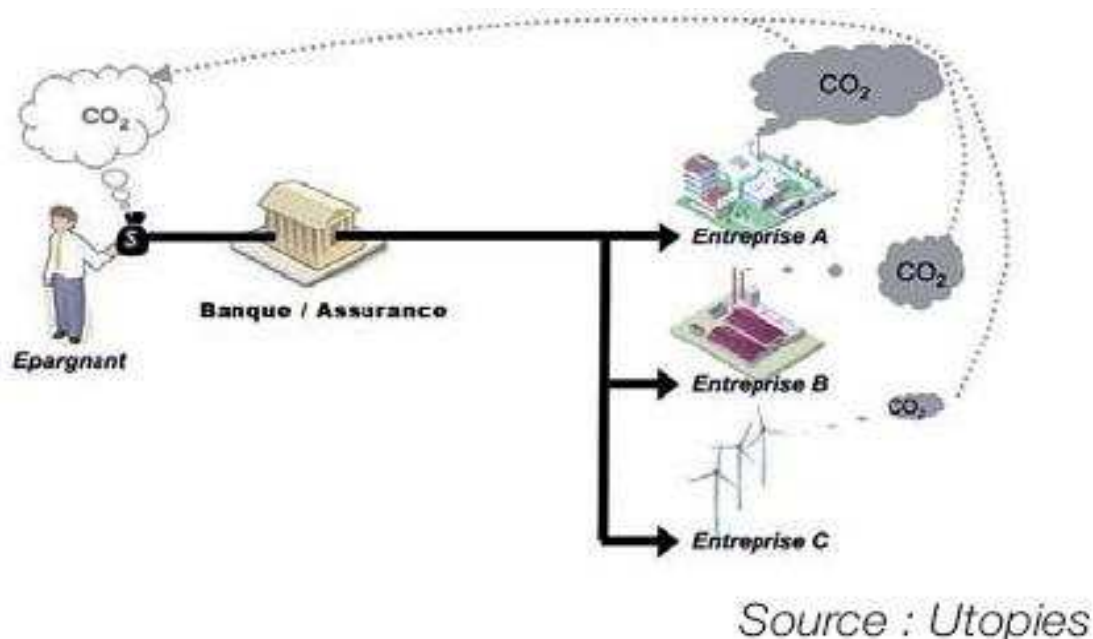
## e) Meilleures pratiques

### *Encadré 4. Calcul des émissions induites : La méthodologie innovante de la Caisse d'Epargne, Centre Info et Utopies*

La Caisse d'Epargne, le cabinet Utopies et l'expert en calculs d'émissions Centre Info ont développé une méthodologie annoncée en juin 2007 et dont les premiers résultats ont été publiés en juin 2008. Les points saillants de la méthodologie sont les suivants :

- Elle intègre les émissions de niveau 1 (émissions directes), 2 (émissions indirectes) et 3 (émissions amont et aval : utilisation du produit) du GHG Protocol, l'outil de référence international pour calculer les émissions de GES. Cela permet de calculer les émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie du produit. C'est un point fort capital :
- Elle est publiée dans son intégralité <sup>39</sup> ;
- Elle s'appuie sur un Panel de parties prenantes indépendantes (ADEME, les Amis de la Terre, WWF et Testé pour Vous) ;
- Des données ont été publiées pour les produits de placement. Les produits d'assurance seront traités en 2009 ;
- La méthodologie nécessitera des approfondissements et améliorations qui seront apportés dans le cadre d'une association ouverte à toutes les banques et assurances dès 2009. Les Amis de la Terre appellent les assurances à rejoindre cette association.

<sup>39</sup> Volet III, *Etiquetage « CLIMAT » des produits destinés aux particuliers*, Caisse d'Epargne, Juin 2008, [http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40\\_CLIMAT.pdf](http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40_CLIMAT.pdf)



## f) Recommandations des Amis de la Terre

Cf. critère 7

### ***Critère 7 : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs***

#### a) Contexte et enjeux

Première étape de la déclinaison d'une politique climatique et énergétique dans la gestion d'actifs, la définition d'objectifs de réduction des émissions de GES induites par les portefeuilles financiers détenus par les gestionnaires d'actifs est primordiale. Ainsi, ces objectifs constitueront les jalons d'évaluation de l'efficacité des mesures instaurées par les assurances qui seront détaillées dans les parties suivantes.

#### b) Barème de notation du critère

Critère 7 : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	
0	* Pas d'objectifs de réduction.
1	* Objectifs de mise à niveau avec la moyenne du marché sur une partie du portefeuille.
2	* Objectifs d'optimisation carbone sur une partie du portefeuille.
3	* Objectifs faibles d'optimisation carbone sur l'ensemble du portefeuille.
4	* Objectifs forts d'optimisation carbone sur l'ensemble du portefeuille.

### c) Notation des assurances

#### Critère 7 : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	NA	0
<b>Aviva</b>	NA	0
<b>AXA</b>	NA	0
<b>CNP Assurances</b>	Non.	0
<b>Generali</b>	NA	0
<b>Groupama-Gan</b>	NA. N'ayant pas évalué le CO <sub>2</sub> des portefeuilles, nous n'avons pas d'objectifs précis de réduction des quotas de CO <sub>2</sub> par portefeuille ; en revanche, pour la sélection des valeurs en portefeuille, l'appréciation extra-financière et financière des valeurs sélectionnées dans nos portefeuilles dépend en partie de ces indicateurs qui influe directement sur nos choix de stockpicking et de pondération en portefeuille.	0
<b>La Mondiale</b>	NA	0
<b>MACIF</b>	Non.	0
<b>MAIF</b>	NA	0
<b>MMA</b>	NA	0
<b>BNP Paribas</b>	NA	0
<b>Crédit Agricole-LCL</b>	NA	0
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	NA	0

<b>Natixis</b>	NA	0
<b>Société Générale</b>	NA	0

## **d) Commentaires sur la notation**

Sachant qu'au sein du panel étudié, seuls CNP Assurances et la MACIF détiennent des produits ayant une note carbone, la notation de ce critère devient difficile.

Néanmoins, plutôt que de construire un barème consensuel, les Amis de la Terre ont fait le choix de mettre en exergue le gouffre entre leurs demandes et les pratiques actuelles du secteur afin de montrer l'importance d'une action rapide et courageuse de chaque acteur concerné.

On peut tout de même relever que CNP Assurances n'a pas encore pris d'objectif visant à diminuer les émissions induites par ses produits financiers qui ont été évalués. Cette démarche devra être effectuée dans les prochains mois afin de donner un sens réel à cette notation.

## **e) Meilleures pratiques**

Aucune meilleure pratique pour ce critère.

## **f) Recommandations des Amis de la Terre**

Afin de répondre adéquatement aux enjeux du calcul de l'intensité carbone des émissions induites par les portefeuilles d'actifs, les mesures suivantes sont nécessaires :

L'utilisation d'une méthodologie publique de calcul et qui prenne en compte les scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol<sup>40</sup>. La méthodologie de calcul et d'étiquetage publiée par le Groupe Caisse d'Épargne<sup>41</sup> en collaboration avec Utopies et Centre Info constitue pour les Amis de la Terre une bonne réponse à cette exigence.

Cette dernière étant dès aujourd'hui disponible publiquement et réutilisable, elle représente une solution rapide à cet enjeu et permettra aux assureurs de gagner un temps précieux dans l'évaluation de leurs émissions induites. De plus, les résultats obtenus par le calcul via cette méthodologie pourront être harmonisés et aisément faire l'objet de comparatifs publics.

Par ailleurs, le calcul doit s'effectuer sur l'ensemble des actifs détenus par les assurances.

Les objectifs de réduction des émissions induites par la gestion d'actifs, devront être fixés sur l'ensemble du portefeuille respectant un calendrier précis échelonné.

Enfin, l'ensemble de la démarche devra être rendue publique et transparente.

Compte tenu de la nécessité, selon le GIEC, de réduire d'ici 2050 les émissions des pays riches de 5% par an et les émissions mondiales d'environ 3% par an, il est nécessaire de s'interroger sur la crédibilité des politiques climatiques et énergétiques des assurances tant qu'elles n'auront pris aucun engagement en la matière.

---

<sup>40</sup> *A Corporate Accounting and Reporting Standard*, The Greenhouse Gas Protocol, Avril 2004, <http://www.ghgprotocol.org/>

<sup>41</sup> *Volet III, Etiquetage « CLIMAT » des produits destinés aux particuliers*, Caisse d'Épargne, Juin 2008, [http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40\\_CLIMAT.pdf](http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40_CLIMAT.pdf)

## **Critère 8 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique de Best in Class**

### **a) Contexte et enjeux**

La pratique de la gestion d'actifs selon une méthodologie de « *Best in Class* » est aujourd'hui la plus courante pour les investisseurs désireux d'intégrer des critères extra-financiers dans leurs analyses de valeurs.

La sélection dite « *Best in Class* » consiste à sélectionner les « meilleurs élèves » selon des critères extra financiers, au sein de chaque secteur d'activités.

Néanmoins, le plus souvent, il s'agit d'inclure sans distinction précise l'ensemble des critères « Environnement, Social et Gouvernance » (ESG) dans la sélection de valeurs pour faire de l'investissement dit « socialement responsable » (ISR). Bien que l'ISR fasse l'objet d'un rapport à paraître prochainement des Amis de la Terre, il est d'ores et déjà possible de souligner certains dysfonctionnements de cette démarche.

En effet, l'ISR ne répond à aucun standard du marché ni aucun critère publics et rend donc toute comparaison entre les différentes approches difficile voire impossible. De même, en l'absence de critères uniformes, certaines entreprises sont tentées de créer des produits « verts » sans effectuer de démarche solide de sélection d'entreprises responsables, le processus restant auto-déclaratif.

Ainsi, sans une définition précise et publique des critères de sélection « *Best in Class* » climatiques et énergétiques des valeurs, les gestionnaires d'actifs ne peuvent pas avoir de stratégie efficace de réduction de l'impact carbone de leurs portefeuilles.

### **b) Barème de notation du critère**

<b>Critère 8 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i></b>	
<b>0</b>	* Aucun placement avec prise en compte du climat.
<b>1</b>	* Placements à caractère climatique intégrés aux placements Environnement, Social et Gouvernance (ESG), sans distinction.
<b>2</b>	* Politique de <i>Best in Class</i> à dimension climatique uniquement sur une niche d'investissements.
<b>3</b>	* Politique de <i>Best in Class</i> à dimension climatique sur une niche d'investissements. * Objectifs d'extension à l'ensemble du portefeuille.
<b>4</b>	* Politique de <i>Best in Class</i> à dimension climatique sur l'ensemble du portefeuille.

### c) Notation des assurances

#### Critère 8 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique de *Best in Class*

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	<p>* Oui, la dimension environnementale fait partie intégrante de notre notation ISR (30% de la note en moyenne, variable selon les secteurs d'activité) des titres sur les fonds concernés (environ 1,5 milliards d'euros).</p> <p>* Nous intégrons dans notre analyse les évaluations des agences de notation extra financières et de notre recherche interne.</p> <p>* La dimension d'efficacité énergétique est prise en compte dans le cadre de l'analyse des critères extra-financiers des sociétés dans lesquelles nous investissons (fonds ISR uniquement). Ainsi, dans le domaine environnemental, nous analysons non seulement l'impact des produits (dont leur consommation énergétique) mais aussi l'efficacité énergétique de la production (suivi des objectifs, implémentation et résultats obtenus en termes de consommation énergétique ramenée au chiffre d'affaires ou au volume de production).</p>	2
<b>Aviva</b>	<p>Gestion des fonds ISR par Morley, filiale du groupe Aviva. Morley a une stratégie de <i>Best in Class</i> sectorielle mais au-delà, une stratégie de <i>Best in Class</i> ESG sur l'ensemble du marché. Les problématiques environnementales ne sont pas spécifiquement extraites des critères ESG au sein des investissements ISR.</p>	1

<p style="text-align: center;"><b>AXA</b></p>	<p>* L'intégration plus générale de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les décisions d'investissement améliore la performance à plus long terme des actifs du Groupe. Cette nouvelle approche de la gestion traditionnelle est souvent qualifiée de « mainstreaming ». Ainsi, la mission principale de l'équipe Investissement Responsable d'AXA Investment Managers consiste à analyser le capital humain, la réputation, les risques environnementaux, la gouvernance d'entreprise, la santé et sécurité ainsi que d'autres facteurs extra-financiers concernés dans un certain nombre de secteurs, puis à aider les principaux professionnels de l'investissement d'AXA IM à intégrer ces données dans leurs décisions d'investissement.</p> <p>* Ainsi, bien au-delà de la niche du marché ISR, les enjeux de développement durable sont progressivement intégrés aux décisions des investisseurs « mainstream » (traditionnels) gérant des volumes d'investissement bien plus élevés que les fonds ISR « classiques ».</p> <p>* L'essentiel de la stratégie « best in class » porte sur l'extension progressive à l'ensemble des actifs gérés des critères de performance de long terme dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'accent est particulièrement porté sur la problématique du changement climatique, qui est déclinée par secteur d'investissement, mais aussi par style de gestion. Cet effort d'adaptation a pour objectif d'identifier les « gagnants » et les « perdants » du changement climatique, de protéger les actifs investis et d'encourager les sociétés investies à mieux intégrer la contrainte climatique.</p>	<p style="text-align: center;">3</p>
<p style="text-align: center;"><b>CNP Assurances</b></p>	<p>* Fonds de fonds CNP Développement Durable qui combine des valeurs sélectionnées pour leur engagement en faveur d'un développement durable et des fonds innovants en matière d'environnement : énergie renouvelable, gestion de l'eau, promotion du bois énergie... ; *</p> <p>Portefeuille actions :</p> <p>o Une veille ISR est effectuée trimestriellement depuis 2006 avec la société Natixis, signataire du code de transparence AFG et membre du Carbone Disclosure Project. Elle allie, selon les critères d'analyse ESG, la gouvernance, le social, les ressources humaines, les droits de l'Homme et l'environnement, qui constitue à lui seul 25% de la notation. Un Comité trimestriel réunit les directions de l'investissement et du Développement Durable de CNP Assurances ainsi que le gérant afin d'intégrer ces éléments dans la politique de gestion. *</p> <p>Cette démarche est en cours d'extension au portefeuille des obligations "corporate".</p>	<p style="text-align: center;">1</p>

<p><b>Generali</b></p>	<p>* Nous n'avons pas de politique de placement prenant en compte, stricto sensu, les aspects climatiques.  * Cependant depuis le récent (février 2008) lancement de notre OPCVM environnemental, GIS FUTUR, nous avons pris la décision d'appliquer progressivement les règles d'investissement de GIS FUTUR aux portefeuilles gérés pour compte propre.  * Nos investissements au sein d'actifs généraux des compagnies d'assurance et des OPCVM respectent depuis plusieurs années le code de déontologie du fond d'état norvégien..</p>	<p>1</p>

<p><b>Groupama-Gan</b></p>	<p>* Groupama AM a mis en place une organisation ISR transversale au sein de l'ensemble des directions afin que l'ISR soit diffusé et appréhendé par l'ensemble des métiers de la gestion d'actifs. Bien évidemment on retrouve au coeur de son métier, le département « buy-side » de l'Analyse Financière et Crédit –AFC qui regroupe 13 personnes dont 3 analystes ISR spécialistes. Ces derniers travaillent en binôme avec les analystes financiers et crédit pour élaborer et mettre à jour les grilles sectorielles à partir de la définition d'une méthodologie générale ISR afin que soient intégrés dans les recommandations des valeurs données aux gérants, l'appréciation ISR. A la gestion, comme dans les autres services de la société de gestion, des correspondants ISR ont été identifiés et mis en responsabilité dans un objectif de diffusion et d'acculturation.</p> <p>* L'objectif est de généraliser à terme l'intégration de l'ISR dans toutes les dimensions de son métier et à l'ensemble ses processus de gestion (gestion « Mainstream »).</p> <p>* La méthodologie d'analyse ESG du référentiel ISR de Groupama AM intègre bien évidemment la dimension climat d'une manière transversale et à travers le pilier Environnemental de nos grilles d'analyse générale et sectorielles.</p> <p>* Chez Groupama AM, la notation ISR (scoring ISR) d'une valeur (entreprise) ne dépend pas uniquement de ce seul critère d'appréciation qui en est partie intégrante pour juger de la politique de responsabilité sociale des entreprises mais elle est structurée à partir de grille d'analyse ESG sectorielle (Environnement, Social et Gouvernance). La notation ISR est donc une notation multicritères pondérés. Par ailleurs, pour compléter sa recherche, Groupama AM produit des études spécifiques transversales sur un ensemble de thématiques sectorielles ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement et le changement climatique, comme par exemple, les biocarburants, le solaire, l'éolien, le nucléaire... ou bien encore de la biomasse (étude en cours). Ces études sectorielles sont faites pour renforcer l'analyse des secteurs et mieux évaluer les modèles économiques des entreprises face à ces nouveaux enjeux.</p>	<p>3</p>
<p><b>La Mondiale</b></p>	<p>Non.</p>	<p>0</p>

<p><b>MACIF</b></p>	<p>* L'approche Best in class est utilisée au sein de MACIF Gestion pour les produits Actions. Pour le produit de taux et compte tenu de ses spécificités (l'investissement est fonction de la liquidité et des conditions de marché), une approche absolue est utilisée, à savoir qu'il n'y a pas de distinction de secteurs. Notre classement des entreprises (et des états de l'OCDE) est donc réalisé tous secteurs confondus.</p> <p>* La philosophie d'investissement de MACIF Gestion en ISR est de prendre en compte l'ensemble des dimensions du développement durable dans sa gamme de Fonds Commun de Placement. Il nous paraît important d'investir dans des entreprises qui appréhendent l'ensemble de ces enjeux et non pas un seul au détriment des autres.</p> <p>* Parce que chaque secteur d'activités possède ses propres caractéristiques, l'équilibre entre ces différents enjeux varie en fonction des entreprises étudiées. Ainsi, l'environnement représente une part plus ou moins significative de nos critères d'évaluations ISR en fonction des secteurs. Néanmoins, nous avons décidé d'accorder de manière systématique – à toutes les entreprises de tous les secteurs - 10% de la note totale ISR sur des critères liés uniquement au réchauffement climatique. Ce choix volontariste traduit notre conviction d'investisseur que le réchauffement climatique est un défi de première importance pour les entreprises.</p> <p>* L'analyse extra-financière des entreprises est réalisée à partir des données de Vigeo et d'Eiris sur l'ensemble des enjeux précédemment cités (Environnement, Société, Gouvernance, Relations Clients/fournisseurs) parmi lesquels celui du changement climatique. Nous utilisons également un produit d'Innovest (le Maximizer Carbon Beta Europe) qui est spécialement dédié au traitement de la thématique du changement climatique (étude des émissions carbone).</p>	<p>2</p>
<p><b>MAIF</b></p>	<p>Aujourd'hui, pas de prise en compte de cette dimension. Néanmoins, la MAIF s'engagera progressivement et résolument dans une démarche d'ISR sincère et durable à partir de 2009.</p>	<p>0</p>
<p><b>MMA</b></p>	<p>Non.</p>	<p>0</p>

<p><b>BNP Paribas</b></p>	<p>* Sur le fonds en euros, BNP Paribas Assurance s'est engagé en septembre 2007 à intégrer les critères ISR dans la politique de gestion. En raison de la nature de ce fonds (et en particulier du nécessaire respect des engagements vis-à-vis de nos assurés), cette intégration est progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mesure du point de départ : nous avons fait évaluer notre fonds en euros par l'agence de notation extra-financière Vigeo au regard des critères de l'ISR.</li> <li>• Sur cette base, nous nous sommes engagés à prendre en compte les critères ISR dans nos décisions d'investissement tout en poursuivant l'objectif permanent d'amélioration de la performance financière.</li> </ul> <p>* Afin d'intégrer les critères de l'ISR dans les décisions d'investissement, la Direction des Gestions d'Actifs de BNP Paribas Assurance s'est équipée d'outils de recherche extra-financière portant sur les Entreprises et les Etats (fournisseur Vigeo).</p>	<p>1</p>
<p><b>Crédit Agricole-LCL</b></p>	<p>* Le Groupe est le 3ème acteur français en matière d'ISR avec 10% du marché. Sur les 2,4 milliards d'euros investis en ISR par le Groupe, près de la moitié concerne l'assurance au travers des investissements de Predica, la compagnie d'assurance de personnes. Une première étape a été menée sur la totalité du portefeuille action de Predica qui est analysé chaque année depuis 2006 selon la méthode Inspire Invest. Le portefeuille actions de Predica comporte 328 titres dont 237 sont éligibles au pacte mondial des Nations Unies, soit 72% du portefeuille.</p> <p>* Au-delà de l'utilisation de cette méthode qui pourra évoluer, l'objectif de gestion des actifs de Predica par Crédit Agricole Asset Management est de mettre les critères ESG à la disposition de l'ensemble des gestionnaires et non seulement sur les ISR.</p> <p>L'outil de traitement des données est désormais intégré aux bases et outils de la gestion classique. La collaboration entre l'analyse financière et extra-financière est renforcée.</p>	<p>1</p>
<p><b>Crédit Mutuel-CIC</b></p>	<p>Le Groupe Arkéa propose aux investisseurs une offre responsable en matière de placements éthiques. Pour qu'ils soient d'une qualité irréprochable, il suit des critères rigoureux et ne valorise que les entreprises notées au-dessus de la moyenne par l'agence Vigeo. Il s'appuie également sur les notations d'agences de rating et sur un tri supplémentaire effectué par les Caisses locales. Federal Actions Ethiques est un des trois seuls fonds durables en France à se soumettre à ces exigences et Federal Europe ISR est un fonds commun de placement investi dans des titres de sociétés et d'Etats respectant les valeurs sociales et environnementales. Ce dernier est noté « A », pour sa part, sur l'échelle du centre de recherche ISR de la CDC. L'encours du fonds Federal Finance s'établit à 68, 2 millions d'euros et celui de Federal Europe ISR à 15 millions d'euros.</p>	<p>1</p>

<p><b>Natixis</b></p>	<p>* Natixis Asset Management (NAM) gère ses fonds ISR selon différents types d'approche: « best in class », thématique et solidaire. L'analyse de la démarche sociale et environnementale des entreprises est faite à partir de critères sectoriels spécifiques qui sont déterminés en amont lors d'une analyse du secteur.</p> <p>* La gestion du changement climatique est un enjeu qui est abordé pour l'ensemble des secteurs, toutefois ce critère est analysé plus en détail pour certains secteurs. Ainsi, lors d'une analyse d'une entreprise du secteur « Pétrole et Gaz », NAM étudie en détail les émissions dues au torchage, les techniques de capture et de séquestration du CO<sub>2</sub>, le développement d'énergies renouvelables...</p> <p>* Dans une approche « Best in Class », NAM sélectionne les valeurs qui ont des démarches environnementales, sociales et une gouvernance les plus avancées. Dans l'analyse de la démarche environnementale, NAM regarde, entre autres, les entreprises au sein d'un secteur qui auront mis en place la gestion du changement climatique la plus efficace.</p>	<p>2</p>
<p><b>Société Générale</b></p>	<p>Pas de prise en compte spécifique des aspects climatiques mais ISR : L'approche « best in class » est une approche multi-critères dont le processus d'investissement n'est pas fondé sur une exclusion a priori de certains secteurs d'activité. C'est au contraire un processus inclusif visant à promouvoir les meilleures pratiques en termes d'environnement, de politique sociale et de respect des droits humains dans tous les secteurs d'activité.</p>	<p>1</p>

## d) Commentaires sur la notation

Pour ce critère, on constate que la note 1, correspondant à des investissements selon des critères ESG sans prise en compte spécifique du climat, est la plus attribuée (7 entreprises). Cela reflète la tendance du marché depuis quelques années qui a vu se développer très fortement les « investissements socialement responsables » (ISR).

Quelques entreprises se distinguent par une intégration spécifique des questions relatives aux changements climatiques pour une niche d'investissements. Il s'agit spécifiquement d'AGF, de la MACIF et de Natixis. Enfin, on remarque qu'AXA et Groupama agissent dans la même dynamique que ces deux entreprises mais ont pour objectif d'étendre cette gestion à l'ensemble de leur portefeuille. Ce sont donc les mieux notés.

Globalement, il est difficile d'obtenir des informations précises tant l'approche climatique est noyée dans l'approche multi-critères sur les enjeux ESG (environnement, social, gouvernance). Si une approche globale peut être très importante, elle ne doit pas être un prétexte pour ne pas délivrer d'information précise sur un critère pris isolément.

On constate donc que la gestion d'actifs au sein des assurances françaises répond à la logique générale des marchés financiers, avec un engouement certain pour l'ISR, mais sans réelle transparence sur la prise en compte du climat.

Enfin, il apparaît clairement que malgré le développement de l'ISR ces dernières années, celui-ci ne représente toujours qu'une infime partie de l'ensemble des actifs gérés, d'où l'impérieuse nécessité d'élargir la logique de *Best in Class* à l'ensemble des portefeuilles sous gestion.

## e) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Intégration des problématiques climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i></b>	Storebrand (Norvège)	* Storebrand applique ses politiques de responsabilité sociale, incluant la dimension climatique, à l'ensemble de ses fonds et portefeuilles, couvrant à la fois les actions et les obligations, en Norvège et à l'international.
	AXA (France)	* Intégration des enjeux de développement durable aux décisions des investisseurs « mainstream » (traditionnels) gérant des volumes d'investissement bien plus élevés que les fonds ISR « classiques ». Accent porté sur la problématique du changement climatique, déclinée par secteur d'investissement, mais aussi par style de gestion dans le but d'identifier les « gagnants » et les « perdants » du changement climatique, de protéger les actifs investis et d'encourager les sociétés investies à mieux intégrer la contrainte climatique.

	Groupama (France)	<p>* Groupama AM a mis en place une organisation ISR transversale au sein de l'ensemble des directions afin que l'ISR soit diffusé et appréhendé par l'ensemble des métiers de la gestion d'actifs. Bien évidemment on retrouve au coeur de son métier, le département « buy-side » de l'Analyse Financière et Crédit –AFC qui regroupe 13 personnes dont 3 analystes ISR spécialistes. Ces derniers travaillent en binôme avec les analystes financiers et crédit pour élaborer et mettre à jour les grilles sectorielles à partir de la définition d'une méthodologie générale ISR afin que soient intégrés dans les recommandations des valeurs données aux gérants, l'appréciation ISR. A la gestion, comme dans les autres services de la société de gestion, des correspondants ISR ont été identifiés et mis en responsabilité dans un objectif de diffusion et d'acculturation.</p> <p>* L'objectif est de généraliser à terme l'intégration de l'ISR dans toutes les dimensions de son métier et à l'ensemble ses processus de gestion (gestion « Mainstream »).</p>
--	-------------------	---

## f) Recommandations des Amis de la Terre

Pour les Amis de la Terre, il est indispensable que les assureurs définissent dans leur gestion d'actifs des politiques sectorielles en fonction de critères climatiques.

Il doit s'agir d'une approche de sélection des valeurs dite de « *Best in Class* » selon des critères climatiques, entre autres. Cette sélection doit se faire selon une grille d'analyse des valeurs précise et publique. Elle doit s'appliquer également à l'ensemble du portefeuille détenu par les entreprises du secteur.

Bien que les autres critères de sélection extra-financière ne soient pas à exclure de l'analyse, il est primordial que la contrainte climatique occupe une place prépondérante étant donné le défi climatique auquel nous sommes confrontés. C'est donc pour cela qu'une méthodologie précise de sélection des entreprises sur des critères permettant de répondre à la nécessité d'atténuation des changements climatiques est impérative.

Le critère climatique, qui peut être assimilé à une « contrainte » et surtout à un « risque », est d'autant plus important dans les secteurs les plus intensifs en carbone, et donc les plus exposés (énergie, automobile...).

## ***Critère 9 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial***

### a) Contexte et enjeux

L'activisme actionnarial consiste à utiliser son poids en tant qu'investisseur pour demander l'instauration d'orientations stratégiques spécifiques aux entreprises détenues en portefeuille. Concernant les thématiques climatiques et énergétiques, l'objectif de cette démarche, pour l'investisseur, est d'inciter, par un dialogue direct avec les entreprises, à la mise en place de politiques ambitieuses et efficaces afin de réduire le risque carbone.

Néanmoins ces actions n'auront d'influence réelle que si un agenda d'action est créé sous-tendant un plan de réduction de l'investissement voire d'exclusion de valeur en cas de non respect de ce dernier par l'entreprise concernée.

Cette pratique est encore très peu répandue en France et s'inscrit davantage dans la culture anglo-saxonne. Néanmoins, qu'il s'agisse de grandes compagnies assurances multinationales (ou bancassureurs) ou de plus petites entreprises réunies dans des fonds dédiés à l'activisme actionnarial, les leviers d'action du secteur sont très importants. Pour référence, le volume d'encours gérés par les assureurs au niveau mondial en 2005 s'élevait à 16 600 milliards de dollars<sup>42</sup> et à 1 500 milliards d'euros en 2007 pour la France uniquement<sup>43</sup>, soit l'équivalent de 80% du PIB de la France en 2007<sup>44</sup>.

En outre, même si elles restent encore très marginales, les investisseurs institutionnels tels que les assureurs peuvent également profiter des assemblées générales annuelles d'actionnaires pour voter en faveur des résolutions d'actionnaires portant sur les enjeux climatiques. L'étude de Milieudefensie (Les Amis de la Terre Pays-Bas) *Shares in climate change*<sup>45</sup> sur le comportement des investisseurs hollandais publiée en novembre 2008 est à cet égard révélatrice et révèle une évolution des pratiques de vote sur les résolutions portant sur le climat allant dans le bon sens.

Dans une optique d'intégration de la stratégie climatique au sien de la gestion d'actifs, l'activisme actionnarial constitue donc un point d'action essentiel pour atteindre les objectifs volontaires que chaque assurance doit se fixer.

## b) Barème de notation du critère

Critère 9 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	
0	* Pas de politique spécifique d'activisme actionnarial sur la problématique des changements climatiques. Exercice du droit de vote en Assemblée Générale (obligation légale).
1	* Activisme actionnarial sur des critères ESG mais pas spécifiquement climatique.
2	* Activisme actionnarial spécifique sur critères climatiques et énergétiques. * Activisme actionnarial occasionnel avec les entreprises les plus émettrices de GES en portefeuille.
3	* Activisme actionnarial spécifique sur les enjeux climatiques et énergétiques. * Activisme actionnarial régulier avec : - les entreprises les plus émettrices en GES en portefeuille ; - les entreprises les plus financées.
4	* Activisme actionnarial spécifique sur les enjeux climatiques et énergétiques, avec objectifs chiffrés. * Activisme actionnarial régulier avec : - les entreprises les plus émettrices en GES en portefeuille ; - les entreprises les plus financées. * Plan de retrait ou de réduction des investissements si objectifs non atteints. * Politique de vote en Assemblée Générale spécifique aux enjeux climatiques.

ESG : Environnemental, Social, Gouvernance

<sup>42</sup> *L'assurance durable*, UNEP FI, Mai 2007, [http://www.uneofi.org/fileadmin/documents/insuring\\_for\\_sustainability\\_fr.pdf](http://www.uneofi.org/fileadmin/documents/insuring_for_sustainability_fr.pdf)

<sup>43</sup> *L'assurance française en 2007*, FFSA, Juin 2008, [http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007/\\$file/rapportannuel2007.pdf](http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007/$file/rapportannuel2007.pdf)

<sup>44</sup> 1 892 milliards d'euros, *Bilan 2007 – Contexte national*, INSEE, 2008, [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=13065&reg\\_id=11&page=dossiers/bilan\\_2007/contexte\\_tab.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=13065&reg_id=11&page=dossiers/bilan_2007/contexte_tab.htm)

<sup>45</sup> *Shares in climate change*, Milieu Defensie, Novembre 2008, <http://www.milieudefensie.nl/english/press-releases/financial-institutions-vote-more-in-favour-of-climate>

### c) Notation des assurances

#### Critère 9 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	Notre approche se veut constructive et jamais agressive. En effet nous ne souhaitons pas nous substituer aux organes de direction de la société, mais voulons être des actionnaires engagés. Nous privilégions également une approche « best efforts » de la part des émetteurs. Le dialogue avec les sociétés cotées est alors un élément très important à nos yeux. Il se développe fortement en amont des assemblées générales, et s'inscrit dans la durée.	0
<b>Aviva</b>	<p>* En plaçant nos actifs dans une société, nous exerçons une influence directe et positive sur sa politique au travers de nos procédures d'engagement actionnariale et d'exercice des droits de vote.</p> <p>* L'engagement permanent auprès des entreprises dont nous sommes actionnaires est au centre de notre processus d'investissement. Nous nous efforçons de rencontrer les membres de la Direction générale avant de procéder aux investissements et ensuite, pendant toute la période de détention, nous renouvelons régulièrement ces entretiens. Ceux-ci nous donnent l'occasion d'obtenir de plus amples informations sur la société, ses activités et son approche des questions de gouvernance et de responsabilité sociale de l'entreprise. Nous leur faisons également part de notre vision des meilleures pratiques ainsi que des sujets spécifiques à l'entreprise le cas échéant.</p> <p>* Dans la constitution de ses fonds ISR, Morley a deux méthodes pour garantir la responsabilité des entreprises qui en font partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres en personne pour traiter des enjeux liés aux objectifs éthiques du fonds;</li> <li>- Vote à l'assemblée générale annuelle : en 2007, Morley a voté à 482 assemblées générales et pour 88 d'entre elles a voté non ou s'est abstenu en raison des critères ESG insuffisants ou pas assez transparents.</li> </ul> <p>* Morley publie un rapport annuel qui a pour but de relater de la transparence des entreprises sur les sujets ESG et rapporter des engagements des entreprises questionnées.</p>	2

<p><b>AXA</b></p>	<p>* Au-delà du vote formel, les filiales de gestion d'actifs d'AXA sont en contact permanent avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles elles investissent afin de garantir que les questions environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise à long terme soient davantage prises en compte. Cet engagement actionnarial a lieu au fil de l'eau des rencontres entre analystes et managers des entreprises investies.</p> <p>* Concernant le changement climatique en particulier, AXA IM s'appuie sur le processus issu du Carbon Disclosure Project, dont le Groupe AXA est le partenaire France, pour engager la discussion avec certaines entreprises. Cette démarche a été initiée en 2007 auprès de certaines entreprises n'ayant pas répondu au questionnaire 2007.</p> <p>* Le CDP 2008 a notamment vu l'envoi de 26 lettres formelles auprès d'entreprises n'ayant toujours pas répondu au questionnaire du CDP peu de temps avant la clôture de la campagne 2008 (31/05/2008). Il est à noter que 5 entreprises ont répondu positivement à la requête d'AXA IM (s'étant engagées à répondre au CDP en 2008 ou 2009). En 2008-2009, AXA IM envisage de poursuivre cette action en identifiant en amont les entreprises investies les plus à risque sur les enjeux climatiques et d'engager la discussion avec leurs dirigeants au cas par cas, dans le cadre du CDP.</p>	<p>2</p>
<p><b>CNP Assurances</b></p>	<p>L'équipe ISR de Natixis, qui gère les fonds de CNP Assurances, rencontre les responsables des entreprises investies, en particulier celles qui présentent des risques, et pose les questions pointées lors des comités ISR.</p>	<p>1</p>
<p><b>Generali</b></p>	<p>Nous avons une politique active d'exercice de droits de vote depuis plusieurs années. A ce titre, nous agissons en partenariat avec la société PROXINVEST.</p>	<p>0</p>

<b>Groupama-Gan</b>	<p>* Toutes ces approches s'accompagnent bien évidemment d'une politique d'engagement et de dialogue dont nous trouvons la traduction en assemblée générale des entreprises, par un exercice actif de nos droits de vote dans le respect d'une politique de vote préétablie et des mandats.</p> <p>* Pour appuyer et renforcer sa politique de vote, Groupama AM utilise les services de la société de services Proinvest ; cette société analyse les résolutions des assemblées générales des entreprises ; une personne chez Groupama AM est dédiée à la centralisation des informations et votes des résolutions en AG en support des gérants.</p> <p>* Groupama AM, qui rejette en moyenne 25 à 30% des résolutions présentées en assemblées générales, est l'une des sociétés de gestion les plus critiques de la place de Paris. Aujourd'hui, notre dialogue avec les entreprises se trouve encore renforcé ; en effet ces dernières nous appellent préalablement pour débattre des projets de dépôt des résolutions avant toute assemblée, afin de recueillir notre sentiment.</p>	0
<b>La Mondiale</b>	Non, La Mondiale ne mène pas une politique d'activisme actionnarial, dans la mesure où des conflits d'intérêts pourraient naître avec ses entreprises clientes dont elle serait aussi actionnaire. Néanmoins, nous allons mener une réflexion sur la possibilité d'apporter nos droits de vote à des société spécialisées.	0
<b>MACIF</b>	L'activisme ou plutôt « l'engagement » auprès des sociétés présentes dans les portefeuilles de nos OPCVM ou susceptibles d'y figurer fait partie intégrante de notre processus d'investissement responsable. Notre objectif est d'instaurer un dialogue avec les directions d'entreprises et les conseils d'administration afin qu'elles améliorent leurs pratiques dans les domaines de la RSE, et élèvent leurs standards.	1
<b>MAIF</b>	Pas de politique d'actionnariat.	0
<b>MMA</b>	Non.	0
<b>BNP Paribas</b>	Pas d'activisme actionnarial.	0

<b>Crédit Agricole-LCL</b>	Le dialogue avec les entreprises est mené sous forme d'alertes en cas de vote négatif en assemblée générale ou d'initiatives collectives (Carbon Disclosure Project, Extractive Industries Transparency Initiative, Institutional Investors Group on Climate Change, Pharmaceutical Shareowner Group, UN Global Compact Investors Initiative). L'objectif est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques et les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives. Les domaines concernés sont le changement climatique, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement, la transparence des relations contractuelles entre les sociétés des secteurs extractifs (pétrole, gaz et mines) et les pays dans lesquels elles opèrent.	0
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	Non.	0
<b>Natixis</b>	Non.	0
<b>Société Générale</b>	* A travers l'engagement, la société de gestion exerce une politique actionnariale active lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles elle investit, notamment sur les points de « corporate governance » et d'environnement. * Nos analystes ISR rencontrent régulièrement le management des entreprises et les interrogent sur les enjeux RSE.	1

## d) Commentaires sur la notation

Comme défini dans la partie « enjeux et contexte » de ce critère, l'activisme actionnarial est une pratique encore peu répandue en France et cela transparait clairement dans la notation.

En effet, il n'y a que cinq assurances (Aviva, AXA, CNP Assurances, MACIF et Société Générale) qui mènent une politique du genre. Parmi elles, AXA et Aviva obtiennent la meilleure note (2/4) car ces groupes vont au-delà d'un activisme actionnarial sur les enjeux ESG mais intègrent plus directement le climat dans leurs demandes aux entreprises, notamment via leur participation au *Carbon Disclosure Project*<sup>46</sup>.

L'immense majorité du panel reste cependant inactive dans ce domaine alors qu'il constitue un levier puissant de modification des comportements des entreprises côtées. Compte tenu du poids financier du secteur, nul doute que des stratégies d'activisme actionnarial généralisées auraient des effets déterminants sur l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques des entreprises. Ce type de démarche contribuera à diminuer l'intensité carbone des portefeuilles d'actifs, objectif primordial d'une gestion d'actifs intégrant de façon sérieuse les dimensions climatiques et énergétiques.

Aucune politique de vote spécifique aux enjeux climatiques n'a été mentionnée par les entreprises évaluées dans le cadre de cette étude.

Plus précisément, l'activisme actionnarial climatique doit se faire en priorité sur les secteurs les plus émetteurs en GES ainsi que sur les entreprises dont l'assurance détient le plus de parts, afin de maximiser son impact.

## e) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Intégration des problématiques climatiques dans la politique d'activisme actionnarial</b>	AXA (France)	* Au-delà du vote formel, les filiales de gestion d'actifs d'AXA sont en contact permanent avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles elles investissent afin de garantir que les questions environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise à long terme soient davantage prises en compte. Cet engagement actionnarial a lieu au fil de l'eau des rencontres entre analystes et managers des entreprises investies.
	AXA (France) et Aviva (Royaume-Uni)	* Demande écrite de relance aux entreprises n'ayant pas répondu au Carbon Disclosure Project. Plusieurs des entreprises relancées se sont engagées à répondre à l'enquête du CDP.
	Swiss Re (Suisse)	* Swiss Re envoie un questionnaire aux entreprises investies qui n'ont pas répondu au Carbon Disclosure Project. Ce questionnaire vise à compléter les informations disponibles afin de pouvoir évaluer le risque carbone potentiel de ces entreprises.

<sup>46</sup> Carbon Disclosure Project, <http://www.cdproject.net/>

## **f) Recommandations des Amis de la Terre**

En premier lieu, pour les Amis de la Terre, les politiques de vote en Assemblée Générale ne peuvent, à elles seules, être considérées comme de l'activisme actionnarial. Cette démarche est en effet une obligation légale pour toutes les sociétés de gestion gérant des OPCVM depuis 2003.<sup>47</sup>

Concernant la démarche d'activisme actionnarial des compagnies d'assurance, il est primordial, dans un premier temps, que cette dernière soit structurée. Ainsi, les demandes auprès des entreprises en portefeuille doivent faire l'objet d'échanges réguliers et répondre à un calendrier précis.

Concernant la politique climatique, il paraît nécessaire aux Amis de la Terre que la démarche suivante soit mise en place :

- Echanges réguliers avec les entreprises les plus émettrices de GES du portefeuille ;
- Echanges réguliers avec les entreprises les plus représentées au sein des actifs détenus.

Dans le cadre de ces échanges entre analystes et managers, des objectifs chiffrés de réduction des émissions directes et induites doivent être fixés, au sein d'un calendrier précis, avec, en cas de non réalisation, la mise en place d'un plan de diminution et/ou de retrait des investissements.

Les sociétés de gestion comme Phitrust, par exemple, sont spécialisées dans l'activisme actionnarial et peuvent constituer un bon point de départ pour les entreprises inactives dans ce domaine. Néanmoins, à court terme, les Amis de la Terre demandent une intégration de ces démarches au sein des sociétés de gestion d'actifs des entreprises ciblées.

De même, ces sociétés de gestion doivent se doter d'une politique de vote en Assemblée Générale spécifique aux enjeux climatiques et allant dans le même sens que les recommandations formulées dans cette étude. En plus de voter favorablement à toutes les résolutions favorables à la lutte aux changements climatiques, cette politique devrait inciter ces sociétés à proposer elles-mêmes des résolutions d'actionnaires pour faire avancer cette problématique au sein des entreprises et des investisseurs.

## ***Critère 10 : Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques***

### **a) Contexte et enjeux**

Le retrait partiel de certaines parts d'actifs ou bien même leur exclusion est une démarche indispensable dans certaines proportions à la conduite d'une politique climatique efficace. Plusieurs raisons justifient en effet ce type de démarche et elles se situent à plus ou moins long termes.

La première, est intimement liée à la politique d'activisme actionnarial décrite plus haut (cf. critère 9). En effet, la réduction des parts investies dans certaines valeurs, ou leur exclusion, peut venir en réponse au non respect des conditions d'améliorations des performances environnementales fixées dans le cadre d'échanges entre actionnaires et entreprises financées. Ce type d'action constitue un levier indispensable dans la bonne conduite d'un activisme actionnarial efficace.

D'autre part, dans la logique de l'atteinte des objectifs de réduction des émissions induites par les investissements des assurances, l'exclusion d'entreprises ou de secteurs en fonction de leur intensité carbone peut être un axe d'action de la stratégie de l'entreprise.

---

<sup>47</sup> Loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000428977&dateTexte=>

Certaines solutions technologiques constituent par ailleurs de « faux remèdes » à la crise climatique et il semble important que les gestionnaires d'actifs, dans une logique de diminution de leur émissions, en soient conscient pour ne pas encourager leur développement au détriment du climat.

Enfin, à moyen terme, certains secteurs devront être exclus des portefeuilles des gestionnaires d'actifs car ils constitueront un risque carbone trop important en fonction de leur valeur. Le secteur des énergies fossiles est le premier concerné.

## b) Barème de notation du critère

Critère 10 : Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques	
0	* Aucune exclusion d'entreprises ou d'Etats.
1	* Réduction des investissements pour une niche de produits en fonction de l'intensité carbone.
2	* Exclusion de titres sur une niche de produits en fonction de l'intensité carbone.
3	* Réduction des investissements sur l'ensemble du portefeuille en fonction de l'intensité carbone.
4	* Exclusion de titres sur l'ensemble du portefeuille en fonction de l'intensité carbone. * Critères climatiques précis et publiés.

### c) Notation des assurances

#### Critère 10 : Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques

Entreprise	Réponses	Note / 4
<b>AGF</b>	Nous ne pratiquons pas d'exclusion sectorielle, mais un filtre est appliqué sur les entreprises mal positionnées sur le domaine des droits de l'Homme.	0
<b>Aviva</b>	Non.	0
<b>AXA</b>	Le Groupe AXA exclut de ses investissements pour compte propre les fabricants de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions .	0
<b>CNP Assurances</b>	Non.	0
<b>Generali</b>	Non.	0
<b>Groupama-Gan</b>	Non.	0
<b>La Mondiale</b>	Non.	0
<b>MACIF</b>	Non.	0
<b>MAIF</b>	Exclusion du secteur de l'armement.	0
<b>MMA</b>	Non.	0
<b>BNP Paribas</b>	Non.	0

<b>Crédit Agricole-LCL</b>	* Interdiction de tout investissement direct tant sous forme d'actions que de fonds dédiés ou de mandat de gestion dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel selon la convention d'Ottawa. * Pour les entreprises impliquées dans les bombes à sous munitions, participation au groupe de travail permettant d'identifier les entreprises associées à leurs fabrication, stockage et commercialisation.	0
<b>Crédit Mutuel-CIC</b>	Les fonds ISR n'investissent pas dans des secteurs tels l'armement et le tabac.	0
<b>Natixis</b>	Non.	0
<b>Société Générale</b>	Non.	0

## d) Commentaires sur la notation

Aux vues de la notation, on constate qu'aujourd'hui aucune assurance française ne met en place de politique de retrait de ses investissements ou d'exclusion sur des critères climatiques et/ou énergétiques. Qu'il s'agisse d'une démarche ne concernant qu'une niche d'actifs ou de l'ensemble du portefeuille, les entreprises sondées ne s'inscrivent pas encore dans ce type d'actions.

Comme décrit dans la partie concernant le critère 9 sur l'activisme actionnarial, une politique du genre doit être complémentaire d'une stratégie d'activisme actionnarial pour être efficace en cas de non fonctionnement de cette dernière.

On constate ainsi que les assurances n'ont pas non plus conscience du poids et de l'utilité de telles actions en termes de réductions de leurs émissions induites. Cela semble malheureusement logique puisqu'aucune d'entre elles ne s'est fixée pour le moment d'objectifs précis dans ce domaine (cf. critère 7).

Enfin, les assurances peuvent orienter le choix de leurs placements en visant à réduire les entreprises productrices d'énergie fossile, favorisant ainsi la nécessaire transition énergétique.

## a) Meilleures pratiques

Critère	Entreprise	Mesure
<b>Intégration des problématiques climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion.</b>	Storebrand (Norvège)	* Storebrand applique à l'ensemble de ses fonds plusieurs exclusion parmi lesquelles les dégradations graves de l'environnement ainsi que les entreprises qui se classent parmi les 10% affichant les pires performances en matière de responsabilité d'entreprise dans les secteurs à haut risque comme le pétrole et le gaz et la production d'électricité. Cette politique a conduit à un désinvestissement de plus de 100 entreprises au 3ème trimestre 2008.
	The Government Pension Fund (Norvège)	* Les directives éthiques du fonds de pension du gouvernement norvégien comportent toute une partie spécifique sur les critères d'exclusion appliqués. Un Conseil d'éthique composé de 5 personnes publie un rapport annuel décrivant ses activités, avec la liste des entreprises exclues et les raisons expliquant chaque exclusion. Sont ainsi exclues du fond : les entreprises ayant des impacts environnementaux particulièrement importants font ainsi partie de la liste des exclusions. Les entreprises suivantes ont ainsi été exclues ces dernières années: Rio Tinto, Vedanta Resources, Wall-Mart, Freeport McMoran.

## b) Recommandations des Amis de la Terre

Complémentaire d'une part à l'activisme actionnarial, afin d'être en mesure de peser de tout son poids sur les actions des entreprises financées, via la mise en place de plan de retrait des investissements,

l'exclusion (ou réduction des parts investies) selon des critères climatiques et énergétique peut servir d'autres objectifs.

Ainsi, dans une logique de réduction des émissions induites par les investissements, les assurances françaises doivent selon les Amis de la Terre, après s'être fixé des objectifs précis, définir des politiques d'exclusion de certaines entreprises en fonction de leur intensité carbone. Il semble difficile à moyen terme de réussir à diminuer de façon pérenne ces émissions sans exclure certaines valeurs trop risquées d'un point de vue climatique. Conscient des volumes que représentent en termes d'encours d'actifs le secteur des assurances, il semble difficile pour ces dernières de faire de l'exclusion une stratégie dominante. Néanmoins, le report de certains de leurs investissements vers des valeurs moins émettrices en CO2 est indispensable.

Certains secteurs devront même à terme être éliminés des portefeuilles d'actifs dans la conduite de politiques climatiques et énergétiques cohérentes comme expliqué dans l'annexe 4.<sup>48</sup> Dans la même démarche, mais cela dès aujourd'hui, toutes les « fausses solutions » technologiques concernant le climat doivent être rejetées par les investisseurs (agrocultures, nucléaire, captage et stockage du carbone...)<sup>49</sup>.

## **Synthèse de l'axe 3**

La gestion d'actifs constitue le levier majeur dans la réduction des impacts des assureurs sur le climat. En effet, les émissions induites de ces derniers étant considérablement plus importantes que leurs impacts directs, il s'agit là du principal levier afin de minimiser leur influence dans l'accroissement des changements climatiques. Néanmoins, les actions à entreprendre sont diverses et doivent suivre une logique précise pour être cohérentes et efficaces.

Dans un premier temps, chaque assureur doit calculer les émissions induites par ses investissements grâce à une méthodologie prenant en compte les trois scopes du GHG Protocol. Sur cette base, des objectifs de réduction doivent être définis et guideront l'ensemble des actions déclinées au sein de la gestion d'actifs.

Ainsi, le premier levier se trouve dans la définition de critères climatiques et énergétiques précis qui serviront à la sélection des actifs sur l'ensemble du portefeuille afin d'arriver à une gestion dite de « *Best in Class mainstreamée* ».

En complément, il est demandé aux assurances de mener des politiques d'activisme actionnarial ambitieuses, fixant des objectifs d'amélioration aux entreprises ciblées sous peine de retrait partiel ou complet des actifs investis.

Enfin, dans une certaine mesure, et toujours dans l'optique d'atteindre les objectifs de réduction fixés, l'exclusion de certains secteurs devra se développer. Comme expliqué ci-dessus (cf. critère 10), cela peut concerner les secteurs trop intensifs en carbone, comme les « fausses solutions » en matière de lutte contre les changements climatiques.

---

<sup>48</sup> Cf. Annexe 4 : *Recommandations des Amis de la Terre aux acteurs financiers sur le secteur énergétique.*

<sup>49</sup> *ibid.*

# V. Recommandations des Amis de la Terre

## A. Synthèse des recommandations aux assurances françaises

Les Amis de la Terre recommandent aux assurances la mise en place urgente d'une politique ambitieuse contre les changements climatiques, structurée en 4 points :

### 1. Calculer les émissions induites et fixer des objectifs de réduction

- C'est LA priorité. Le calcul des émissions induites par la gestion d'actifs et les produits d'assurances doit se faire sur l'ensemble des produits. Les assurances se baseront utilement sur la méthodologie développée par la Caisse d'Epargne, Centre Info et Utopies (avec un Panel d'experts indépendants dont l'ADEME), très innovante et entièrement publique. Cette méthodologie sera approfondie dès 2009 dans le cadre d'une association ouverte à toutes les assurances et banques : les Amis de la Terre appellent fortement les assurances à y adhérer.
- Sur la base du bilan CO<sub>2</sub> induit par leurs investissements et leurs produits d'assurances, les assurances doivent se fixer des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions induites suivant un calendrier précis, compatible avec le consensus scientifique international du GIEC (réduction des GES d'ici 2050 de 80 à 95% dans les pays riches – soit – 5% par an – et de 50 à 85% dans le monde, soit – 3% par an).

### 2. Développer une politique de gestion d'actifs intégrant des critères climatiques et énergétiques explicites

Les assurances ont un énorme levier en tant qu'investisseurs institutionnels majeurs. La politique de gestion d'actifs doit comporter trois points :

- Investir selon une politique transparente de *Best in Class* climatique selon une logique sectorielle, sur l'ensemble des actifs détenus ;
- Mettre en place une stratégie d'activisme actionnarial fixant des objectifs chiffrés de réduction des émissions aux entreprises en portefeuille (en commençant par les secteurs et les entreprises les plus émetteurs et les plus importants en portefeuille) ;
- Définir des politiques de réduction des investissements voire d'exclusion de titres en portefeuille sur la base de critères climatiques et énergétiques. Politiques de réduction et d'exclusion sont indispensables pour donner à l'activisme actionnarial sa crédibilité, et pour éviter les investissements dans les fausses solutions aux changements climatiques (nucléaire, agrocarburants, captage et stockage du CO<sub>2</sub>).

### 3. Développer des produits d'assurance automobile et habitation plus ambitieux

Les assurances ont des leviers importants en la matière et peuvent contribuer au changement de comportement des assurés.

- Dans l'automobile, où le levier est le plus fort, cela passe par quatre types d'incitations :
  - 1. Politique de prix préférentielle pour les véhicules de classes A et B, pour les forfaits à faible kilométrage, et pour les utilisateurs des transports en commun ;
  - 2. Surprime pour les voitures les plus émettrices (classe D et suivantes) ou qui parcourent le plus de kilomètres à l'année ;
  - 3. Formations à l'éco-conduite modifiant le comportement des assurés et diminuant la sinistralité et l'impact environnemental de la conduite ;
  - 4. Intégration de critères environnementaux exigeants pour les réseaux de garages agréés.
- Dans l'habitation, quatre axes sont nécessaires :
  - 1. Couvrir sans surprime les systèmes de production d'énergie renouvelable et l'utilisation d'écomatériaux ;
  - 2. Garantir la production d'énergie de source renouvelable ;

- 3. Mettre en place une politique tarifaire préférentielle pour les logements les plus efficaces énergétiquement, sur la base du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) en construction et rénovation ;
- 4. Lors de la reconstruction post-sinistre, encourager fortement une reconstruction très efficace énergétiquement.

#### **4. Mettre en place une politique transversale sur le climat**

Une politique globale comprend les quatre éléments suivants : reconnaissance par l'assurance de ses responsabilités directes et induites en matière climatique, mise en place d'objectifs chiffrés et datés globaux et par type d'activité, programmes importants de formation et de sensibilisation internes des salariés par ligne métier, et suivi et évaluation publics de la politique.

**NB :** Les recommandations qui suivent ne sont pas exhaustives, n'étant pas l'objet du présent rapport. Elles visent à rappeler que les assurances, sans rien ôter de leur responsabilité, s'inscrivent dans un cadre parfois complexe dans lequel d'autres parties prenantes ont également des responsabilités. En parallèle de leur campagne ciblant directement les assurances, les Amis de la Terre développent des actions afin d'inciter à la mise en place des éléments formulés ci dessous.

## ***B. Aux pouvoirs publics***

Les Amis de la Terre recommandent à l'Etat français et aux institutions de l'Union Européenne de :

- Instaurer un cadre réglementaire pour rendre obligatoire l'étiquetage carbone des produits de placement et d'assurance selon une méthodologie unique, intégrant l'ensemble des émissions induites, permettant la comparaison entre les produits. Cette demande va dans le sens de l'étiquetage environnemental des produits décidé dans le Grenelle de l'Environnement. De manière complémentaire, les assurances devraient publier la répartition détaillée de leurs portefeuilles et la liste des entreprises dans lesquelles elles investissent ;
- Mettre en place un cadre réglementaire, sur la base du calcul des émissions induites des assurances, fixant des objectifs de réduction de ces émissions en valeur relative et absolue de manière compatible avec les objectifs publics (facteur 4 en 2050). Ces objectifs devront progressivement être intégrés dans les négociations climatiques européennes et internationales ;
- Renforcer la loi française et initier une directive européenne exigeant la publication des impacts environnementaux et sociaux des entreprises de l'Union européenne (pour toutes les entreprises de plus de 300 salariés incluant les entreprises publiques et coopératives ; définition d'indicateurs communs à toutes les entreprises et d'indicateurs sectoriels précis ; mise en place de sanctions en cas de violation) ;
- Plus globalement, mettre en place un cadre réglementaire qui permette d'intégrer la contrainte carbone et la dépense énergétique dans l'élaboration des choix d'investissement privés, via notamment l'instauration d'une taxe sur l'énergie, de politiques industrielles et fiscales sectorielles, le renforcement du principe pollueur-payeur et des mécanismes financiers incitatifs pour les activités permettant de réduire très fortement les émissions de GES.

## ***C. Aux sociétaires, actionnaires et investisseurs***

- Demander la mise en place d'une politique climatique intégrée à l'échelle du groupe, comprenant les quatre recommandations prioritaires des Amis de la Terre ;
- Demander urgemment le calcul des émissions du portefeuille d'actifs de l'assureur, et la mise en place d'objectifs chiffrés de réduction de ces émissions.

## ***D. Aux salariés et syndicats***

- Demander des formations sur les enjeux climatiques adaptées à chaque ligne métier, ainsi que des outils pour leur déclinaison quotidienne concrète ;
- Plaider en interne par tous les moyens institutionnels possibles pour l'adoption d'une politique climatique comportant les 4 points détaillés ci-dessus ;
- Inciter et participer à la mise en place d'un plan ambitieux de réduction des émissions directes et indirectes de son entreprise (5 % de réduction par an des émissions sont nécessaires pour être compatible avec le GIEC, qui préconise de réduire nos émissions de 80 à 95% d'ici 2050).

## ***E. Aux clients, particuliers et citoyens***

- Demander l'étiquetage carbone des produits de placement et d'assurance pour pouvoir choisir des produits financiers plus écologiques ;
- Demander des produits d'assurance automobile et habitat encourageant beaucoup plus les choix écologiques des consommateurs (formation à l'éco-conduite, achat de véhicules de classes A et B, utilisation des transports en commun, choix d'un habitat efficace énergétiquement (label BBC), installation de système de production d'énergie renouvelable, etc.).

## ***F. Aux agences de notations***

- Prendre en compte systématiquement et spécifiquement le risque climatique et la contrainte carbone dans les analyses des performances environnementales et sociales des assurances ;
- Plus précisément, analyser et noter la prise en compte de la contrainte carbone dans les métiers de gestion d'actifs des assurances ;
- Surpondérer très fortement les émissions induites des compagnies d'assurances par rapport à leurs émissions directes dans la notation sectorielle, voire désactiver la notation des émissions directes. Les différents calculs réalisés par les Amis de la Terre, Milieudéfense, Rainforest Action Network, la Caisse d'Épargne ou Utopies permettent de conclure que les émissions directes des acteurs financiers représentent moins de 1% de leurs émissions induites.

## ***G. Aux réassureurs***

- Demander la mise en place d'une politique climatique intégrée à l'échelle des groupes d'assurance, comprenant les quatre recommandations prioritaires des Amis de la Terre ;
- Calculer les émissions induites par leurs propres portefeuilles d'actifs et se fixer des objectifs de réduction.

## ***H. Aux organisations professionnelles (FFSA, GEMA, AFA)***

- Impulser grâce aux différents groupes de réflexion une réelle démarche d'intégration de la dimension climat à tous les niveaux au sein des compagnies d'assurance ;
- Créer des synergies dans la mise en place des outils :
  - Kit de formation climatique des différents métiers de l'assurance ;
  - Diffusion des méthodologies d'étiquetage carbone des actifs et des produits d'assurance ;

- Incitation à la mise en place d'une méthodologie unique de calcul des émissions induites, en se basant notamment sur la méthodologie Caisse d'Épargne – Centre Info – Utopies ;
- Recommandation d'objectifs de réduction très ambitieux des émissions induites des assurances, grâce à l'optimisation climatique des portefeuilles.

# Conclusion

L'urgence climatique a poussé la France et l'Union Européenne à s'engager dans un processus de réduction chiffré de leurs émissions de gaz à effet de serre. Afin de maîtriser le réchauffement climatique global et le maintenir en dessous de 2 degrés (augmentation maximale pour éviter un emballement<sup>50</sup>), la France doit diviser par quatre au moins ses émissions d'ici 2050. Cet objectif contraignant concerne l'ensemble des acteurs de la société, dont les entreprises font partie.

Le secteur des assurances occupe une place dominante dans l'économie française avec un chiffre d'affaires de 195 milliards d'euros en 2007<sup>51</sup>. Au-delà de son poids économique, le maillage intensif de son activité sur le territoire et sur l'ensemble des couches de la société, l'expose tout particulièrement aux changements climatiques.

Au-delà des efforts faits par les assurances pour essayer d'anticiper les effets des changements climatiques et de se prémunir au mieux pour s'y adapter, l'enjeu réel concerne bel et bien son atténuation.

Les assurances doivent donc se mobiliser très fortement sur la question au risque de subir des effets néfastes directs. En plus des pertes économiques liées aux conséquences des événements climatiques extrêmes, potentiellement plus fréquents et intensifs, les risques réglementaires et de réputation qui pèsent sur les entreprises du secteur sont forts. Une action immédiate et significative est donc primordiale.

En suivant cette logique, les Amis de la Terre ont identifiés 10 critères d'actions au sein de 3 axes pour la mise en place de stratégies de réponse au défi climatique. Après avoir évalué le panel des 15 entreprises dominantes du secteur sur la base d'un questionnaire, de rencontres et d'informations publiques, cette étude permet de faire un premier état des lieux des forces en présence quand à l'intégration des enjeux climatiques par les assurances.

Le premier constat à faire est que le secteur, toutes entreprises confondues, ne répond pas aujourd'hui à l'urgence climatique comme il se doit. L'ensemble des notes relatives aux 10 critères sont très faibles, reflétant de nombreuses lacunes ainsi qu'un manque de mobilisation évident sur cette problématique. La prise de conscience, la reconnaissance et le travail sur les impacts induits par les activités des assurances, et donc l'intégration de la dimension climat au cœur de métier des assureurs, restent pour le moment le passage le plus difficile, beaucoup d'acteurs restant focalisés sur la sensibilisation et l'atténuation de leurs impacts directs.

D'énormes progrès restent donc à faire. Cependant, les solutions existent et sont à portée des entreprises pour relever ce défi qui l'imposera à elles quoi qu'il en soit. De la politique globale aux produits d'assurance en passant par la gestion d'actifs, les 10 critères retenus comme essentiels pour les Amis de la Terre présentent tous, sans exception, des alternatives viables pour les activités des assurances tout en favorisant le climat.

Plus spécifiquement concernant la gestion d'actifs, cette thématique est centrale dans l'action des assurances contre le réchauffement climatique. En effet, c'est là que les efforts et le travail à fournir sont le plus importants notamment dans la structuration de la démarche des assureurs dans ce domaine. La gestion d'actifs est également le point sur lequel les leviers d'action et leurs impacts sont les plus décisifs.

Les assurances françaises ont ainsi toutes les clés pour agir et instaurer des politiques climatiques courageuses et efficaces répondant à l'ampleur du défi auquel elles ont à faire face dès aujourd'hui.

---

<sup>50</sup> *Résumé à l'intention des décideurs*, GIEC, Février 2007, <http://www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/SPMfrgroupe1.pdf>

<sup>51</sup> *Les marchés de l'assurance*, xerfi700, Février 2008.

# Glossaire

- **ACAM** : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles
- **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- **AFA** : Association Française de l'Assurance
- **AG** : Assemblée Générale
- **AM** : Asset Management (Gestion d'actifs en français)
- **BBC** : Bâtiment Basse Consommation
- **CA** : Chiffre d'Affaires
- **CFC** : ChloroFluoroCarbure
- **ESG** : Environnement, Social et Gouvernance
- **FFSA** : Fédération Française des Sociétés d'Assurances
- **GEMA** : Groupement des entreprises mutuelles d'assurances
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **GHG** : GreenHouse Gas (GES en français)
- **IARD** : Incendie et Autres Risques Divers
- **ISR** : Investissement Socialement Responsable
- **MRH** : Multi-Risques Habitation
- **ONG** : Organisation Non-Gouvernementale
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **RAC** : Réseau Action Climat France
- **RC** : Responsabilité Civile
- **UNEP FI** : Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

# Bibliographie

Outre les sites Internet ainsi que les rapports annuels, de développement durable ou de responsabilité sociale de l'entreprise des compagnies d'assurance évaluées dans cette étude, voici les principales sources bibliographiques utilisées :

- *Brand value at risk from climate change*, The Carbon Trust, Novembre 2005, <http://www.carbontrust.co.uk/Publications/publicationdetail.htm?productid=CT-2004-10>
- *Climate Change : Adapt or Bust*, Lloyd's, Juin 2006, <http://www.lloyds.com/NR/rdonlyres/38782611-5ED3-4FDC-85A4-5DEAA88A2DA0/0/FINAL360climatechangereport.pdf>
- *Climate Change and Insurance : An Agenda for Action in the United States*, Allianz et WWF, Octobre 2006, [http://www.allianz.com/en/allianz\\_group/sustainability/media/downloads/climate\\_change\\_insurance.pdf](http://www.allianz.com/en/allianz_group/sustainability/media/downloads/climate_change_insurance.pdf)
- *Climate Changes your Business*, KPMG, 2008, [http://www.kpmg.com/SiteCollectionDocuments/Climatechang\\_riskreport.pdf](http://www.kpmg.com/SiteCollectionDocuments/Climatechang_riskreport.pdf)
- *Etude sur le développement de produits assuranciers permettant la diminution des gaz à effet de serre*, ADEME, Septembre 2007.
- *From risk to opportunity: 2007. Insurer Responses to Climate Change*, Ceres, Novembre 2007, <http://www.ceres.org/Document.Doc?id=225>
- *In the front line: The insurance industry's response to climate change*, F&C Investments, Septembre 2007, [http://www.fundnets.net/fn\\_filelibrary//file/co\\_gsi\\_Climate\\_Change\\_Insurance\\_Report.pdf](http://www.fundnets.net/fn_filelibrary//file/co_gsi_Climate_Change_Insurance_Report.pdf)
- *Insurance & Sustainability – Playing with fire*, WestLB, Mars 2004, [http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/materiality1/insurance\\_westlb\\_2004.pdf](http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/materiality1/insurance_westlb_2004.pdf)
- *L'assurance durable*, UNEP FI, Mai 2007, [http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/insuring\\_for\\_sustainability\\_fr.pdf](http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/insuring_for_sustainability_fr.pdf)
- *L'assurance française en 2007*, FFSA, Juin 2008, [www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007](http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/rapport2007)
- *Rapport 2006*, ACAM, 2007, [http://www.acam-france.fr/fichiers/ACAM\\_Rapport\\_2006\\_435.pdf](http://www.acam-france.fr/fichiers/ACAM_Rapport_2006_435.pdf)
- *Les marchés de l'assurance*, xerfi700, Février 2008.
- *Résumé à l'intention des décideurs*, GIEC, Février 2007, <http://www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/SPMfrgroupel.pdf>
- *Shares in climate change*, Milieu Defensie, Novembre 2008, <http://www.milieudefensie.nl/english/press-releases/financial-institutions-vote-more-in-favour-of-climate>
- *Strategic business risk 2008 - The top 10 risks for business*, Ernst&Young, 2008, [http://www.ey.com/Global/assets.nsf/International/EY\\_Strategic\\_Business\\_Risk\\_2008/\\$file/EY\\_Strategic\\_Business\\_Risk\\_2008.pdf](http://www.ey.com/Global/assets.nsf/International/EY_Strategic_Business_Risk_2008/$file/EY_Strategic_Business_Risk_2008.pdf)

- *The Business of Climate Change – Challenges and Opportunities*, Lehman Brothers, Février 2007, [http://www.lehman.com/press/pdf\\_2007/TheBusinessOfClimateChange.pdf](http://www.lehman.com/press/pdf_2007/TheBusinessOfClimateChange.pdf)
- *The Stern review on the Economics of Climate Change*, Octobre 2006, [http://www.hm-treasury.gov.uk/stern\\_review\\_final\\_report.htm](http://www.hm-treasury.gov.uk/stern_review_final_report.htm)
- *Volet III, Etiquetage « CLIMAT » des produits destinés aux particuliers*, Caisse d'Epargne, Juin 2008, [http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40\\_CLIMAT.pdf](http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40_CLIMAT.pdf)

## Pour plus d'information

Yann Louvel

Campagne Responsabilité des acteurs financiers

Finance privée

[yann.louvel@amisdelaterre.org](mailto:yann.louvel@amisdelaterre.org)

Tel + 33 (0)1 48 51 18 92

Les Amis de la Terre

2B, rue Jules Ferry

93100 Montreuil

France

[www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

# Liste des annexes

Annexe 1 – Questionnaire sur les assurances françaises et les changements climatiques

Annexe 2 – Barème de notation des 10 critères de l'étude

Annexe 3 – Evaluation et commentaires des 15 entreprises analysées dans l'étude

Annexe 4 – Recommandations des Amis de la Terre aux acteurs financiers sur le secteur énergétique

## **Annexe 1**

### **Questionnaire sur les assurances françaises et les changements climatiques**

# **Questionnaire Les assurances françaises et Les changements climatiques**

Contacts :

Sébastien Blavier et Yann Louvel

01 48 51 18 90

[Sebastien.blavier@amisdelaterre.org](mailto:Sebastien.blavier@amisdelaterre.org)

[Yann.louvel@amisdelaterre.org](mailto:Yann.louvel@amisdelaterre.org)



## **Vos Coordonnées :**

Société :

Nom et Prénom :

Fonction :

Service/ Département :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

## I. Politique générale du groupe en matière de lutte contre les changements climatiques.

- Quel est le **positionnement global** de votre groupe en matière de lutte contre les changements climatiques ?
  - Votre groupe a-t-il une politique de **sensibilisation** des collaborateurs aux changements climatiques ? Merci de détailler (supports, fréquence, nombre de collaborateurs touchés...)
  - Votre groupe a-t-il une politique de **formation** aux changements climatiques pour chacun des métiers de ses collaborateurs? Merci de détailler (métiers concernés, nombre d'heures par an, nombre de collaborateurs concernés, organismes de formation...)

## II. Produits d'assurance avec un contenu « climat/énergie »

**NB :** *Nous avons divisé les produits d'assurance en 2 catégories ; s'il vous semble plus juste d'en rajouter d'autres, n'hésitez pas.*

### 1. Assurance de personnes :

- Avez-vous des produits d'assurance pour les personnes qui prennent en compte les contraintes climatiques ? Merci de préciser.

### 2. Assurance biens et dommages :

- Avez-vous des produits d'assurance dommages qui prennent en compte les contraintes climatiques ? Merci de préciser.
- Sur ces deux types de services, que faites vous pour encourager un **comportement** plus respectueux de vos assurés vis-à-vis du climat ? Merci de préciser.
- Comment votre **analyse du risque** (actuariat) intègre-t-elle les risques liés aux changements climatiques ?

- **Opportunités de marché** sur des secteurs spécifiques :
  - Votre groupe propose-t-il des produits pour favoriser le développement des « **éco-matériaux** » dans le bâtiment ?
  - Votre groupe offre-t-il des produits encourageant une démarche d'**efficacité énergétique** ? (notamment MRH et Auto)
  - Votre groupe propose-t-il des produits pour favoriser le développement des **énergies renouvelables** ?

### III. Politique de gestion d'actifs intégrant la dimension « climat/énergie »

#### 1. Gestion d'actifs pour compte propre :

- Quel est le volume d'actifs propres gérés par votre société ?
- Avez-vous une politique de placement de ces actifs qui prend en compte les aspects climatiques ?
- Si oui, quels sont les **volumes** concernés?
- Si oui, de quelle façon ?
  - Quels sont les outils utilisés ?
  - Avez-vous une politique de *best in class*, d'exclusion ou les deux?
- Avez-vous une politique d'activisme actionnarial? Merci de préciser.
- Votre groupe réalise-t-il un calcul des **émissions carbone de son portefeuille** ?
- Si oui,
  - Quelle est la **méthodologie** employée ?
  - A combien de tonnes de CO2 ce portefeuille s'élève-t-il ?
  - Avez-vous des objectifs de réduction de ces émissions ?
- Si non, comptez-vous réaliser ce travail prochainement ? A quelle échéance ?
- Quelle est la part de votre portefeuille d'investissement dans le secteur **immobilier** ?

**L'efficacité énergétique** étant l'enjeu principal en matière climatique et énergétique, de quelle manière cette dimension est-elle prise en compte lors de l'investissement de vos fonds propres ? (immobilier et autres...)

2. Pour compte de tiers :

- Quel est le volume d'encours pour compte de tiers gérés par votre société ?
- Avez-vous une politique de placement qui prend en compte les aspects climatiques pour ce type d'actifs? Merci de préciser.
- Si oui, quels sont les **volumes** concernés?
- Si oui, de quelle façon ?
  - Quels sont les outils utilisés ?
  - Avez-vous une politique de *best in class*, d'exclusion ou les deux?
- Avez-vous une politique d'activisme actionnarial? Merci de préciser.
- Votre groupe réalise-t-il un calcul des **émissions carbone de ce portefeuille** géré pour des tiers ?
- Si oui,
  - Quelle est la **méthodologie** employée ?
  - A combien de tonnes de CO2 ce portefeuille s'élève-t-il ?
  - Avez-vous des objectifs de réduction de ces émissions ? Si oui, lesquels ?
- Si non, comptez-vous réaliser ce travail prochainement ? A quelle échéance ?

- Quelle est la part de ce portefeuille qui est investie dans le secteur **immobilier** ?
- **L'efficacité énergétique** étant l'enjeu principal en matière climatique et énergétique, de quelle manière cette dimension est-elle prise en compte dans vos investissements pour compte de tiers ? (immobilier et autres...)

## IV. Réduction de vos impacts directs

**NB** : *Les Amis de la Terre considèrent ce point pour l'exemplarité et la sensibilisation des collaborateurs davantage que pour les volumes de CO2, considérés comme relativement marginaux au regard des émissions induites par les investissements notamment.*

- Quels sont les objectifs de votre groupe, à quelle échéance et sur quel périmètre, en matière de :
  - réduction de la consommation d'énergie ?
  - réduction des émissions de gaz à effet de serre ?
  - consommation/production d'énergies renouvelables ?
  
- Quelles sont les solutions innovantes mises en place par votre groupe pour diminuer ses impacts directs ?

**Nous vous remercions sincèrement pour votre réponse.  
Nous vous rappelons que la date de réponse souhaitée est le 30 juin.**

## Annexe 2

### Barème de notation des 10 critères de l'étude

AXE 1 : Politique globale de lutte contre les changements climatiques

***Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat***

Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	
0	* Pas de politique spécifique sur le climat.
1	* L'entreprise ne reconnaît pas son rôle dans l'accentuation des changements climatiques. * Reconnaissance publique de la nécessité de diminuer l'impact direct du groupe via un plan d'action, mais pas d'objectifs chiffrés.
2	* Reconnaissance publique de l'urgence climatique et des risques associés. * Mise en place d'un plan de réduction des émissions directes chiffré.
3	* L'entreprise reconnaît sa responsabilité face aux changements climatiques en tant qu'investisseur et distributeur de produits d'assurance, mais pas d'objectifs de réduction chiffrés de ses émissions induites.
4	* Reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise face aux changements climatiques en tant qu'investisseur et distributeur de produits d'assurance. * Mise en place d'une stratégie chiffrée de réduction des émissions directes et induites et intégration de la dimension climat dans les métiers.

***Critère 2 : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques***

## Critère 2 : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques

<b>0</b>	* Aucune sensibilisation des collaborateurs aux enjeux spécifiques liés à l'urgence climatique et à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES).
<b>1</b>	* Mise en place de quelques actions ponctuelles lors d'évènements nationaux (ex : semaine du développement durable) avec une sensibilisation spécifique sur les changements climatiques.
<b>2</b>	* Diffusion d'informations via les outils de communication interne à l'entreprise (ex : intranet, revues internes, etc.). * Relais réguliers d'initiatives nationales ou internationales avec des actions de sensibilisation sur le climat : expositions, projections de films, conférences, édition et diffusion de documents.
<b>3</b>	* Actions régulières de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques lors d'évènements nationaux et internationaux. * Actions de sensibilisation lors d'évènements internes à l'entreprise (ex : inaugurations, séminaires, etc.). * Création de modules d'information/sensibilisation disponibles à tous les collaborateurs de manière permanente (via l'intranet ou des publications régulières via le journal interne). * Campagne régulière de sensibilisation/communication autour des éco-gestes au sein de l'entreprise.
<b>4</b>	* Evaluation régulière du niveau de connaissance des collaborateurs concernant les changements climatiques avec modules d'e-learning pour s'évaluer et progresser. * Actions continues de sensibilisation avec relais des évènements nationaux mais aussi internes. * Communication spécifique régulière sur les changements climatiques : journal interne dédié, conférences régulières, etc. * Implication des collaborateurs dans la politique de sensibilisation : boîte à idées, modules interactifs et améliorables, concours, etc.

### ***Critère 3 : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques***

<b>Critère 3 : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques</b>	
<b>0</b>	* Aucune formation dédiée aux changements climatiques dans l'entreprise.
<b>1</b>	* Formation très ponctuelle d'un petit nombre de collaborateurs à certains aspects techniques liés aux changements climatiques.
<b>2</b>	* Formation de quelques métiers aux enjeux globaux des changements climatiques avec déclinaison au sein de l'activité.
<b>3</b>	* Formation de l'ensemble du personnel aux enjeux des changements climatiques de manière ponctuelle, avec déclinaison dans chacun des métiers.
<b>4</b>	* Formation régulière de l'ensemble du personnel aux enjeux globaux liés aux changements climatiques. * Implication des problématiques des changements climatiques dans chacun des métiers. * Formation à ces enjeux de toute nouvelle personne recrutée à son arrivée.

## AXE 2 : Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance

### *Critère 4 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile*

Critère 4 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	
0	* Pas de prise en compte des changements climatiques dans les produits d'assurance automobile.
1	* Réduction ponctuelle (à l'ouverture du contrat) pour les véhicules de Classe A, B ou C, inférieure à 5%.
2	* Réduction annuelle pour les véhicules de classe A, B ou C, entre 5 et 15% sur un contrat classique.
3	* Réduction annuelle pour les véhicules de classe A ou B d'au moins 15%. * Sensibilisation à l'éco-conduite : documentation, supports visuels, etc.
4	* Réduction annualisée pour les véhicules de classe A (émettant moins de 100g de CO <sub>2</sub> /Km) d'au moins 25%. * Réduction pour les forfaits à faible kilométrage d'au moins 25%. * Surprime pour les véhicules les plus polluants (classes F et G). OU Surprime pour les véhicules qui roulent le plus (plus de 25 000 kilomètres par an). * Réduction pour les particuliers détenteurs d'une carte de transports en commun. * Sensibilisation à l'éco-conduite : offre de stage pour les jeunes conducteurs, ou à l'achat d'un véhicule. * Mise en place d'un réseau de réparation avec certification des garages sur cahier des charges à dimension environnementale.

## ***Critère 5 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation***

<b>Critère 5 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation</b>	
<b>0</b>	* Pas de prise en compte du climat dans les produits d'assurance habitation.
<b>1</b>	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable avec surprime (en option) et indemnisation partielle en cas de sinistre.
<b>2</b>	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable avec surprime (en option) et indemnisation totale en cas de sinistre.
<b>3</b>	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable sans surprime et indemnisation totale en cas de sinistre. OU Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable avec surprime (en option) et indemnisation totale en cas de sinistre. → ET Garantie liée à la production d'énergie de source renouvelable. OU Réduction de l'assurance pour les logements plus efficaces avec équipements performants. OU Reconstruction après sinistre : sensibilisation et conseil technique sur le choix des matériaux et des conditions de reconstruction pour plus d'efficacité énergétique (DPE, ingénierie...).
<b>4</b>	* Assurance des systèmes de production d'énergie renouvelable sans surprime et indemnisation totale en cas de sinistre. * Garantie liée à la production d'énergie de source renouvelable. * Réduction de l'assurance pour les logements plus efficaces avec équipements performants. * Pas de surprime pour les habitations construites en matériaux de construction d'origine locale et/ou à faible énergie grise. * Reconstruction après sinistre : sensibilisation et conseil technique sur le choix des matériaux et des conditions de reconstruction pour plus d'efficacité énergétique (DPE, ingénierie...).

## **AXE 3 : Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs**

### ***Critère 6 : Calcul des émissions du portefeuille d'actifs***

**Critère 6 : Calcul des émissions du portefeuille d'actifs**

<b>0</b>	* Pas de calcul de l'intensité carbone du portefeuille.
<b>1</b>	* Calcul en projet pour une date précise ou réalisé mais pas d'information sur la méthodologie utilisée ou résultats non publiés.
<b>2</b>	* Calcul de l'intensité carbone sur un fonds du portefeuille et résultats publiés. * Utilisation d'une méthodologie incluant les scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol.
<b>3</b>	* Calcul de l'intensité carbone sur plusieurs fonds du portefeuille et résultats publiés. * Utilisation d'une méthodologie incluant les scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol.
<b>4</b>	* Calcul des émissions sur l'ensemble du portefeuille et résultats publiés. * Utilisation d'une méthodologie incluant les scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol.

## ***Critère 7 : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs***

<b>Critère 7 : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs</b>	
<b>0</b>	* Pas d'objectifs de réduction.
<b>1</b>	* Objectifs de mise à niveau avec la moyenne du marché sur une partie du portefeuille.
<b>2</b>	* Objectifs d'optimisation carbone sur une partie du portefeuille.
<b>3</b>	* Objectifs faibles d'optimisation carbone sur l'ensemble du portefeuille.
<b>4</b>	* Objectifs forts d'optimisation carbone sur l'ensemble du portefeuille.

## **Critère 8: Intégration des enjeux climatiques dans la politique de Best in Class**

<b>Critère 8 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i></b>	
<b>0</b>	* Aucun placement avec prise en compte du climat.
<b>1</b>	* Placements à caractère climatique intégrés aux placements Environnement, Social et Gouvernance (ESG), sans distinction.
<b>2</b>	* Politique de <i>Best in Class</i> à dimension climatique uniquement sur une niche d'investissements.
<b>3</b>	* Politique de <i>Best in Class</i> à dimension climatique sur une niche d'investissements. * Objectifs d'extension à l'ensemble du portefeuille.
<b>4</b>	* Politique de <i>Best in Class</i> à dimension climatique sur l'ensemble du portefeuille.

## ***Critère 9 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial***

<b>Critère 9 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial</b>	
<b>0</b>	* Pas de politique spécifique d'activisme actionnarial sur la problématique des changements climatiques. Exercice du droit de vote en Assemblée Générale (obligation légale).
<b>1</b>	* Activisme actionnarial sur des critères ESG mais pas spécifiquement climatique.
<b>2</b>	* Activisme actionnarial spécifique sur critères climatiques et énergétiques. * Activisme actionnarial occasionnel avec les entreprises les plus émettrices de GES en portefeuille.
<b>3</b>	* Activisme actionnarial spécifique sur les enjeux climatiques et énergétiques. * Activisme actionnarial régulier avec : - les entreprises les plus émettrices en GES en portefeuille ; - les entreprises les plus financées.
<b>4</b>	* Activisme actionnarial spécifique sur les enjeux climatiques et énergétiques, avec objectifs chiffrés. * Activisme actionnarial régulier avec : - les entreprises les plus émettrices en GES en portefeuille ; - les entreprises les plus financées. * Plan de retrait ou de réduction des investissements si objectifs non atteints. * Politique de vote en Assemblée Générale spécifique aux enjeux climatiques.

## ***Critère 10 : Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques***

<b>Critère 10 : Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques</b>	
<b>0</b>	* Aucune exclusion d'entreprises ou d'Etats.
<b>1</b>	* Réduction des investissements pour une niche de produits en fonction de l'intensité carbone.
<b>2</b>	* Exclusion de titres sur une niche de produits en fonction de l'intensité carbone.
<b>3</b>	* Réduction des investissements sur l'ensemble du portefeuille en fonction de l'intensité carbone.
<b>4</b>	* Exclusion de titres sur l'ensemble du portefeuille en fonction de l'intensité carbone. * Critères climatiques précis et publiés.

## **Annexe 3 : Evaluation et commentaires des 15 entreprises analysées dans l'étude**

AGF		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	Le Groupe Allianz a pour objectif de réduire de 20% les émissions de CO <sub>2</sub> liés à son activité d'ici à 2012. Cet engagement s'applique à AGF. AGF participe au groupe de travail mis en place par Allianz Climate Solutions, filiale d'Allianz dont la vocation est de construire une offre de produits d'assurance axés sur le Changement Climatique.	2
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Depuis 2004, AGF organise, à l'occasion de la semaine du Développement Durable, des actions de sensibilisation et d'information auprès des 13 000 collaborateurs d'AGF en France sur le thème du Développement Durable. En 2007, le thème de la semaine du Développement Durable était le changement climatique.</li> <li>* Dans ce cadre, une campagne d'idées a été lancée auprès de tous les salariés d'AGF en France pour recueillir leurs idées afin de contribuer à la réduction de l'impact environnemental direct d'AGF. Plus de 350 idées ont été soumises, parfois originales comme la confirmation par voie électronique du remboursement des notes de frais.</li> <li>* Depuis 2004 également, une lettre du Développement Durable est diffusée aux salariés d'AGF en France. Elle vise à faire participer les salariés à l'engagement de l'entreprise dans ce domaine.</li> <li>* Un site internet et un intranet sont dédiés au développement durable.</li> </ul>	1
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	Formation de certains collaborateurs dans le domaine des énergies renouvelables.	1
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		

4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Le produit Auto KM propose des réductions tarifaires à ses clients utilisant peu leur véhicule individuel car ces clients sont à la fois moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre et moins sujets aux accidents. (Cf. formules adaptées au faible kilométrage avec deux forfaits (7000 et 9000 km)). Le « + » AGF = réserve kilométrique reportable d'une année sur l'autre.	0
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	<p>* Garanties sans supplément de cotisation pour les appareils à vocation environnementale installés à l'intérieur du logement ainsi que les capteurs solaires et panneaux photovoltaïques, qui sont garantis même s'ils sont sur le toit ou dans le jardin. Existe depuis 7 ans.</p> <p>Innovations relatives au Développement Durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relèvement du plafond d'indemnisation des panneaux solaires;</li> <li>• Extension de la Responsabilité Civile à la production d'électricité.</li> </ul> <p>* En option « Installations extérieures » AGF protège les installations de géothermie, aérothermie (pompe à chaleur...), éoliennes. Existe depuis plus de 2 ans.</p> <p>Innovations relatives au Développement Durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement à neuf de ces installations coûteuses en cas de sinistre;</li> <li>• Capteurs solaires et panneaux photovoltaïques garantis jusqu'à 15 000 euros en cas de bris.</li> </ul> <p>* Aucune majoration sur les habitations construites en bois et/ou autres « éco matériaux ».</p>	2
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Non, mais la question est à l'étude.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0

8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	<p>* Oui, la dimension environnementale fait partie intégrante de notre notation ISR (30% de la note en moyenne, variable selon les secteurs d'activité) des titres sur les fonds concernés (environ 1,5 milliards d'euros).</p> <p>* Nous intégrons dans notre analyse les évaluations des agences de notation extra financières et de notre recherche interne.</p> <p>* La dimension d'efficacité énergétique est prise en compte dans le cadre de l'analyse des critères extra-financiers des sociétés dans lesquelles nous investissons (fonds ISR uniquement). Ainsi, dans le domaine environnemental, nous analysons non seulement l'impact des produits (dont leur consommation énergétique) mais aussi l'efficacité énergétique de la production (suivi des objectifs, implémentation et résultats obtenus en termes de consommation énergétique ramenée au chiffre d'affaires ou au volume de production).</p>	2
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Notre approche se veut constructive et jamais agressive. En effet nous ne souhaitons pas nous substituer aux organes de direction de la société, mais voulons être des actionnaires engagés. Nous privilégions également une approche « best efforts » de la part des émetteurs. Le dialogue avec les sociétés cotées est alors un élément très important à nos yeux. Il se développe fortement en amont des assemblées générales, et s'inscrit dans la durée.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Nous ne pratiquons pas d'exclusion sectorielle, mais un filtre est appliqué sur les entreprises mal positionnées sur le domaine des droits de l'Homme.	0

## COMMENTAIRES :

AGF bénéficie de l'engagement et de l'expérience du groupe allemand Allianz au niveau mondial. Si AGF a bien développé des produits d'assurance automobile du type « Pay As You Drive », elle ne propose toujours aucune incitation pour les véhicules les moins émetteurs en GES. AGF devrait profiter de sa maison mère pour développer des solutions innovantes en ce qui concerne la gestion d'actifs, comme le calcul de ses émissions induites, l'élargissement du filtre ISR/ESG à l'ensemble de son portefeuille ou encore un activisme actionnarial régulier spécifique sur les enjeux climatiques.

## Aviva

Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>* Stratégie RSE intégrée de manière globale au plus haut niveau du groupe.</p> <p>* Rôles spécifiques liés à notre métier d'assureur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réchauffement climatique : Les inondations, les tempêtes, les typhons, les cyclones, les ouragans, sont autant de dommages suspectés d'être la conséquence du réchauffement climatique. Le rôle de l'assureur évolue. Il ne s'agit plus seulement de couvrir les dégâts conséquents aux catastrophes, mais, d'une part, de les anticiper et, d'autre part, de participer à leur prévention.</li> </ul>	3
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	<p>* Conscient qu'être une entreprise responsable n'est possible qu'avec le soutien de ses collaborateurs, Aviva France s'attache à sensibiliser ses collaborateurs au développement durable par différentes actions qui s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux principaux outils de diffusion régulière : intranet (Communet) et magazine interne (Challenger), lui-même imprimé sur du papier recyclé.</li> <li>- Différents événements autour de l'actualité nationale (semaine du développement durable, semaine de la mobilité...).</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail trimestriel réunissant les acteurs opérationnels de la politique développement durable et les directeurs des services concernés : logistique, informatique, achats et communication.</li> </ul>	3
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	Non.	0
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		

<p>4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile</p>	<p>* Aviva offre une réduction de 10% aux automobilistes possédant un véhicule respectueux de l'environnement, notamment les véhicules émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre ainsi que les véhicules roulant au biocarburant (Ethanol 85) et les véhicules hybrides.</p> <p>* En France, les forfaits kilométriques permettent déjà aux « petits rouleurs » (moins de 15 000 km par an) de réduire leur prime d'assurances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le forfait « moins de 9 000 km par an » qui permet de réduire de 15 % sa prime d'assurance ;</li> <li>- le forfait « moins de 15 000 km par an » qui permet aux propriétaires de véhicules roulant au diesel (hors voitures) de réduire de 5 % leur prime.</li> </ul> <p>La prochaine et ultime étape dans la personnalisation du contrat est l'assurance au kilomètre, actuellement en préparation dans l'hexagone.</p> <p>* Des projets complémentaires dont des contrats pour véhicules propres, et une meilleure prise en compte des modes de transport moins polluant dans notre offre d'assurance dommages sont en cours de préparation.</p>	<p>2</p>
<p>5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation</p>	<p>Aviva couvre les risques liés aux installations d'appareils de production d'eau chaude, de chauffage ou d'électricité utilisant les énergies renouvelables avec le pack Energies nouvelles. Celui-ci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une garantie « bris de glace » de la multirisque habitation étendue (jusqu'à concurrence de 38 000 €) aux: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. bris des panneaux de capteurs solaires destinés à la production d'eau chaude et au chauffage de l'habitation;</li> <li>2. bris des modules photovoltaïques qui transforment le rayonnement solaire en électricité.</li> </ol> </li> <li>- Une responsabilité civile élargie aux conséquences pécuniaires des dommages causés aux agents EDF ainsi qu'aux tiers durant l'exécution de travaux sur une installation photovoltaïque ou éolienne.</li> </ul>	<p>1</p>
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
<p>6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs</p>	<p>Non.</p>	<p>0</p>

7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	Gestion des fonds ISR par Morley, filiale du groupe Aviva. Morley a une stratégie de <i>Best in Class</i> sectorielle mais au-delà, une stratégie de <i>Best in Class</i> ESG sur l'ensemble du marché. Les problématiques environnementales ne sont pas spécifiquement extraites des critères ESG au sein des investissements ISR.	1
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	<p>* En plaçant nos actifs dans une société, nous exerçons une influence directe et positive sur sa politique au travers de nos procédures d'engagement actionnariale et d'exercice des droits de vote.</p> <p>* L'engagement permanent auprès des entreprises dont nous sommes actionnaires est au centre de notre processus d'investissement. Nous nous efforçons de rencontrer les membres de la Direction générale avant de procéder aux investissements et ensuite, pendant toute la période de détention, nous renouvelons régulièrement ces entretiens. Ceux-ci nous donnent l'occasion d'obtenir de plus amples informations sur la société, ses activités et son approche des questions de gouvernance et de responsabilité sociale de l'entreprise. Nous leur faisons également part de notre vision des meilleures pratiques ainsi que des sujets spécifiques à l'entreprise le cas échéant.</p> <p>* Dans la constitution de ses fonds ISR, Morley a deux méthodes pour garantir la responsabilité des entreprises qui en font partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres en personne pour traiter des enjeux liés aux objectifs éthiques du fonds;</li> <li>-</li> </ul> <p>Vote à l'assemblée générale annuelle : en 2007, Morley a voté à 482 assemblées générales et pour 88 d'entre elles a voté non ou s'est abstenu en raison des critères ESG insuffisants ou pas assez transparents.</p> <p>* Morley publie un rapport annuel qui a pour but de relater de la transparence des entreprises sur les sujets ESG et rapporter des engagements des entreprises questionnées.</p>	2
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

## **COMMENTAIRES :**

Malgré une bonne politique climatique globale et une bonne sensibilisation de ses collaborateurs, Aviva n'obtient pas d'aussi bons résultats pour les autres critères évalués dans cette étude. Elle doit absolument développer la formation de ses employés aux enjeux climatiques, en fonction de chacun de leur métier. Aviva peut également améliorer son offre de produits d'assurance automobile et habitation en matière climatique. De même, Aviva étant un grand groupe mondial, elle a la capacité de se lancer dans le calcul de ses émissions induites et de les réduire, tout comme celle de soumettre l'ensemble de son portefeuille au filtre climatique. Aviva décrit bien son pouvoir d'influence via l'activisme actionnarial et devrait s'employer à l'utiliser spécifiquement concernant les enjeux climatiques.

## AXA

Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>*AXA s'engage à double titre - en tant qu'assureur responsable et en tant qu'entreprise citoyenne - dans la lutte contre le changement climatique, et plus généralement en faveur de la protection de l'environnement. Le Groupe permet à ses clients de profiter de sa recherche et de son expertise en matière de prévention des risques environnementaux, développe des solutions assurantielles et d'investissement spécifiques et améliore son propre bilan environnemental interne. Notre réponse aux enjeux climatiques comporte ainsi trois volets principaux : la recherche, les solutions produits et services, et la gestion de nos impacts environnementaux directs.</p> <p>* Objectif chiffré de réduction des émissions directes : - 5 % d'ici 2009. Pas d'objectifs chiffrés des émissions induites par l'entreprise.</p>	3

<p>2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relais très actif des Semaines Nationales du Développement Durable (expos, distribution dépliants Ademe, distribution sacs pliables réutilisables, conférences...) : 12 000 collaborateurs administratifs touchés</li> <li>• Projection des films d'alerte : « Une Vérité qui dérange » d'Al Gore (avril 2007), série « Les Paradis perdus » d'Arte (avril 2008), « La 11ème heure » de Leonardo DiCaprio (juillet 2008) ;</li> <li>• Généralisation de l'utilisation du papier recyclé dans les bureaux et mise en place du recyclage du papier collecté (juillet 2006) ;</li> <li>• Opérations compensation carbone : en septembre 2007, compensation d'une semaine de trajets des collaborateurs (reforestation EcoAct) ; en juillet 2008, compensation du trajet aérien pour le séminaire des cadres dirigeants en Croatie (versement Action Carbone) ;</li> <li>• Exposition de dessins d'enfants de collaborateurs qui ont participé au concours de dessins « Préservons la planète » sur tous les sites à partir du 5 juin 2008 à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement ;</li> <li>• Campagnes de sensibilisation aux bons gestes écologiques au bureau en 2006, et nouvelle campagne en septembre 2008 (papier, déchets, eau, électricité, fournitures de bureau, informatique) ;</li> <li>• En septembre 2008, à l'occasion de la semaine de la mobilité, sensibilisation des directeurs aux véhicules de fonction les moins polluants ;</li> <li>• En fin d'année, 100 collaborateurs du personnel commercial formés à l'éco-conduite (test) ;</li> <li>• Un intranet vivant : enjeux et comportements (env 500 visites/mois).</li> </ul>	<p>3</p>
<p>3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques</p>	<p>Formation des métiers IM aux enjeux des changements climatiques et déclinaison dans la création de produits ainsi que dans la gestion d'actifs à long terme.</p>	<p>2</p>
<p><b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b></p>		

4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	<p>Forfaits à kilométrage limité ou "Pay As You Drive", et forfaits dédiés aux véhicules faiblement émetteurs de CO<sub>2</sub> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA France : Forfait à kilométrage limité : -40% sur le contrat d'assurance pour les véhicules qui roulent peu (8000 km), dans le but d'encourager les clients qui privilégient d'autres modes de transport que l'automobile.</li> <li>• AXA France : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Véhicules propres : tarifs préférentiels (jusqu'à 50% de réduction) sur les véhicules hybrides, électriques, GPL ou GNV - le meilleur tarif préférentiel du marché sur ce segment.</li> <li>o Forfait « Libre Voiture » : une solution innovante qui fournit une petite citadine toute l'année en location avec option d'achat + des locations de courte durée (monospace, berline familiale...) pour les besoins ponctuels (vacances, week-ends...), pour un budget lissé et mensualisé.</li> </ul> </li> </ul>	2
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	<p>* AXA France : Le Pack « Energies Nouvelles » assure : les panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, les pompes à chaleur géothermiques, les éoliennes. En cas de sinistre, les appareils sont remplacés ou indemnisés.</p> <p>* "Chèque vert de 500€" maximum par sinistre en cas de sinistre garanti sur un équipement de production d'énergie renouvelable. Par exemple, pertes de revenus liées à la non-revente d'un excédent d'énergie ou location de matériel de chauffage de substitution.</p>	3
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	<p>AXA IM ne réalise pas ce type d'estimation. Néanmoins, l'outil « RI Search » s'est donné comme objectif de pouvoir le faire à terme grâce aux bases de données fournies par des prestataires extérieurs. Une des contraintes indépendante de la recherche est encore la transparence insuffisante des entreprises dans ce domaine et qui ne permet pas d'analyser de façon fiable les portefeuilles.</p>	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0

## 8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de *Best in Class*

\* L'intégration plus générale de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les décisions d'investissement améliore la performance à plus long terme des actifs du Groupe. Cette nouvelle approche de la gestion traditionnelle est souvent qualifiée de « mainstreaming ». Ainsi, la mission principale de l'équipe Investissement Responsable d'AXA Investment Managers consiste à analyser le capital humain, la réputation, les risques environnementaux, la gouvernance d'entreprise, la santé et sécurité ainsi que d'autres facteurs extra-financiers concernés dans un certain nombre de secteurs, puis à aider les principaux professionnels de l'investissement d'AXA IM à intégrer ces données dans leurs décisions d'investissement.

\* Ainsi, bien au-delà de la niche du marché ISR, les enjeux de développement durable sont progressivement intégrés aux décisions des investisseurs « mainstream » (traditionnels) gérant des volumes d'investissement bien plus élevés que les fonds ISR « classiques ».

\* L'essentiel de la stratégie « *best in class* » porte sur l'extension progressive à l'ensemble des actifs gérés des critères de performance de long terme dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'accent est particulièrement porté sur la problématique du changement climatique, qui est déclinée par secteur d'investissement, mais aussi par style de gestion. Cet effort d'adaptation a pour objectif d'identifier les « gagnants » et les « perdants » du changement climatique, de protéger les actifs investis et d'encourager les sociétés investies à mieux intégrer la contrainte climatique.

3

<p>9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial</p>	<p>* Au-delà du vote formel, les filiales de gestion d'actifs d'AXA sont en contact permanent avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles elles investissent afin de garantir que les questions environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise à long terme soient davantage prises en compte. Cet engagement actionnarial a lieu au fil de l'eau des rencontres entre analystes et managers des entreprises investies.</p> <p>* Concernant le changement climatique en particulier, AXA IM s'appuie sur le processus issu du Carbon Disclosure Project, dont le Groupe AXA est le partenaire France, pour engager la discussion avec certaines entreprises. Cette démarche a été initiée en 2007 auprès de certaines entreprises n'ayant pas répondu au questionnaire 2007.</p> <p>* Le CDP 2008 a notamment vu l'envoi de 26 lettres formelles auprès d'entreprises n'ayant toujours pas répondu au questionnaire du CDP peu de temps avant la clôture de la campagne 2008 (31/05/2008). Il est à noter que 5 entreprises ont répondu positivement à la requête d'AXA IM (s'étant engagées à répondre au CDP en 2008 ou 2009). En 2008-2009, AXA IM envisage de poursuivre cette action en identifiant en amont les entreprises investies les plus à risque sur les enjeux climatiques et d'engager la discussion avec leurs dirigeants au cas par cas, dans le cadre du CDP.</p>	<p>2</p>
<p>10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs</p>	<p>Le Groupe AXA exclut de ses investissements pour compte propre les fabricants de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions .</p>	<p>0</p>

## COMMENTAIRES :

AXA est l'une des entreprises qui prend le mieux en compte la dimension climatique au sein de ses activités. AXA peut toutefois et doit améliorer son offre de produits d'assurance pour les véhicules les moins émetteurs de GES (classes A et B) en plus de ceux dédiés aux véhicules propres. En gestion d'actifs, si AXA prend bien en compte la contrainte climatique dans sa pratique du *Best in class* et de l'activisme actionnarial, elle doit être en mesure de calculer ses émissions induites et de se fixer des objectifs de réduction rapidement. Elle doit enfin mettre en place des politiques sectorielles d'investissement dans le domaine de l'énergie.

<b>CNP Assurances</b>		
<b>Critères</b>	<b>Réponses</b>	<b>Note /4</b>
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	CNP Assurances participe aux efforts globaux de protection de l'environnement, au premier rang desquels figure la lutte contre le changement climatique. Les efforts effectués sont multiples, ils tiennent à la fois : 1/ à la consommation énergétique de l'entreprise pour ses besoins propres de fonctionnement et à ses impacts directs sur le changement climatique ; 2/ aux possibilités offertes aux clients d'investir en respectant les principes ISR et tout particulièrement le respect de l'environnement ; 3/ à ses engagements sociaux et sociétaux ; et 4/ à la gestion durable et responsable de ses actifs, sujet de très haute importance.	1

## 2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques

\* Campagnes de communication autour des dépenses énergétiques et du papier.  
\* Élément innovant, citons pour la France l'intéressement, basé depuis 2007 à hauteur de 20% sur des questions de développement durable, qui intègre pour moitié le critère de consommation de papier, en mutualisant les efforts du personnel. Le solde est basé sur les réponses à un quizz développement durable destiné à l'ensemble des collaborateurs, et établi de manière à sensibiliser ceux-ci aux changements climatiques. Il touche donc 100% des collaborateurs de CNP Assurances, et connaît un franc succès : en un seul mois, en 2007, près de 1 collaborateur sur 2 avaient déjà rempli le questionnaire.  
\* Site intranet Développement Durable lancé en 2006.  
\* D'autres campagnes de sensibilisation ont été menées, dont certaines sont décrites ci-dessous :

- En 2006, à l'occasion du lancement du site intranet Développement Durable, CNP a organisé une exposition des œuvres de Yann-Arthus Bertrand sur ses trois sites français (Paris, Angers, Arcueil).
- La même année, un concours des bonnes idées en matière d'environnement fut organisé.
- En 2007, l'exposition fut reprise avec cette fois des affiches produites par le service Développement Durable de la CNP pour sensibiliser les collaborateurs aux actions de leur entreprise en la matière.
- En 2007 également, des extraits du film de Al Gore, « Une vérité qui dérange » ont été diffusés sur tous les sites de la CNP. A sa sortie, le film fut diffusé dans son intégralité, en boucle dans les lieux communs, et en soirée à l'auditorium du site CNP parisien (séance ayant rassemblé plus de 150 personnes).
- Des ordinateurs en libre service ont permis aux collaborateurs, pendant plusieurs semaines, de venir calculer leur empreinte écologique sur le site de l'ADEME.
- Un petit déjeuner-débat fut organisé en 2007, rassemblant la moitié des secrétaires et le fournisseur papier de l'entreprise. Il a donné l'occasion à ce dernier de présenter sa démarche de sélection de papier écologique.
- En 2007, plus de 700 collaborateurs CNP ont répondu à une enquête afin de déterminer quelles étaient leurs attentes en matière de développement durable dans l'entreprise.
- Une rubrique Troc Fournitures vient d'être installée sur le site intranet Développement Durable, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'éviter le

4

	gâchés des matériaux non utilisés. - Des fruits bios sont mis à disposition des collaborateurs du site parisien, avec un coût limité, les bénéfices étant redistribués à l'ONG WWF.	
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	Formation par la direction développement durable de quelques collaborateurs à l'approche extra financière et de "commerciaux".	0
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		
4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Pas d'assurance de biens et dommages.	NA
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	Pas d'assurance de biens et dommages.	NA
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	A l'occasion de l'étiquetage des produits financiers distribués par l'Ecureuil, les émissions indirectes de carbone du portefeuille adossé aux contrats d'assurance ont été évaluées selon la méthodologie définie en partenariat avec les parties prenantes. Ce nouvel étiquetage sera étendu aux produits de prévoyance très prochainement.	3
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	Non.	0

8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	<p>* Fonds de fonds CNP Développement Durable qui combine des valeurs sélectionnées pour leur engagement en faveur d'un développement durable et des fonds innovants en matière d'environnement : énergie renouvelable, gestion de l'eau, promotion du bois énergie... ;</p> <p>* Portefeuille actions :</p> <p>o Une veille ISR est effectuée trimestriellement depuis 2006 avec la société Natixis, signataire du code de transparence AFG et membre du Carbone Disclosure Project. Elle allie, selon les critères d'analyse ESG, la gouvernance, le social, les ressources humaines, les droits de l'Homme et l'environnement, qui constitue à lui seul 25% de la notation. Un Comité trimestriel réunit les directions de l'investissement et du Développement Durable de CNP Assurances ainsi que le gérant afin d'intégrer ces éléments dans la politique de gestion.</p> <p>* Cette démarche est en cours d'extension au portefeuille des obligations "corporate".</p>	1
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	L'équipe ISR de Natixis, qui gère les fonds de CNP Assurances, rencontre les responsables des entreprises investies, en particulier celles qui présentent des risques, et pose les questions pointées lors des comités ISR.	1
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

## COMMENTAIRES :

CNP Assurances, qui se distingue par le fait qu'elle ne distribue pas de produits d'assurance de biens et dommages, obtient la meilleure note pour la sensibilisation de ses collaborateurs aux changements climatiques. Elle doit en revanche améliorer sa politique générale sur le climat et la formation de ses collaborateurs. CNP Assurances se distingue également pour le calcul d'une partie de ses émissions induites, ayant bénéficiée indirectement de l'initiative de l'étiquetage climat de la Caisse d'Epargne. CNP Assurances doit profiter de cet état de fait pour élargir cet étiquetage à toute la gamme de ses produits et pour être la première assurance à se fixer un objectif de réduction de ses émissions induites. Etant donné les montants en jeu, CNP Assurances doit également élargir son approche *Best in Class* à l'ensemble de son portefeuille et pratiquer un activisme actionnarial plus efficace.

Generali		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>Le Groupe Generali a pris trois engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux Prévenir les risques : avec des informations et actions pédagogiques</li> <li>- Inciter les clients, par des tarifs attractifs ou des « services plus », à prendre en compte les critères environnementaux dans leur modes de vie ou de gestion de leur activité</li> <li>- Faire connaître et promouvoir les initiatives exemplaires d'entrepreneurs, de collectivités ou de personnes qui innovent dans une logique économiquement rentable et écologiquement vertueuse.</li> </ul>	0
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nous organisons régulièrement des conférences en interne pour présenter aux collaborateurs la politique de développement durable et les actions en cours sur ce sujet.</li> <li>* Plus généralement, des conférences de sensibilisation sont ouvertes aux 4 500 salariés parisiens, notamment durant la semaine du développement durable.</li> <li>* La politique de développement durable a également été présentée aux 500 managers de l'entreprise le 5 juin lors d'un forum organisé dans le cadre du projet Ambition. D'autres forums sur ce sujet sont prévus à l'automne.</li> </ul> <p>Nous utilisons également tous les moyens de communication internes classiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- journal interne ;</li> <li>- site intranet et Internet ;</li> <li>- écrans plasma, etc.</li> </ul>	2
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	<p>Formation des métiers IM spécifiquement affectés au développement durable et des commerciaux sur l'outil de labellisation des entreprises.</p>	1

II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance		
4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	<p>* Pour les « véhicules citoyens » (= faible dangerosité et faible niveau de pollution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de tarif de l'ordre de - 5% pour les véhicules qui consomment moins de 120 g de CO<sup>2</sup> par kilomètre.</li> <li>- Réduction de tarif de - 15 % pour les véhicules électriques.</li> </ul> <p>* Nous accordons une réduction de 15% aux automobilistes parcourant moins de 8 000 km par an.</p>	2
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	<p>* Le contrat "DOMICILE" permet de couvrir les dommages pouvant être causés aux tiers (RC) par les installations "énergies renouvelables" ainsi que les dommages subis par ces installations du fait d'événements garantis (incendie, événements climatiques, catastrophes naturelles et technologiques, attentats et actes de terrorisme, dégâts des eaux, vol-vandalisme).</p> <p>* Nous garantissons également les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers ainsi qu'au distributeur du fait de l'électricité produite et vendue à ce distributeur, dans le cadre du contrat de raccordement</p> <p>* Garanties Dommages aux biens.</p> <p>Sont incluses dans le 'Pack plein air', les installations 'Énergies renouvelables' situées à l'extérieur du bâtiment d'habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations solaires thermiques (chauffe-eau solaires individuels ou systèmes solaires combinés, panneaux ou capteurs solaires, échangeur thermique, réservoir d'eau, canalisations ...)</li> <li>- Installations produisant de l'électricité à partir d'énergies renouvelables (module photovoltaïque, aérogénérateur, hydro générateur ou turbine hydroélectrique, onduleur, batteries de stockage d'électricité, régulateur, protections, câblages et autres connections électriques situés après le compteur)</li> <li>- Pompes à chaleur (PAC) géothermales y compris canalisations de raccordement</li> <li>- Composteurs, bacs ou silos à compost destinés au traitement des déchets organiques</li> <li>- Installations de captage d'eau de pluie à partir des bâtiments assurés.</li> </ul>	2
III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs		

6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	<p>* Generali Investments France ne réalise pas ce genre de calcul actuellement.</p> <p>* Néanmoins notre préoccupation environnementale nous a conduit dernièrement, suite à nos réflexions menées dans le cadre de notre OPCVM GIS FUTUR, à envisager la notation progressive de nos portefeuilles. Pour ce projet nous avons mis en place un partenariat spécifique avec la société Sarasin. Ce partenariat consiste à établir la notation de deux portefeuilles d'actifs généraux représentant plus de 13 milliards d'euros d'actifs sous gestion afin d'appréhender leur positionnement par rapport à nos engagements de croissance durable.</p>	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	<p>* Nous n'avons pas de politique de placement prenant en compte, stricto sensu, les aspects climatiques.</p> <p>* Cependant depuis le récent (février 2008) lancement de notre OPCVM environnemental, GIS FUTUR, nous avons pris la décision d'appliquer progressivement les règles d'investissement de GIS FUTUR aux portefeuilles gérés pour compte propre.</p> <p>* Nos investissements au sein d'actifs généraux des compagnies d'assurance et des OPCVM respectent depuis plusieurs années le code de déontologie du fond d'état norvégien..</p>	1
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Nous avons une politique active d'exercice de droits de vote depuis plusieurs années. A ce titre, nous agissons en partenariat avec la société PROXINVEST.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

## COMMENTAIRES :

Generali doit absolument améliorer sa politique climatique générale, ainsi que la formation de ses collaborateurs. Si Generali propose des produits d'assurance aux particuliers intéressants qu'elle pourrait encore améliorer, elle doit absolument revoir sa politique en matière de gestion d'actifs. Au-delà de la notation ISR de ses fonds, Generali doit s'attaquer au calcul de l'impact induit par ses placements sur le climat. De même, Generali étant un grand groupe international, elle ne peut se limiter à la proposition de quelques fonds ISR et à la gestion de ses droits de vote en Assemblée Générale mais doit absolument élargir la prise en compte des critères ISR à l'ensemble de son portefeuille et pratiquer un activisme actionnarial ferme et permanent concernant les enjeux climatiques.

<b>Groupama-Gan</b>		
<b>Critères</b>	<b>Réponses</b>	<b>Note /4</b>
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	Groupama est mobilisé sur les problématiques de management efficace du changement climatique. Cette politique se traduit par une démarche volontariste portant sur quatre grands axes d'actions : - la gestion des risques climatiques grâce à la prévention et à la mise sur le marché de produits climatiques innovants, - l'Investissement Socialement Responsable (ISR), - la politique en faveur du patrimoine forestier, - une démarche d'achats éco-responsables.	1
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	* Afin de sensibiliser ses collaborateurs aux problématiques du changement climatique, Groupama a participé à la Semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2008 ; * Le Département Construction de Groupama réalise tous les deux mois une newsletter à l'attention du réseau construction du groupe. Des articles sont régulièrement consacrés au développement durable permettant de sensibiliser les collaborateurs construction à cette thématique (Grenelle de l'Environnement, réglementation thermique, énergies renouvelables...).	1
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	* Certaines Directions de l'entreprise prennent l'initiative d'organiser des formations collectives aux changements climatiques. * C'est le cas, par exemple, de la Direction des Assurances Dommages Individuels du groupe (qui concerne notamment les branches Automobile, Habitation, Construction...), dont tous les cadres en situation de management d'équipes ont bénéficié, lors de leur dernier séminaire annuel, d'une formation relative aux changements climatiques dispensée par le directeur de la stratégie de l'ADEME (30 cadres concernés). * Cependant, cette politique de formation aux changements climatiques n'est pas encore généralisée à l'ensemble du Groupe.	1
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		

<p>4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile</p>	<p>* Groupama propose une réduction tarifaire pour les conducteurs réalisant un faible kilométrage (moins de 8 000 km annuels).  * Stages d'éco-conduite : le réseau des 12 centres Centaure forme 40 000 stagiaires par an (dont 15 000 bénéficient d'une prise en charge du coût du stage par Groupama), afin de sensibiliser les conducteurs à une conduite moins polluante. L'intégralité des stages comprend un module d'éco-conduite.  * Politique généralisée au niveau groupe de réparation des pièces endommagées, au lieu de leur remplacement, notamment au moyen d'incitations financières : moins de pièces sont produites en usine, ce qui génère moins de gaz à effet de serre.  Les formations dispensées auprès du réseau de garagistes agréés augmentent sensiblement le taux de remplacement des matières plastiques sur le véhicule (en particulier les pare-chocs) et contribuent à ne pas alourdir le recyclage de ces pièces. Avec le même objectif, Cesvi France, notre centre de recherche et de formation à la réparation automobile, a mis au point des normes qui identifient les véhicules faciles à réparer : dans notre tarification (grâce à un indice du coût de la réparabilité du véhicule), nous favorisons l'assurance des véhicules simples à réparer.</p>	<p>2</p>
<p>5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation</p>	<p>* Produits MRH qui assurent les équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables (tant en responsabilité civile qu'en dommages) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· les installations photovoltaïques,</li> <li>· les capteurs thermiques,</li> <li>· les éoliennes,</li> <li>· les pompes à chaleur.</li> </ul>	<p>2</p>
<p><b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b></p>		
<p>6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs</p>	<p>Nous n'avons pas chez Groupama AM de méthode de calcul des émissions CO<sub>2</sub> des portefeuilles que ce soit pour compte du portefeuille du Groupe que pour ceux de compte de tiers. Une réflexion à ce sujet est cependant actuellement en cours.</p>	<p>0</p>

<p>7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs</p>	<p>NA. N'ayant pas évalué le CO<sub>2</sub> des portefeuilles, nous n'avons pas d'objectifs précis de réduction des quotas de CO<sub>2</sub> par portefeuille ; en revanche, pour la sélection des valeurs en portefeuille, l'appréciation extra-financière et financière des valeurs sélectionnées dans nos portefeuilles dépend en partie de ces indicateurs qui influe directement sur nos choix de stockpicking et de pondération en portefeuille.</p>	<p>0</p>
<p>8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i></p>	<p>* Groupama AM a mis en place une organisation ISR transversale au sein de l'ensemble des directions afin que l'ISR soit diffusé et appréhendé par l'ensemble des métiers de la gestion d'actifs. Bien évidemment on retrouve au coeur de son métier, le département « buy-side » de l'Analyse Financière et Crédit –AFC qui regroupe 13 personnes dont 3 analystes ISR spécialistes. Ces derniers travaillent en binôme avec les analystes financiers et crédit pour élaborer et mettre à jour les grilles sectorielles à partir de la définition d'une méthodologie générale ISR afin que soient intégrés dans les recommandations des valeurs données aux gérants, l'appréciation ISR. A la gestion, comme dans les autres services de la société de gestion, des correspondants ISR ont été identifiés et mis en responsabilité dans un objectif de diffusion et d'acculturation.</p> <p>* L'objectif est de généraliser à terme l'intégration de l'ISR dans toutes les dimensions de son métier et à l'ensemble ses processus de gestion (gestion « Mainstream »).</p> <p>* La méthodologie d'analyse ESG du référentiel ISR de Groupama AM intègre bien évidemment la dimension climat d'une manière transversale et à travers le pilier Environnemental de nos grilles d'analyse générale et sectorielles.</p> <p>* Chez Groupama AM, la notation ISR (scoring ISR) d'une valeur (entreprise) ne dépend pas uniquement de ce seul critère d'appréciation qui en est partie intégrante pour juger de la politique de responsabilité sociale des entreprises mais elle est structurée à partir de grille d'analyse ESG sectorielle (Environnement, Social et Gouvernance). La notation ISR est donc une notation multicritères pondérés. Par ailleurs, pour compléter sa recherche, Groupama AM produit des études spécifiques transversales sur un ensemble de thématiques sectorielles ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement et le changement climatique, comme par exemple, les biocarburants, le solaire, l'éolien, le nucléaire... ou bien encore de la biomasse (étude en cours). Ces études sectorielles sont faites pour renforcer l'analyse des secteurs et mieux évaluer les modèles économiques des entreprises face à ces nouveaux enjeux.</p>	<p>3</p>

<p>9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial</p>	<p>* Toutes ces approches s'accompagnent bien évidemment d'une politique d'engagement et de dialogue dont nous trouvons la traduction en assemblée générale des entreprises, par un exercice actif de nos droits de vote dans le respect d'une politique de vote préétablie et des mandats.</p> <p>* Pour appuyer et renforcer sa politique de vote, Groupama AM utilise les services de la société de services Proxinvest ; cette société analyse les résolutions des assemblées générales des entreprises ; une personne chez Groupama AM est dédiée à la centralisation des informations et votes des résolutions en AG en support des gérants.</p> <p>* Groupama AM, qui rejette en moyenne 25 à 30% des résolutions présentées en assemblées générales, est l'une des sociétés de gestion les plus critiques de la place de Paris. Aujourd'hui, notre dialogue avec les entreprises se trouve encore renforcé ; en effet ces dernières nous appellent préalablement pour débattre des projets de dépôt des résolutions avant toute assemblée, afin de recueillir notre sentiment.</p>	<p>0</p>
<p>10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs</p>	<p>Non.</p>	<p>0</p>

## COMMENTAIRES :

Groupama doit s'améliorer en termes de sensibilisation et de formation de ses collaborateurs aux enjeux climatiques. Elle doit aussi revoir sa politique globale et se fixer des objectifs chiffrés et datés de réduction de ses émissions de GES directes et induites. Pour cela, la réflexion sur le calcul des émissions induites par son portefeuille doit s'accélérer et se concrétiser. De même, si Groupama semble avoir bien intégré l'enjeu de la généralisation de l'approche *Best in Class*, elle ne peut se contenter de la gestion de ses droits de vote, aussi efficace soit-elle, mais bel et bien exercer un activisme actionnarial régulier sur les enjeux climatiques lors des rencontres entre ses analystes et les managers des entreprises investies.

La Mondiale		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>* Il n'existe, à ce jour, pas de politique spécifique en matière de lutte contre les changements climatiques.</p> <p>* En revanche, la Direction générale impulse environ un grand projet par an qui relève de la logique RSE : un Plan de déplacements d'entreprise, le recyclage individuel du papier, la construction d'un bâtiment HQE au sein du Siège social.</p> <p>* Dans le cadre du rapprochement avec AG2R, une réflexion est en cours pour élaborer et mettre en œuvre une politique de développement durable globale.</p>	0
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	La sensibilisation s'opère dans le cadre de la communication interne sur les projets lancés par la Direction générale. Dans ces cas là, différents supports sont généralement utilisés pour faire connaître l'existence d'un projet et pour encourager les salariés à changer leurs modes de comportement : réunions d'information en plénière avec interventions d'associations externes, utilisation de l'intranet groupe, consultation interne, journal interne, rapport annuel...	0
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	S'il n'existe pas de politique globale de formation aux enjeux du développement durable, les collaborateurs techniques de la Direction de l'immobilier suivent des formations spécifiques sur le thème des immeubles H.Q.E ( Haute Qualité Environnementale).	1
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		
4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Pas d'assurance de biens et dommages.	NA
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	Pas d'assurance de biens et dommages.	NA

III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Non.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	Non.	0
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Non, La Mondiale ne mène pas une politique d'activisme actionnarial, dans la mesure où des conflits d'intérêts pourraient naître avec ses entreprises clientes dont elle serait aussi actionnaire. Néanmoins, nous allons mener une réflexion sur la possibilité d'apporter nos droits de vote à des sociétés spécialisées.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

### COMMENTAIRES :

La Mondiale, qui se distingue par l'absence de distribution de produits d'assurance de biens et de dommages, comme CNP Assurances, se distingue également malheureusement par les mauvaises notes obtenues aux critères évalués dans cette étude, puisqu'elle n'obtient qu'une seule fois une note différente de 0. La Mondiale doit donc immédiatement engager une réflexion et des actions répondant aux enjeux climatiques dans son cœur de métier, et non uniquement concernant ses impacts directs.

MACIF		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>* En termes de pratiques internes, le Groupe s'engage progressivement sur la voie de la réduction de ses émissions de GES.</p> <p>* Sur le cœur de métier, le Groupe Macif, en qualité d'assureur, est engagé tant dans une logique d'atténuation que d'adaptation. Cet engagement se traduit dans les politiques de prévention et de sensibilisation des sociétaires et dans les produits d'assurance et services associés comprenant des dispositions incitant aux comportements vertueux.</p>	2
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	<p>Des dispositifs réguliers de sensibilisation au réchauffement climatique - et aux éco gestes susceptibles d'y répondre - sont mis en œuvre au sein de l'entreprise. Ils prennent la forme de dossiers thématiques sur l'intranet et les publications internes, d'actions de sensibilisation précises à l'occasion d'évènements particuliers (semaine du développement durable, semaine européenne de la mobilité durable essentiellement).</p> <p>Il n'y a pas à ce jour de dispositif de sensibilisation plus formalisé.</p>	2
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	<p>En dehors des formations liées aux catastrophes naturelles et au régime ad hoc, il n'existe pas de formation spécifique.</p>	0
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		

4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	<p>* Dispositif voiture propre et/ou sûre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de 15% de la prime responsabilité civile pour les détenteurs de véhicules émettant moins de 120 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre.</li> <li>- Réduction de 10% de la prime responsabilité civile pour les détenteurs de véhicules émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre (dispositif récent pour se mettre en cohérence avec le seuil retenu pour l'attribution du bonus).</li> </ul> <p>* Site internet : <a href="http://www.roulonspourlavenir.com">www.roulonspourlavenir.com</a> a destination de tous avec simulateur comparateur d'émissions de CO<sub>2</sub> des voitures, outil d'aide au choix de véhicules propres, module de covoiturage.</p>	2
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	<p>* Couverture des équipement « développement durable et énergies renouvelables » dans le contrat habitat sans surcoût. Couverture notamment de la garantie responsabilité civile liée au rattachement d'installations photovoltaïques au réseau de distribution d'électricité.</p> <p>* Site internet <a href="http://www.mon-toit-et-moi.com">www.mon-toit-et-moi.com</a> à destination du grand public avec un volet développement durable et efficacité énergétique : simulateurs, aides à la décision, conseils sur le choix des matériaux et leurs performances.</p>	3
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	<p>* Non mais cette hypothèse est à l'étude. Elle pourrait être mise en œuvre dans la deuxième phase du bilan Carbone du Groupe qui s'étendra aux actifs. Une décision sera prise en 2009.</p> <p>* Néanmoins MACIF Gestion a fait réaliser l'impact carbone d'un fonds (MCDE) par l'agence de notation Eiris.</p>	1
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	Non.	0

<p>8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i></p>	<p>* L'approche <i>Best in Class</i> est utilisée au sein de MACIF Gestion pour les produits Actions. Pour le produit de taux et compte tenu de ses spécificités (l'investissement est fonction de la liquidité et des conditions de marché), une approche absolue est utilisée, à savoir qu'il n'y a pas de distinction de secteurs. Notre classement des entreprises (et des états de l'OCDE) est donc réalisé tous secteurs confondus.</p> <p>* La philosophie d'investissement de MACIF Gestion en ISR est de prendre en compte l'ensemble des dimensions du développement durable dans sa gamme de Fonds Commun de Placement. Il nous paraît important d'investir dans des entreprises qui appréhendent l'ensemble de ces enjeux et non pas un seul au détriment des autres.</p> <p>* Parce que chaque secteur d'activités possède ses propres caractéristiques, l'équilibre entre ces différents enjeux varie en fonction des entreprises étudiées. Ainsi, l'environnement représente une part plus ou moins significative de nos critères d'évaluations ISR en fonction des secteurs. Néanmoins, nous avons décidé d'accorder de manière systématique – à toutes les entreprises de tous les secteurs - 10% de la note totale ISR sur des critères liés uniquement au réchauffement climatique. Ce choix volontariste traduit notre conviction d'investisseur que le réchauffement climatique est un défi de première importance pour les entreprises.</p> <p>* L'analyse extra-financière des entreprises est réalisée à partir des données de Vigéo et d'Eiris sur l'ensemble des enjeux précédemment cités (Environnement, Société, Gouvernance, Relations Clients/fournisseurs) parmi lesquels celui du changement climatique. Nous utilisons également un produit d'Innovest (le Maximizer Carbon Beta Europe) qui est spécialement dédié au traitement de la thématique du changement climatique (étude des émissions carbone).</p>	<p>2</p>
<p>9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial</p>	<p>L'activisme ou plutôt « l'engagement » auprès des sociétés présentes dans les portefeuilles de nos OPCVM ou susceptibles d'y figurer fait partie intégrante de notre processus d'investissement responsable. Notre objectif est d'instaurer un dialogue avec les directions d'entreprises et les conseils d'administration afin qu'elles améliorent leurs pratiques dans les domaines de la RSE, et élèvent leurs standards.</p>	<p>1</p>

10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0
--	------	---

### COMMENTAIRES :

La MACIF propose de bons produits d'assurance dommages à destination des particuliers, qu'elle pourrait cependant encore améliorer et diversifier. Elle doit cependant améliorer la formation de ses collaborateurs aux enjeux climatiques pertinents pour leur métier. La MACIF est la seule entreprise analysée, avec la CNP Assurances, à avoir concrétisé en partie sa réflexion sur la notation carbone de ses fonds, avec la notation d'un fonds à l'été 2008. La MACIF doit poursuivre dans cette voie et élargir cette initiative à l'ensemble de son portefeuille, comme elle doit le faire pour l'approche *Best in Class*, qu'elle doit absolument appliquer non seulement aux fonds gérés par sa société de gestion MACIF Gestion, mais aussi et surtout à ses fonds propres.

MAIF		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>* Dans une approche globale, les risques liés aux changements climatiques sont abordés selon deux axes :</p> <p>- Un axe interne visant à rendre l'entreprise encore plus responsable dans la maîtrise de son impact environnemental (bilan carbone en 2006, plans d'action, réduction de ses consommations d'énergie, réseau de relais Développement durable...).</p> <p>La MAIF considère en effet que, pour être crédible vis-à-vis des sociétaires et des principales parties prenantes, elle se doit d'abord d'avoir une démarche d'éco responsabilité.</p> <p>- Un axe externe fondé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une démarche de sensibilisation et d'éducation des sociétaires ;</li> <li>• un soutien apporté à la recherche scientifique en matière de risques climatiques, à travers la Fondation MAIF ;</li> <li>• en projet : une intégration plus forte de la dimension environnementale dans ses produits et services.</li> </ul> <p>* Objectifs chiffrés de -3% des consommations d'énergie et de papier, et donc des GES liés, en 2007, et un objectif de -1% en 2008.</p>	2

2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	<p>* Mise en place depuis 2005 d'une politique de sensibilisation qui vise l'ensemble des acteurs internes, c'est-à-dire les plus de 750 militants et les plus de 6000 salariés du Groupe.</p> <p>* Site Intranet accessible à tous, dédié à la démarche de responsabilité sociale de l'entreprise, à l'intérieur duquel figure une partie importante sur le développement durable. Cette partie comprend des informations générales sur le réchauffement climatique, des conseils de bonnes pratiques au bureau, à domicile, sur la route, en vacances, des liens vers des sites délivrant de l'information, comme celui de l'ADEME, des quiz...</p> <p>* Mise en place d'un réseau de 240 relais développement durable dans l'ensemble de nos sites. Ils élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en matière d'éco responsabilité, en accord avec le management de proximité.</p> <p>* Organisation depuis 3 ans des animations internes durant la semaine nationale du développement durable et la semaine européenne de l'éco mobilité. Nous avons élaboré un guide des acteurs internes éco responsables.</p>	3
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	Non.	0
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		

<p>4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile</p>	<p>Pour l'automobile, notre capacité à agir en tant qu'assureur reste limitée comparée à celle des constructeurs auto ou des pouvoirs publics. Mais nous intervenons à notre niveau en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- facilitant le co-voiturage, grâce à notre contrat auto qui permet le prêt de volant, sans option, sans surprime, sans autorisation préalable et dans toutes ses formules, y compris au tiers (l'expérience montre que le prêt de volant est gage de sécurité lors de co-voiturages longues distances) ;</li> <li>- en obligeant nos réparateurs partenaires à utiliser certaines techniques de réparation propres et en recyclant des épaves selon une approche qui dépasse largement le cadre légal : en métropole, 100% des épaves sont traitées par des professionnels qui respectent un cahier des charges garantissant des conditions respectueuses de l'environnement ;</li> <li>- en ne surtarifant pas les véhicules roulant au GPL ou GNV, malgré des coûts de réparation plus élevés ;</li> <li>- en ne pénalisant pas tarifairement les personnes qui vivent en habitat collectif sous prétexte que leur voiture passe la nuit dehors et présente donc un risque accru face aux événements climatiques ou autres dégradations. Parce qu'il est impensable de construire des garages fermés pour chaque citoyen et que l'habitat collectif est moins énergétivore que les zones pavillonnaires.</li> </ul>	<p>1</p>
<p>5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation</p>	<p>Le contrat Raqyam couvre, sans option, sans surprime et dans toutes ses formules : les éoliennes, les chauffe-eau solaires, les installations photovoltaïques ou géothermiques individuelles, les chaufferies bois, les maisons à ossature bois ou tout autre matériau écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture notamment de la garantie responsabilité civile liée au rattachement d'installations photovoltaïques au réseau de distribution d'électricité.</li> <li>- Travail au moment du traitement des sinistres sur la reconstruction en intégrant la dimension climat : partenariat avec CAMIF Habitat pour les diagnostics énergétiques.</li> </ul>	<p>3</p>
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
<p>6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs</p>	<p>Non. Réflexion en cours sur un possible étiquetage de certains produits.</p>	<p>0</p>

7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	Aujourd'hui, pas de prise en compte de cette dimension. Néanmoins, la MAIF s'engagera progressivement et résolument dans une démarche d'ISR sincère et durable à partir de 2009.	0
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Pas de politique d'actionnariat.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Exclusion du secteur de l'armement.	0

## COMMENTAIRES :

Comme elle l'indique elle-même dans le cadre de sa politique globale, la MAIF doit améliorer l'intégration de la dimension climatique au sein de ses produits d'assurance dommages, notamment automobile, ainsi que la formation de ses collaborateurs aux enjeux climatiques, aujourd'hui inexistante. Elle doit surtout se mettre d'urgence au travail en ce qui concerne la gestion de ses actifs, en concrétisant sa réflexion sur un étiquetage de ses produits et en lançant une démarche d'ISR mainstreamée s'appliquant à ses fonds propres, incluant une politique d'activisme actionnariale solide.

MMA		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	Non.	0
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	Non.	0
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	Non.	0
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		
4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Non.	0
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	Non.	0
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Non.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	Non.	0

9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Non.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

### COMMENTAIRES :

C'est le carton rouge de cette étude ! Malgré nos sollicitations multiples, MMA n'a pas répondu à nos communications. En l'absence de toute réponse et d'informations publiques sur les critères analysés, MMA obtient la note 0 pour tous les critères de l'étude. MMA doit impérativement prendre en compte la dimension climatique au sein de ses activités et rattraper son retard dans les plus brefs délais.

BNP Paribas		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>* BNP Paribas Assurance est pleinement conscient de sa responsabilité sociétale en tant qu'assureur de personnes.</p> <p>* BNP Paribas Assurance considère qu'il est de sa responsabilité d'intégrer ces enjeux, qu'ils soient sociaux ou environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'exercice de son activité d'assurance (via ses produits) ;</li> <li>- dans son fonctionnement interne.</li> </ul> <p>La lutte contre les changements climatiques est intégrée aux enjeux environnementaux et fait donc l'objet d'actions sur les 2 axes cités ci-dessus.</p>	1
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	<p>* BNP Paribas Assurance a une politique d'information et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs aux grands enjeux du développement durable en général, et donc aux changements climatiques en particulier.</p> <p>* Cette sensibilisation se manifeste régulièrement par des actions internes : promotion des « Eco-gestes » au quotidien via les outils de communication interne, utilisation de papier recyclé, actions visant à réduire la consommation de papier, promotion de la pratique du covoiturage... De plus, des manifestations internes ont été organisées en 2007 et 2008 à l'occasion de la Semaine du Développement Durable, afin de sensibiliser le maximum de collaborateurs (manifestations ouvertes aux 2500 collaborateurs du siège). On peut notamment citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une conférence d'Hubert Reeves sur les changements climatiques et la biodiversité;</li> <li>- des projections du film « Une vérité qui dérange »;</li> <li>- une mobilisation des collaborateurs dans une demi-journée écocitoyenne (offerte par l'entreprise) de revalorisation écologique des rives de Seine à Argenteuil.</li> </ul> <p>* Service intranet de covoiturage.</p> <p>* Tous les événements internes sont éco-conçus.</p>	2

3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	Une telle formation n'a pas été jugée prioritaire compte tenu de la nature des métiers de l'entreprise.	0
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		
4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Non, nos produits d'assurance dommage ne prennent pas en compte la composante environnementale.	0
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nous pouvons couvrir avec surprime l'énergie solaire &lt;36kva et revendue à EDF.</li> <li>* Nous garantissons les panneaux solaires ou photovoltaïques.</li> <li>* Nous garantissons les effets du courant électrique sur les installations de chauffage, de climatisation et de ventilation et si elles se trouvent à l'extérieur, elles doivent être conçues à cet effet.</li> <li>* Indemnisation partielle en cas de sinistre.</li> </ul>	1
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Non, aujourd'hui rien n'est fait dans ce sens.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0

8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	<p>* Sur le fonds en euros, BNP Paribas Assurance s'est engagé en septembre 2007 à intégrer les critères ISR dans la politique de gestion. En raison de la nature de ce fonds (et en particulier du nécessaire respect des engagements vis-à-vis de nos assurés), cette intégration est progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mesure du point de départ : nous avons fait évaluer notre fonds en euros par l'agence de notation extra-financière Vigeo au regard des critères de l'ISR.</li> <li>• Sur cette base, nous nous sommes engagés à prendre en compte les critères ISR dans nos décisions d'investissement tout en poursuivant l'objectif permanent d'amélioration de la performance financière.</li> </ul> <p>* Afin d'intégrer les critères de l'ISR dans les décisions d'investissement, la Direction des Gestions d'Actifs de BNP Paribas Assurance s'est équipée d'outils de recherche extra-financière portant sur les Entreprises et les Etats (fournisseur Vigeo).</p>	1
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Pas d'activisme actionnarial.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

## COMMENTAIRES :

Malgré une relativement bonne sensibilisation de ses collaborateurs, BNP Paribas pêche dans l'intégration de la dimension climatique à la fois dans ses produits d'assurance dommages et dans sa gestion d'actifs. Il doit donc corriger cet état de fait au plus vite. En tant que bancassureur, et malgré une stratégie ISR en évolution, il apparaît incompréhensible que rien ne soit mis en œuvre concernant le calcul des émissions induites par les placements réalisés et concernant l'activisme actionnarial auprès des entreprises investies. BNP Paribas doit se lancer dans ces voies au plus tôt.

Crédit Agricole-LCL		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Le Groupe place l'environnement au cœur de ses métiers et contribue, directement ou indirectement, à lutter contre le réchauffement climatique.</li> <li>* Dans le domaine du réchauffement climatique, les actions entreprises concernent la réduction des impacts directs et indirects sur l'environnement, le financement des énergies renouvelables ou la promotion des fonds environnementaux.</li> </ul>	2
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A l'occasion de la semaine du développement durable de 2007, le Groupe a projeté et mis à disposition de ses salariés le documentaire d'Al Gore « une vérité qui dérange » sur le réchauffement climatique.</li> <li>-* Depuis 2005 une exposition en ligne sur l'intranet Groupe permet de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable et plus spécifiquement aux enjeux climatiques. Cette exposition en ligne réactualisée en 2007 a été labellisée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2005.</li> <li>-* Un projet industriel est également mené au niveau du Groupe en vue de dématérialiser une partie des courriers clients. Ce projet auquel les compagnies d'assurances adhèrent fait l'objet d'un appel d'offres incluant pour les fournisseurs des critères développement durable. L'estimation de baisse du volume de papier utilisé par un envoi électronique de certains documents est évaluée à 10 %.</li> <li>* Un espace intranet dédié au développement durable a été mis en place chez Pacifica, la compagnie d'assurance dommages.</li> <li>* Une sensibilisation à la réduction de l'utilisation du papier dans les communications clients a également été menée en 2007 chez Predica, la compagnie d'assurance de personnes.</li> <li>* Une sensibilisation aux économies de papier en interne a été menée en 2006 chez Pacifica et les économies réalisées ont été versées à une ONG engagée sur l'environnement</li> </ul>	2

3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	La Mission développement durable de Crédit Agricole SA a organisé en février 2008 une formation sur le changement climatique pour les correspondants développement durable du groupe, des Caisses Régionales ainsi que pour les responsables de marchés. Au cours de cette formation un expert du GIEC est venu expliquer l'analyse faite par les chercheurs sur l'avenir climatique de la planète.	1
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		
4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	* Réduction de 15% proposée sur la garantie responsabilité civile pour les véhicules émettant moins de 130 g de CO <sub>2</sub> par kilomètre. * Nous réfléchissons également à l'opportunité de lancer une offre de type Pay As You Drive.	2
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	L'assurance des dommages subis pour les panneaux solaires photovoltaïques et les éoliennes est aujourd'hui délivrée gratuitement et sans surprime. Les panneaux photovoltaïques sont indemnisés dans les mêmes conditions que les bâtiments, c'est à dire en valeur de reconstruction.	3
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Une réflexion est en cours sur ce projet.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0

<p>8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i></p>	<p>* Le Groupe est le 3ème acteur français en matière d'ISR avec 10% du marché. Sur les 2,4 milliards d'euros investis en ISR par le Groupe, près de la moitié concerne l'assurance au travers des investissements de Predica, la compagnie d'assurance de personnes. Une première étape a été menée sur la totalité du portefeuille action de Predica qui est analysé chaque année depuis 2006 selon la méthode Inspire Invest. Le portefeuille actions de Predica comporte 328 titres dont 237 sont éligibles au pacte mondial des Nations Unies, soit 72% du portefeuille.</p> <p>* Au-delà de l'utilisation de cette méthode qui pourra évoluer, l'objectif de gestion des actifs de Predica par Crédit Agricole Asset Management est de mettre les critères ESG à la disposition de l'ensemble des gestionnaires et non seulement sur les ISR.</p> <p>L'outil de traitement des données est désormais intégré aux bases et outils de la gestion classique. La collaboration entre l'analyse financière et extra-financière est renforcée.</p>	<p>1</p>
<p>9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial</p>	<p>Le dialogue avec les entreprises est mené sous forme d'alertes en cas de vote négatif en assemblée générale ou d'initiatives collectives (Carbon Disclosure Project, Extractive Industries Transparency Initiative, Institutional Investors Group on Climate Change, Pharmaceutical Shareowner Group, UN Global Compact Investors Initiative). L'objectif est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques et les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives. Les domaines concernés sont le changement climatique, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement, la transparence des relations contractuelles entre les sociétés des secteurs extractifs (pétrole, gaz et mines) et les pays dans lesquels elles opèrent.</p>	<p>0</p>
<p>10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs</p>	<p>* Interdiction de tout investissement direct tant sous forme d'actions que de fonds dédiés ou de mandat de gestion dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel selon la convention d'Ottawa.</p> <p>* Pour les entreprises impliquées dans les bombes à sous munitions, participation au groupe de travail permettant d'identifier les entreprises associées à leurs fabrication, stockage et commercialisation.</p>	<p>0</p>

## **COMMENTAIRES :**

Le Crédit Agricole apparaît comme le bancassureur intégrant le mieux la dimension climatique à ses activités. Toutefois, il propose des produits d'assurance dommages intéressants, les lacunes restent importantes dans le domaine de la gestion d'actifs. Le Crédit Agricole doit absolument concrétiser sa réflexion sur le calcul de ses émissions induites et pratiquer un activisme actionnarial bien plus engagé que jusqu'à présent. Il doit enfin se doter au plus tôt de politiques d'investissement sectorielles dans le domaine de l'énergie.

<b>Crédit Mutuel-CIC</b>		
<b>Critères</b>	<b>Réponses</b>	<b>Note /4</b>
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	De plus en plus, les approches environnementales retiennent toute l'attention du Crédit Mutuel. Prévenir les pollutions, réduire la facture énergétique passe par une analyse des divers pôles de consommation actuels, mais aussi par la mise en place de politiques incitatives. Certaines dynamiques ont déjà été initiées par plusieurs Fédérations régionales, pour mieux faire et faire autrement.	0
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	* La sensibilisation des collaborateurs est faite pour l'instant principalement par la voie de l'information interne : articles de presse, intranet, revue de presse et observatoire de la concurrence. * La réalisation des bilans Carbone dans quelques fédérations a également contribué à la sensibilisation des collaborateurs des fédérations concernées.	1
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	A ce jour pas de formation spécifique sur les changements climatiques.	0
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		
4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Constitution de classes d'usage intégrant le kilométrage effectué et ayant une incidence sur le montant de la cotisation.	0
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	Les panneaux photovoltaïques fixés sur le toit de la maison, un immeuble équipé d'une chaudière avec cogénération (produisant de l'électricité grâce à un alternateur) font partie intégrante du bâtiment et sont de ce fait couverts au titre de la garantie sur biens immobiliers, et ce sans surprime. Les éoliennes peuvent aussi être couvertes mais moyennant surprime.	1
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		

6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Non.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	Le Groupe Arkéa propose aux investisseurs une offre responsable en matière de placements éthiques. Pour qu'ils soient d'une qualité irréprochable, il suit des critères rigoureux et ne valorise que les entreprises notées au-dessus de la moyenne par l'agence Vigeo. Il s'appuie également sur les notations d'agences de rating et sur un tri supplémentaire effectué par les Caisses locales. Federal Actions Ethiques est un des trois seuls fonds durables en France à se soumettre à ces exigences et Federal Europe ISR est un fonds commun de placement investi dans des titres de sociétés et d'Etats respectant les valeurs sociales et environnementales. Ce dernier est noté « A », pour sa part, sur l'échelle du centre de recherche ISR de la CDC. L'encours du fonds Federal Finance s'établit à 68, 2 millions d'euros et celui de Federal Europe ISR à 15 millions d'euros.	1
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Non.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Les fonds ISR n'investissent pas dans des secteurs tels l'armement et le tabac.	0

## COMMENTAIRES :

Le Crédit Mutuel obtient de faibles notes dans le cadre de cette étude. Il doit entreprendre un travail de fonds afin d'intégrer les enjeux climatiques au sein de ses activités, à commencer par l'élaboration d'un positionnement ambitieux sur le climat. De même, en tant que bancassureur, il ne doit pas se contenter d'une niche de produits ISR et il doit se mettre à pratiquer un activisme actionnarial indispensable.

<b>Natixis</b>		
<b>Critères</b>	<b>Réponses</b>	<b>Note /4</b>
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	La lutte contre le changement climatique se décline principalement dans l'activité de banque de financement et d'investissement (BFI) de Natixis : Engagée auprès des instances nationales et internationales traitant de développement durable, la banque figure parmi les leaders dans le financement des énergies renouvelables et la gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique.	1
2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	Natixis a choisi depuis d'associer largement ses collaborateurs à la démarche de développement durable, avec des communications régulières dans les supports de communication interne (journaux, intranet) et une communication spéciale a été diffusée à 10 000 collaborateurs à l'occasion de la semaine du développement durable. Enfin, l'ensemble des collaborateurs de Natixis et ses filiales sont régulièrement informés au travers du site intranet « gestes verts » : explication du phénomène d'effet de serre, relai de la campagne de l'ADEME "économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe", restitution du bilan carbone, promotion du co-voiturage lancé en novembre 2007...	2
3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	Un module de formation « généraliste » au développement durable est inscrit dans le catalogue de formation proposé à l'ensemble des collaborateurs. De plus, la politique de développement durable de Natixis a été présentée à plusieurs reprises à l'occasion de réunions d'encadrement (4 réunions de 300 personnes environ). Concernant plus spécifiquement le réchauffement climatique, les collaborateurs directement impliqués ont été formés à l'occasion du bilan carbone de Natixis (fin 2006).	1
<b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b>		

4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Natixis Assurances, en partenariat avec la MAAF, effectue une remise de 100 euros sur les véhicules propres présentant les caractéristiques suivantes : voitures particulières ou professionnelles (hors contrat flottes automobiles) avec une motorisation électrique, hybride, GPL, ou GNV, et véhicules émettant moins de 160 g de CO <sub>2</sub> par kilomètre. Cette remise est effectuée à l'ouverture du contrat.	1
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	Non.	0
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Non.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	<p>* Natixis Asset Management (NAM) gère ses fonds ISR selon différents types d'approche: « <i>best in class</i> », thématique et solidaire. L'analyse de la démarche sociale et environnementale des entreprises est faite à partir de critères sectoriels spécifiques qui sont déterminés en amont lors d'une analyse du secteur.</p> <p>* La gestion du changement climatique est un enjeu qui est abordé pour l'ensemble des secteurs, toutefois ce critère est analysé plus en détail pour certains secteurs. Ainsi, lors d'une analyse d'une entreprise du secteur « Pétrole et Gaz », NAM étudie en détail les émissions dues au torchage, les techniques de capture et de séquestration du CO<sub>2</sub>, le développement d'énergies renouvelables...</p> <p>* Dans une approche « <i>Best in Class</i> », NAM sélectionne les valeurs qui ont des démarches environnementales, sociales et une gouvernance les plus avancées. Dans l'analyse de la démarche environnementale, NAM regarde, entre autres, les entreprises au sein d'un secteur qui auront mis en place la gestion du changement climatique la plus efficace.</p>	2

9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	Non.	0
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

### COMMENTAIRES :

Comme la majorité des bancassureurs, Natixis doit proposer des produits d'assurance dommages plus incitatifs en matière climatique afin de participer aux changements de comportement. De même, Natixis doit lancer au plus vite le chantier du calcul des émissions de GES induites par ses activités de BFI. Elle doit enfin pratiquer une politique d'activisme actionnarial ambitieuse. Natixis doit enfin élaborer des politiques d'investissement sectorielles dans le domaine de l'énergie au plus vite.

Société Générale		
Critères	Réponses	Note /4
<b>I - Politique globale de lutte contre les changements climatiques</b>		
1) Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat	<p>* Pour lutter contre les effets négatifs du changement climatique, il faut agir simultanément dans deux directions : réduire les émissions de GES (en phase avec les recommandations de l'ONU, l'Europe, la France et d'autres pays se sont fixés des objectifs chiffrés), mais aussi s'adapter au changement climatique.</p> <p>* Le principal niveau de responsabilité repose sur le pouvoir politique, qui doit donner une visibilité à long terme. Le protocole de Kyoto est un premier pas, mais il n'est pas suffisant, la préparation en cours de l'horizon post-2012 doit réussir.</p> <p>* À partir d'un bilan carbone Groupe évalué à 224 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2006, un plan ciblé de réductions des émissions a été validé en novembre 2007 par le Comité Exécutif du Groupe, avec des objectifs chiffrés par pays sur la période 2008-2012 (ex : - 11 % pour la France).</p>	2

<p>2) Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques</p>	<p>* Différents médias et supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site intranet (français / anglais) développement durable pour les collaborateurs appelé en interne « Planethic » accessible par la majorité des collaborateurs.</li> <li>- Sessions de sensibilisation sur le développement durable à l'attention des collaborateurs assurée par la Direction Développement durable.</li> <li>- Exposition itinérante (française / anglaise) sur les enjeux du développement durable (comprenant les enjeux climatiques) créée en 2005 et réactualisée début 2008.</li> <li>- Brochure sur la position de Société Générale sur le changement climatique mise en ligne sur le site intranet et diffusée sous format papier aux 50 contributeurs développement durable en charge d'animer leurs entités/lignes métiers.</li> <li>- Petits livres verts de la fondation Nicolas Hulot diffusés à 77 000 personnes en 2006.</li> <li>- L'espace Développement durable au rez-de-chaussée des Tours Société Générale propose de l'information sur le développement durable et le changement climatique (dont la brochure sur la position de Société Générale sur le changement climatique).</li> </ul> <p>* Différentes initiatives sur les comportements plus vertueux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion sur intranet de quelques éco-gestes.</li> <li>- Mise en place d'un site Internet de co-voiturage pour Paris et sa région.</li> <li>- Politique "voyage" qui définit les règles de conduite notamment pour les distances de courte durée. Prochainement, les collaborateurs (France et UK) pourront prendre connaissance à travers d'un éco-comparateur des émissions CO<sub>2</sub> induites au moment de l'achat d'un billet en avion ou en train.</li> <li>- Dans le cadre du plan carbone, un plan de communication interne a été défini afin d'informer et sensibiliser sur les actions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le Royaume-Uni a assuré un challenge d'innovation participative auprès de ses collaborateurs pour identifier les meilleures idées pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.</li> </ul>	<p>3</p>
<p>3) Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques</p>	<p>2 modules de formation sur le développement durable sont en cours de construction.</p>	<p>0</p>
<p><b>II - Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance</b></p>		

4) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	Non.	0
5) Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	Non.	0
<b>III - Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs</b>		
6) Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs	Une réflexion est en cours sur ce sujet : la mise en œuvre dépendra de la méthodologie adoptée pour les investissements en obligations et du délai d'appropriation nécessaire aux équipes de SOGECAP.	0
7) Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs	NA	0
8) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de <i>Best in Class</i>	Pas de prise en compte spécifique des aspects climatiques mais ISR : L'approche « best in class » est une approche multi-critères dont le processus d'investissement n'est pas fondé sur une exclusion a priori de certains secteurs d'activité. C'est au contraire un processus inclusif visant à promouvoir les meilleures pratiques en termes d'environnement, de politique sociale et de respect des droits humains dans tous les secteurs d'activité.	1
9) Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	* A travers l'engagement, la société de gestion exerce une politique actionnariale active lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles elle investit, notamment sur les points de « corporate governance » et d'environnement. * Nos analystes ISR rencontrent régulièrement le management des entreprises et les interrogent sur les enjeux RSE.	1
10) Intégration des enjeux climatiques dans la politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion de valeurs	Non.	0

## **COMMENTAIRES :**

La Société Générale doit s'attaquer d'urgence à l'intégration des enjeux climatiques dans ses produits d'assurance de biens et de dommages, aujourd'hui totalement inexistante. Dans le domaine de la gestion d'actifs, les aspects climatiques doivent être pris bien plus en compte qu'ils ne le sont et être intégrés à l'ensemble du portefeuille géré et non à la seule niche ISR. La Société Générale doit enfin se doter de politiques sectorielles dans le domaine énergétique et revoir sa politique concernant le nucléaire.

## **Annexe 4**

# **Recommandations des Amis de la Terre aux acteurs financiers sur le secteur énergétique**

1. Politique sectorielle sur les énergies fossiles
2. Politique sectorielle sur les grands barrages
3. Politique sectorielle sur l'énergie nucléaire
4. Politique sectorielle sur les agrocarburants

## **1. Politique sectorielle sur les énergies fossiles**

### ***1) Pourquoi une politique sectorielle sur les énergies fossiles est-elle importante ?***

Extraire et produire du pétrole, du gaz ou du charbon soulève de graves problèmes et risques potentiels pour les communautés locales et l'environnement à chaque étape : exploration, extraction, élaboration, exploitation et réhabilitation. Au moment où un consensus international émerge pour définir des critères et des normes afin d'améliorer les projets d'extraction, le secteur financier doit adopter des politiques claires et complètes qui intègrent ces critères.

Les différents risques peuvent être répertoriés de la manière suivante :

- destructions d'écosystèmes et appauvrissement de la biodiversité ;
- impacts pour les communautés locales ;
- marginalisation voire destruction des peuples indigènes ;
- violation des droits humains ;
- aggravation des tensions politiques et conflits armés ;
- contribution majeure aux changements climatiques ;
- débat sur le développement supposé induit par ces projets <sup>1</sup>.

Les impacts ont été très largement et précisément documentés par la **Revue des Industries Extractives** <sup>2</sup>, la plus importante évaluation internationale pluridisciplinaire et indépendante jamais effectuée dans le secteur des industries extractives (énergies fossiles et mines). Elle a été commissionnée par la Banque mondiale entre 2001 et 2003 <sup>3</sup>.

## **2) Suivre les recommandations de la Revue des Industries Extractives**

Sur la base de son évaluation, la Revue des Industries Extractives a formulé des recommandations qui constituent aujourd'hui les meilleures pratiques internationales pour le secteur des énergies fossiles. Les principales sont les suivantes :

- Zones de biodiversité : refuser le financement des projets dans les zones les plus riches en biodiversité telles que définies par les différents outils des Nations Unies ;
- Zones de conflits : refuser le financement des projets dans les zones de conflits ou de risques élevés de conflits ;
- Environnement : refuser les technologies les plus polluantes, n'autoriser que les meilleures technologies disponibles
- Gouvernance : renforcer les mécanismes de gouvernance institutionnelle dans les projets ;
- Social : développer des politiques en faveur des populations pauvres dans les projets ;
- Droits humains : développer des politiques garantissant le respect des droits humains et les droits des populations indigènes ;
- Transparence : exiger la publication des revenus versés par les entreprises aux gouvernements ;
- Transparence : exiger la publication des accords d'investissements liés aux projets (HGA , PSA, PPA <sup>4</sup>, etc.)
- Suivi : mettre en place un mécanisme de médiateur, dans les projets, à la disposition des communautés locales ;
- Mettre en place des plans d'urgence dans les projets.
- **Arrêter le financement du charbon et progressivement du pétrole du fait de leur impact sur les changements climatiques ;**
- **En parallèle, augmenter massivement les investissements en faveur des énergies renouvelables ;**
- Créer des mécanismes de rémunération des personnels liés à la mise en œuvre des normes sociales et environnementales.

Les recommandations sont détaillées dans le rapport final de la Revue des Industries Extractives <sup>5</sup>.

## **3) Application au secteur financier**

Un nombre croissant de banques développent des politiques sectorielles liées aux énergies fossiles (ou industries extractives) compte tenu des risques majeurs de ces secteurs, notamment HSBC (Royaume-Uni), JPMorganChase (Etats-Unis) et très récemment Dexia (franco-belge). Plus largement, la majorité des investisseurs ont des portefeuilles d'actifs comprenant des entreprises du secteur des énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon).

Compte tenu des risques massifs inhérents aux énergies fossiles, les Amis de la Terre recommandent à l'ensemble des acteurs financiers de mettre en place une politique sectorielle exigeante en la matière, en trois étapes chronologiques :

### **1. L'urgence : l'adoption de « no go zones »**

Les politiques déjà mises en place par certaines banques étrangères comprennent toutes le refus de financer des projets dans les zones les plus précieuses, dangereuses ou menacées de la planète : ce sont des politiques de « no go zones ». Les zones relatives à la biodiversité sont aujourd'hui précisément répertoriées à l'échelle mondiale. Les Amis de la Terre recommandent aux acteurs financiers de ne pas investir dans des entreprises qui développent les projets suivants <sup>6</sup> :

- projets dans les zones déclarées Patrimoine Mondial de l'Humanité (sites UNESCO) ;
- projets dans les zones protégées par les outils des Nations Unies ;
- projets dans les zones humides protégées par la Convention de Ramsar ;

- projets dans les zones I-IV de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- projets qui endommagent significativement des sites culturels d'importance mondiale ;
- projets qui autorisent le rejet des déchets de minerais dans les fleuves ou dans la mer (pour les mines de charbon).

**Selon le WWF, les 4 premières catégories représentent 2% seulement des terres émergées,** alors qu'elles ont une valeur universelle inestimable en matière de biodiversité. C'est donc une demande très raisonnable et même particulièrement modeste, au regard de l'urgence internationale de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité découlant de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique <sup>7</sup> et du Protocole de Carthagène.

Les acteurs financiers devraient également refuser d'investir dans des entreprises qui développent des projets dans les zones les plus sensibles du point de vue social ou humain :

- zones de conflit ou de risque élevé de conflit ;
- territoires appartenant à des populations indigènes n'ayant pas donné leur consentement préalable, libre et informé <sup>8</sup>.

Les acteurs financiers devraient adopter une politique immédiate en la matière.

## **2. Le court terme : l'adoption des recommandations de la Revue des Industries Extractives**

Les Amis de la Terre recommandent aux acteurs financiers d'intégrer l'ensemble des recommandations de la Revue des Industries Extractives dans une politique sectorielle sur les énergies fossiles.

Elles comprennent notamment :

- l'arrêt des projets charbonniers ;
- l'arrêt des projets d'extraction de pétroles lourds (sables bitumineux, huiles lourdes, etc).
- l'arrêt des projets d'extraction ou de raffinage qui pratiquent le torchage du gaz.

Les Amis de la Terre sont également totalement opposés aux technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui ne reposent à ce jour sur aucun consensus scientifique sur leur éventuelle fiabilité, détériorent lourdement l'efficacité énergétique de la filière, et ne font que retarder le problème de surconsommation d'énergie fossile sans le résoudre.

Les recommandations étant nombreuses et certaines techniquement plus complexes que d'autres à mettre en place, il est souhaitable de mettre en place une première politique sectorielle rapidement, puis de l'enrichir périodiquement avec des exigences croissantes. Le retour d'expérience permet de conclure qu'une année est suffisante pour mettre en place une politique en la matière.

## **3. Le moyen terme : la réduction puis l'arrêt des investissements dans les énergies fossiles**

Les exigences croissantes de la politique sectorielle adressées aux entreprises du secteur des énergies fossiles doivent entraîner d'une part l'abandon des projets les plus controversés, d'autre part la mise en place de mesures de protection environnementales et sociales nettement plus strictes dans les projets, permettant de réduire massivement les impacts négatifs et de répartir les bénéfices plus équitablement, dans des processus associant les communautés locales.

Un pas supplémentaire est nécessaire : compte tenu du risque climatique majeur intrinsèquement lié aux projets d'énergies fossiles et des impacts locaux massifs sur les populations et les écosystèmes, les Amis de la Terre demandent que les acteurs financiers réduisent progressivement leur exposition dans ce secteur, en investissant en parallèle de manière très ambitieuse dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. A terme, les acteurs financiers doivent arrêter d'investir dans le secteur

des énergies fossiles dont les risques et les coûts, s'ils sont correctement internalisés (contrainte carbone), seront très fortement croissants. Pour y parvenir, les acteurs financiers doivent fixer des objectifs progressifs de réduction de leurs investissements dans les énergies fossiles, en parallèle d'objectifs d'augmentation de leurs investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

## 2. Politique sectorielle sur les grands barrages

### **1. Pourquoi une politique sectorielle sur les grands barrages est elle importante ?**

Les grands barrages et les infrastructures associées sont parmi les projets les plus controversés au monde. En matière de grands barrages, la Commission Mondiale des Barrages (CMB) est l'institution internationale indépendante de référence. Commissionnée par la Banque mondiale et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature elle a réalisé, entre 1997 et 2000, la plus importante étude jamais réalisée sur les impacts environnementaux et sociaux des grands barrages, et émis sur cette base des recommandations. Elle était composée de douze membres éminents représentant l'ensemble des parties prenantes <sup>14</sup>. Ses conclusions sont les suivantes :

- Les grands barrages construits au cours du XXème siècle ont déplacé entre 40 et 80 millions de personnes dans le monde, soit en moyenne la population française totale actuelle. Ils ont fréquemment aggravé les inégalités au détriment des populations marginales, des minorités ethniques et des populations indigènes, des femmes, des enfants et des personnes âgées. Dans de très nombreux cas, le prix payé par les personnes déplacées, les communautés en aval, les contribuables et le milieu naturel a été inacceptable et souvent inutile ;
- En amont des barrages, des superficies très importantes ont été inondées. Mais les barrages ont également des impacts en aval, car ils bouleversent les écosystèmes fluviaux sur des centaines de kilomètres. Ainsi, les grands barrages ont fragmenté 60% des rivières dans le monde, entraînant des impacts graves et souvent irréversibles sur les fleuves et l'environnement avoisinant ;
- Les grands barrages restent en dessous de leurs objectifs de production énergétique dans 55% des cas, et les délais prolongés de construction et les dépassements de coûts font partis de la routine ;
- Enfin, le manque de transparence et de participation et l'absence d'équité dans la répartition des bénéfices a mis en question la valeur réelle de la contribution des nombreux barrages à la satisfaction des besoins en eau et en énergie pour le développement, au regard des autres options disponibles mais rarement prises en compte correctement <sup>15</sup>.
- En plus de ces considérations environnementales, sociales et économiques, appliquer des critères environnementaux et sociaux stricts aux projets de grands barrages est indispensable pour limiter les risques potentiels lors de la construction et l'exploitation du projet. En effet, les projets de barrages ayant des impacts sociaux et environnementaux massifs rencontrent une résistance croissante des communautés locales et des organisations de la société civile engagées et organisées, souvent dans le cadre de campagnes de pression internationales. Pour une industrie dans laquelle les dépassements de coûts sont la norme, les bénéfices prévus sont rarement réalisés, et où une énorme partie des coûts dépend de l'investissement initial, le fardeau supplémentaire de l'opposition des communautés locales peut détruire la justification financière du projet. La résolution des conflits potentiels passe impérativement par

des négociations avec tous ceux dont les droits sont impliqués et qui supportent les risques des projets.

## **2. Suivre les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages**

Les critères à la fois les plus reconnus et les plus largement soutenus relatifs aux projets de barrages sont les lignes directrices formulées par la Commission Mondiale des Barrages (CMB). La pièce maîtresse des recommandations de la CMB est son approche « droits et risques » dans le processus de décision du projet, ainsi que les sept priorités stratégiques et les principes qui la soutiennent. Des sept priorités stratégiques, trois sont spécifiques au secteur de l'eau et des grands barrages :

- Optimiser les barrages existants : Avant de créer de nouveaux projets, des actions devraient être entreprises pour optimiser les bénéfices des barrages existants. Des actions doivent également répondre aux problèmes sociaux les plus importants et renforcer les mesures de restauration des écosystèmes et de minimisation des impacts ;
- Préserver les cours d'eau et les moyens de subsistance : l'évaluation des options et le processus de décision devraient en priorité éviter les impacts subis par l'écosystème et ses populations. A défaut, ils devraient réduire les impacts au maximum, et au pire les compenser intégralement ;
- Partager les rivières pour la paix, le développement et la sécurité.

Quatre des sept priorités peuvent s'appliquer à tous les secteurs et sont appropriées pour faire partie d'un système de management environnemental :

- Obtenir l'accord du public ;
- Evaluer toutes les options de manière exhaustive ;
- Reconnaître les droits et partager les bénéfices ;
- Assurer le respect des normes par des mesures incitatives et contraignantes.

Ces sept priorités stratégiques sont opérationnalisées par 26 lignes directrices de bonnes pratiques, plus détaillées <sup>11</sup>.

## **3. Application au secteur financier**

Les Amis de la Terre recommandent aux acteurs financiers investissant dans des entreprises du secteur des grands barrages d'adopter une politique sectorielle basée sur les recommandations de la CMB. Cette politique devrait concerner les entreprises construisant et exploitant les grands barrages <sup>12</sup> mais également les entreprises construisant et gérant toutes les infrastructures associées.

La CMB a examiné les implications de ses recherches pour le secteur financier privé, puis a apporté un ensemble de quatre recommandations à appliquer :

- Premièrement, les acteurs financiers sont appelés à utiliser une approche et des analyses globales des options comme outil de minimisation du risque ;
- Deuxièmement (point le plus important), les acteurs financiers sont appelés à incorporer les principes, critères et lignes directrices de la CMB dans leur politique environnementale, et utiliser les lignes directrices comme une exigence minimale pour les projets des entreprises dans lesquelles ils investissent ;
- Troisièmement, la CMB recommande que les acteurs financiers développent des garanties sociales et environnementales juridiquement contraignantes dans leur contrats de prêt, d'assurance ou d'investissement ;

- Enfin, la CMB recommande que les acteurs financiers développent des critères pour des systèmes d'évaluation des projets des entreprises dans lesquelles ils investissent, à utiliser dans tous les choix d'investissement, incluant les grands barrages.

Dans le secteur bancaire, HSBC et Dexia ont mis en place des politiques sectorielles s'engageant à respecter les lignes directrices de la Commission Mondiale des Barrages. Dans les deux cas, la politique exclut en outre le soutien à des projets de barrages qui sont situés dans les zones humides de la Convention de Ramsar et les sites Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Dexia exclut en outre les projets qui ne respectent pas la Directive Européenne Cadre sur l'Eau.

### 3. Politique sectorielle sur l'énergie nucléaire

#### **1) Pourquoi une politique sectorielle sur l'énergie nucléaire est elle importante ?**

L'énergie nucléaire est une des plus controversées au monde. Plusieurs inconvénients majeurs sont liés à sa nature même :

1. La gestion des déchets et le démantèlement des centrales en fin de vie demeurent une question sans réponse, après un demi-siècle d'exploitation industrielle de la filière. Des décennies de recherches subventionnées pour supprimer les déchets ou en réduire la radioactivité n'ont guère donné de résultats, et les « nouveaux » réacteurs qu'on nous annonce pour la génération IV correspondent tous, en fait, à des concepts connus depuis cinquante ans, dont les verrous technologiques persistent. L'ensemble de la filière ne répond donc pas aujourd'hui aux impératifs du développement durable, dans la mesure où la gestion en aval n'est toujours pas résolue, alors qu'elle porte sur la catégorie de déchets la plus dangereuse du monde <sup>14</sup>.

La définition même des déchets est sujette à controverse, ce qui fausse largement les débats quant au volume réel de matières dangereuses à gérer. Ainsi, des quantités colossales d'uranium dit appauvri (U238) sont officiellement comptabilisées dans les matières valorisables, ce qui supposerait un recours massif à la surgénération. En attendant, cet U238 est écoulé à très bas prix auprès des fabricants d'armes et pour divers usages industriels, et son utilisation militaire croissante depuis la première guerre d'Irak a produit des aérosols et nanoparticules fortement suspectés d'augmenter, entre autres, le taux mondial de cancer du poumon.

2. Par conséquent, la question du coût financier et social de la gestion des déchets et du démantèlement des centrales est encore en suspens, provoquant des débats houleux sur le coût réel de l'électricité nucléaire. En janvier 2005, la Cour des Comptes, plus haute instance publique nationale de contrôle des dépenses publiques, publiait un rapport extrêmement critique sur le sujet <sup>15</sup> ; elle a aussi pointé à plusieurs reprises l'incohérence de la comptabilité d'EDF en la matière. En plus des inconnues sur les coûts en aval, la filière bénéficie largement de subventions en amont (recherche) et lors de l'exploitation (sécurisation des transports de matières nucléaires). Ces dépenses publiques ne sont pas réintégrées dans le coût du kW nucléaire tel qu'il est annoncé par EDF. L'affirmation selon laquelle le kW nucléaire est bon marché est largement biaisée par ces éléments.

En outre, aucun assureur n'ayant accepté d'assurer le risque radiologique sous quelque forme que ce soit, l'exemption de responsabilité civile, en cas d'accident, des constructeurs de réacteurs et de leurs sous-traitants, et le plafonnement de la responsabilité civile des exploitants de réacteurs à des

sommes dérisoires <sup>4</sup>, constituent depuis toujours une forme de subvention déguisée entraînant une concurrence déloyale à l'égard des autres sources d'énergie.

3. Les centrales nucléaires ont pour combustible l'uranium, dont il existe des réserves déterminées au niveau mondial. C'est donc une énergie fossile épuisable. Un débat existe sur la durée pendant laquelle l'uranium sera disponible ; les durées les plus souvent évoquées oscillent entre 50 et 80 ans, au rythme de consommation actuel (une augmentation de la consommation entraînerait mécaniquement la réduction de cette période). Elles ne sont donc pas très éloignées des durées liées à l'utilisation des réserves de pétrole et de gaz. De surcroît, comme pour le pétrole, le coût (financier, énergétique et géostratégique) de l'extraction de l'uranium ne cesse d'augmenter.

4. Le plutonium, un des principaux radioéléments produits par l'utilisation de l'uranium dans le cœur des centrales nucléaires, a une période, ou « demi-vie », de 24 000 ans. Il est d'usage de compter au minimum 10 périodes pour considérer qu'un matériau a suffisamment perdu de sa radioactivité pour cesser d'être dangereux, soit 240 000 ans pour le plutonium 239. Les banques françaises susceptibles de financer la filière nucléaire sont focalisées sur des résultats trimestriels. Le décalage entre les deux échelles de temps est de 1 pour 800 000, ce qui pousse à s'interroger sur la manière dont les banques s'assurent de la maîtrise à moyen et à long terme des risques environnementaux et sociaux des projets qu'elles financent.

5. Le secteur nucléaire n'est à l'abri ni des accidents ni des explosions, dont la probabilité ne cesse de croître avec le vieillissement et la multiplication des installations. La catastrophe de Tchernobyl en Ukraine, le 26 avril 1986, a causé plus de 300 000 morts à ce jour, selon des expertises indépendantes<sup>5</sup>. En France, un accident majeur a été évité de peu dans la nuit du 27 décembre 1999, après que la centrale nucléaire du Blayais en Gironde ait été inondée, les digues de protection n'ayant pas résisté à la tempête ; sans les révisions effectuées en prévision du bogue de l'an 2000, rien ne dit que les moteurs diesels de secours auraient pu tenir le temps voulu. Récemment, le 25 juillet 2006, le réacteur Forsmark-1 en Suède a été sujet à un incident grave de niveau 2 selon l'échelle INES.<sup>6</sup> « C'est le hasard qui a évité qu'une fusion du cœur ne se produise » a affirmé, dans le quotidien allemand TAZ du 3 août, le spécialiste Lars-Olov Höglund, qui a dirigé la construction de la centrale en question. « C'est l'événement le plus dangereux depuis Harrisbourg et Tchernobyl », a-t-il ajouté le 2 août au quotidien suédois Svenska Dagbladet. Selon une déclaration dans le TAZ de Ole Reistad, directeur de l'institut norvégien de protection contre les rayonnements ionisants, « à Forsmark on est passé près de la catastrophe et près de la défaillance de la dernière barrière de sécurité ». En 2005, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) avait déclaré : "La centrale nucléaire de Forsmark est une des plus sûres au monde et il devrait être possible de la faire fonctionner encore 50 ans".

6. L'énergie nucléaire civile est, depuis son origine, intrinsèquement liée à l'énergie nucléaire militaire. Les centrales nucléaires civiles sont la principale source de production du plutonium, composant clé de la bombe atomique. Les stocks de plutonium produits par la filière nucléaire civile sont ainsi une menace permanente pour la paix internationale ; ces stocks s'accroissent de jour en jour. La France produit à elle seule 10 t de plutonium par an, soit l'équivalent d'environ 1 400 bombes atomiques de type Nagasaki. Quant au tritium, nécessaire pour une hypothétique fusion nucléaire contrôlée dans le réacteur expérimental ITER, il a déjà depuis longtemps de nombreuses applications militaires. Le développement de l'énergie nucléaire civile aggrave donc les risques de prolifération et de dissémination de matières nucléaires. L'industrie nucléaire crée des tensions géopolitiques majeures (avec l'Iran, la Corée du Nord, le Pakistan, etc.) tout en nécessitant, pour sa survie et sous prétexte d'équité, l'exportation à risques de réacteurs nucléaires dans de nombreux pays sismiquement ou politiquement instables, ou n'ayant pas les moyens économiques d'en assurer la sûreté.

7. Toutes les installations nucléaires rejettent de la radioactivité dans l'environnement. Ces pollutions contaminent quotidiennement et durablement les fleuves, les nappes phréatiques, l'air, les océans. Quoique ces rejets soient légaux, ou systématiquement légalisés a posteriori, le seuil de contamination dangereux pour l'homme fait l'objet d'un immense débat dans plusieurs pays, en particulier sur l'exposition de la population à des seuils faibles mais sur une longue durée. En pratique, les doses admissibles ne cessent d'être révisées à la baisse. Des études indépendantes réalisées en

Biélorussie laissent penser que, sur le plan génétique notamment, la catastrophe sanitaire de Tchernobyl, loin d'être terminée, ne fait en réalité que commencer.

8. L'énergie nucléaire n'est pas la solution à l'effet de serre. L'énergie nucléaire ne représente que 16 % de la consommation totale d'énergie en France, et 2 % au niveau mondial. Les 440 réacteurs nucléaires en activité dans le monde ne permettent d'économiser que 4 à 6 % des émissions de CO<sub>2</sub>. Pour être à l'échelle du problème climatique, il faudrait construire 8 000 réacteurs en cinquante ans. L'adoption par les seuls pays industrialisés du choix pronucléaire français (78% d'électricité d'origine nucléaire) épuiserait les réserves disponibles en 10 ans. En France, les transports sont le principal secteur consommant des énergies fossiles : ils dépendent à 95% du pétrole alors que la surproduction électrique est structurelle depuis une décennie : augmenter la production nucléaire ne baissera pas la consommation de pétrole de ce secteur, premier émetteur de gaz à effet de serre en France, en augmentation constante.

9. Depuis le 11 septembre 2001, les pays équipés de centrales nucléaires ont réalisé que l'éventualité d'un attentat terroriste sur une centrale ne pouvait être exclue. Aucune centrale nucléaire n'est conçue pour résister à la chute d'un avion de ligne.

10. Les réacteurs nucléaires supportent mal la sécheresse, les inondations, le gel, les tornades et les tsunamis, qui engendrent tous un risque d'accident majeur par perte de la source de refroidissement : les centrales sont gravement menacées par les changements climatiques.

11. La filière nucléaire nécessite des investissements gigantesques qui permettraient de produire plus d'énergie en créant plus d'emplois s'ils étaient investis dans le secteur des énergies renouvelables. Une étude a mis en évidence que l'affectation aux énergies renouvelables du coût du réacteur nucléaire EPR (3 milliards d'euros au minimum) pourrait générer jusqu'à 2,3 fois plus d'électricité et 5 fois plus d'emplois <sup>18</sup>.

12. Le développement durable implique des choix concertés avec les populations. Mais une écrasante majorité de la population française ne souhaite pas le développement de la filière nucléaire. A la question « Pour réduire notre dépendance énergétique, quelles solutions le gouvernement devra-t-il favoriser ? » posée dans un large sondage réalisé pour la Commission européenne en janvier 2006, 8% des personnes interrogées en France ont répondu le nucléaire (soit moins que la moyenne des réponses européennes, de 12%), contre 63% pour l'énergie solaire <sup>19</sup>. Il y a quelques années, un sondage effectué auprès des professionnels du nucléaire révélait que plus de 90 % d'entre eux souhaiteraient travailler dans un autre secteur.

**Les Amis de la Terre concluent de ces éléments que l'énergie nucléaire est incompatible avec le développement durable.**

## ***2. Application au secteur financier***

Les Amis de la Terre recommandent aux acteurs financiers d'adopter une politique énergétique dans laquelle ils s'engagent à ne pas investir dans des entreprises de la filière nucléaire. Une exception peut être faite pour des activités liées à la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement, activités qui ne doivent en aucun cas justifier la prolongation de l'utilisation des centrales.

## 4. Politique sectorielle sur les agrocarburants

### **1) Pourquoi une politique sectorielle sur l'énergie nucléaire est elle importante ?**

***I. Les agrocarburants sont parfois présentés comme une solution au double défi de la lutte contre le réchauffement climatique et de la sécurité énergétique (pénurie de pétrole bon marché). Pourtant, ils cumulent un certain nombre d'inconvénients rédhibitoires :***

#### **Les agrocarburants n'ont pas un bilan carbone neutre**

Si la quantité de carbone relâchée lors de la combustion d'un agrocarburant est équivalente à celle qui est stockée lors de la croissance de la plante, les agrocarburants n'ont cependant pas un bilan carbone neutre : la culture d'agrocarburants entraîne de nombreuses autres émissions de gaz à effet de serre qu'il faut prendre en compte :

- les émissions liées au changement d'affectation des sols, comme la déforestation ou la conversion de prairies et de pâturages (qui stockent d'importantes quantités de carbone) en champs d'agrocarburants. En Indonésie, la culture du palmier à huile à la place des forêts sur sols tourbeux entraîne le relargage dans l'atmosphère de gigantesques quantités de carbone : il suffirait que l'Europe importe 1% de l'huile de palme produite sur ces sols pour que le bilan climatique devienne négatif ;
- les émissions de protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>, liées à la dégradation des engrais azotés ;
- les émissions liées à leur récolte (engins agricoles), à leur fabrication (raffinage) et enfin à leur transport jusqu'au lieu de consommation.

#### **Les agrocarburants ne réduisent pas les consommations fossiles**

Alors que le bilan carbone des agrocarburants est très controversé, la Commission Européenne propose d'incorporer 10% d'énergies renouvelables (essentiellement des agrocarburants) dans le secteur des transports à l'horizon 2020. Dans un contexte où la consommation de carburants est croissante, cet objectif ne règle en rien notre dépendance aux carburants fossiles. Entre aujourd'hui et 2020, plusieurs scénarios de l'Union européenne montrent que la consommation européenne de carburants d'origine fossile devrait croître en Europe même avec incorporation de 10% d'agrocarburants.

#### **Des importations du Sud aux impacts désastreux**

Pour atteindre son objectif d'incorporation, la Commission européenne reconnaît que l'Europe devra importer des agrocarburants produits dans les pays du Sud. Le boom des agrocarburants risque d'exacerber les conséquences d'un modèle d'agriculture industrielle tourné vers l'exportation :

- menace sur la souveraineté alimentaire en détournant des terres cultivables et des ressources en eau, qui pourraient nourrir les populations locales. L'explosion de la demande mondiale en agrocarburants est une des causes de la flambée des prix des matières agricoles (céréales, maïs, huile de palme,...) pénalisant les populations les plus pauvres au Sud comme au Nord ;

- expulsion des communautés de leurs terres, sous prétexte qu'il s'agit de terres « abandonnées », « dégradées », « inoccupées » quand leurs droits fonciers n'ont pas été reconnus. La culture du jatropha en Inde sur des terres prétendues « inoccupées » par le gouvernement a entraîné l'expulsion de plus d'un million de paysan au profit de multinationales ;
- dégradation et pression accrue sur des écosystèmes comme les forêts qui procurent de nombreux services gratuits aux communautés : alimentation, médecine, eau potable, régulation du micro-climat, ..

### **Les certifications ne répondent pas au problème clé de la surconsommation**

Pour limiter les impacts environnementaux et sociaux des agrocarburants, la Commission européenne propose de mettre en place des normes de production dont le respect, contrôlé par un organisme de certification, permettrait d'accéder au marché européen. Cette proposition est très insuffisante :

- elle ne s'attaque pas au problème de fond qui est l'incitation à planter massivement des agrocarburants dans les pays du Sud. Une certification est un outil de marché qui agit sur l'offre sans remettre en cause le problème d'une demande excessive ;
- la définition de ces normes est le reflet d'un consensus : plus la pression du marché est forte, plus le consensus est tiré vers le bas pour pouvoir répondre aux besoins. Ainsi les normes encadrant la production d'huile de palme dite « durable » n'excluent pas les plantations cultivées à la place de forêts secondaires, à la place de forêts sur sols tourbeux ou qui utilisent du paraquat, un pesticide mortel interdit en France ;
- une certification n'a d'intérêt que pour les marchés éco-sensibles. Le risque est de segmenter le marché en orientant les agrocarburants certifiés vers les marchés éco-sensibles et le reste vers des pays moins exigeants.

Un moratoire sur les importations d'agrocarburants n'est pas non plus une solution car il existe des effets de substitution. Ainsi, l'huile de colza utilisée pour la fabrication d'agrocarburant en France a vu son prix s'envoler et est quasiment en rupture de stock. En substitution, l'industrie agro-alimentaire a augmenté les importations d'huile de palme indonésienne.

**Les Amis de la Terre concluent de ces éléments que les agrocarburants sont une fausse solution aux changements climatiques. Dans le secteur des transports, ils préconisent une réduction radicale de la surconsommation du transport routier, et un basculement partiel des flux de voyageurs et de marchandises vers les transports publics <sup>20</sup>. Plus globalement, ils promeuvent une relocalisation partielle de l'économie afin de réduire les transports excessifs.**

## ***2. Application au secteur financier***

Les Amis de la Terre recommandent aux acteurs financiers d'adopter une politique énergétique dans laquelle ils s'engagent à ne pas investir dans des entreprises de la filière des agrocarburants.

<sup>1</sup> Lire *The paradox of Plenty*, Terry Karl

- 2 Lire le Rapport final *Extractive Industries Review : Striking a better balance*, Décembre 2003
- 3 Voir [www.eirreview.org](http://www.eirreview.org)
- 4 HGA : Host Government Agreement ; PSA : Production Sharing Agreement ; PPA : Power Purchase Agreement
- 5 Voir le Rapport final *Extractive Industries Review : Striking a better balance*, Décembre 2003
- 6 Document complet sur <http://www.grrr-now.org/doc/Dec%20Comments%20on%20IFC%20Draft%20E%26S%20Policy.doc>
- 7 Voir [www.biodiv.org](http://www.biodiv.org)
- 8 *Free prior informed consent*, exigé par un nombre croissant de législations nationales et internationales
- 9 Voir [www.dams.org](http://www.dams.org)
- 10 L'ensemble de ces conclusions sont tirées de Commission Mondiale des Barrages, *Barrages et développement, un nouveau cadre pour la prise de décisions – Tour d'horizon*. Voir [www.dams.org](http://www.dams.org)
- 11 Voir [www.dams.org](http://www.dams.org)
- 12 Grands barrages : selon la définition internationale la plus communément acceptée (issue de la CIGB, Commission Internationale des Grands Barrages) : barrages d'une hauteur de 15 m ou plus à partir de la fondation, ou d'une hauteur de 5 à 15 m avec un réservoir de plus de 3 millions de m<sup>3</sup>
- 13 Un milliardième de gramme de plutonium suffit pour provoquer un cancer du poumon ; le tritium est quant à lui impossible à confiner, et finit par traverser même l'acier
- 14 Rapport au Président la République sur le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs, Janvier 2005. Voir <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/nucleaire/introduction.htm>
- 15 600 millions d'euros pour EDF. A comparer avec les résultats de recherches américaines qui ont montré qu'une catastrophe nucléaire majeure dans un pays comme les Etats-Unis coûterait entre 100 et 600 milliards d'euros
- 16 Depuis 1959, l'OMS ne peut publier aucun document sur l'énergie nucléaire sans l'aval de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) : d'où une sous-évaluation permanente du coût sanitaire réel (en terme de mortalité, de morbidité et d'aggravation croissante de l'instabilité génomique) de l'exploitation de l'énergie nucléaire
- 17 Il ne s'en est fallu que de 7 minutes pour que l'on passe du niveau 2 au niveau 7
- 18 Voir l'étude sur [www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=brochures&sousmenu=courant-alternatif&page=index](http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=brochures&sousmenu=courant-alternatif&page=index)
- 19 Eurobaromètre spécial de la Commission européenne "Attitude au sujet de l'énergie" publié en janvier 2006 auprès de 29430 personnes dans 25 pays, voir [http://europa.eu.int/comm/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_247\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/ebs/ebs_247_fr.pdf)
- 20 Voir la campagne « *Les agrocarburants, ça nourrit pas son monde* » lancée en octobre 2008 avec Oxfam France et le CCFD-Terre solidaire, [www.agrocarb.fr](http://www.agrocarb.fr)